

CNE

L'UNIVERSITÉ DE REIMS - CHAMPAGNE-ARDENNE

R A P P O R T

D'ÉVALUATION



L'évaluation de l'université de Reims - Champagne-Ardenne a été réalisée sous la responsabilité de Laurent **Versini**, membre du Comité, et de Michel **Gantois**, consultant, assistés de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

La coordination de l'évaluation a été assurée par Guy **Cirier** et Catherine **Laheurte**, chargés de mission.

Ont participé à l'évaluation :

Jean **Baechler**, professeur à l'université Paris IV  
Michèle **Calagué**, professeur à l'université d'Evry  
Gérard **Cognet**, professeur à l'ENSAM  
Michel **Detilleux**, professeur à l'université Paris V  
Bernard **Gross**, professeur à l'université Nancy II  
Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE  
Jacques **Monférier**, professeur à l'université Bordeaux III  
Françoise **Renversez**, professeur à l'université Paris X-Nanterre  
Michel **Steinberg**, professeur à l'université Paris-Sud

Gyslaine **Chusseau**, Marie-Noëlle **Soudit** et Sophie **Tanvez** ont assuré la présentation du rapport.

ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



<b>Les conditions de l'évaluation</b>	7
<b>Introduction</b>	9
<b>Le gouvernement et la gestion</b>	11
<b>Les services communs</b>	25
I    L'Institut universitaire du temps libre (IUTL)	25
II   Le Service d'action sociale (SASURCA)	25
III  Le Service universitaire des étudiants étrangers (ex-SUEE)	26
IV   Le Service universitaire d'éducation permanente (SUEPCA)	26
V    Le centre de télé-enseignement universitaire	27
VI   L'Institut d'aménagement du territoire et d'environnement de l'université de Reims (IATEUR)	27
VII  Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé	27
VIII Le Service universitaire des activités sportives (SUAS)	28
IX   La bibliothèque de l'URCA	31
<b>Le campus Croix-Rouge</b>	35
I    L'UFR de Droit et de Sciences politiques	35
II   L'UFR de Sciences économiques et de Gestion	42
III  L'UFR de Lettres et Sciences humaines	46
<b>Le campus Moulin de la Housse</b>	55
I    L'UFR des Sciences exactes et naturelles	55
II   L'IUT Léonard de Vinci	62
III  L'UFR STAPS	68
<b>Esplanade Roland-Garros</b>	69
L'École supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement (ESIEC)	
<b>Le campus Santé</b>	71
I    L'UFR de Médecine	71
II   L'UFR d'Odontologie	76
III  L'UFR de Pharmacie	81

TABLE  
DES  
MATIÈRES

<b>Charleville-Mézières</b>	85
L'Institut de formation technique supérieure (IFTS)	
<b>Le campus de Troyes</b>	89
I L'antenne de Troyes	89
II L'IUT de Troyes	89
<b>Conclusions et recommandations</b>	95
<b>Postface : Réponse du Président</b>	99

L'évaluation de l'université de Reims - Champagne-Ardenne (URCA) a été lancée en juillet 1998. Lors d'une réunion d'information sur la démarche et les objectifs au Comité national d'évaluation, un guide d'évaluation interne a été remis au Président de l'université. Une visite technique, organisée en septembre 1998, a permis de préciser les modalités de travail. L'université a envoyé un rapport d'évaluation interne en décembre 1998.

Les missions d'expertise se sont déroulées en février et mars 1999, et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis au Comité en séance plénière le 20 mai 1999, puis envoyé au Président de l'université pour être discuté avec les principaux responsables de l'établissement. La version définitive du rapport, incluant un chapitre de conclusions et de recommandations, a été présentée au Comité le 8 juillet 1999.

## 1 - L'ÉVALUATION INTERNE

Le rapport d'évaluation interne élaboré par l'URCA comportait une documentation générale (statuts, organigrammes, documents contractuels, conventions, procès-verbaux des conseils, plaquettes de présentation) et les principales informations sur les données quantitatives de l'université.

D'une manière générale, l'université a su fournir au Comité des tableaux statistiques de qualité. Toutefois, le dossier s'est révélé généralement insuffisant dans l'analyse de ces données : notamment, aucune réflexion ne figurait sur la politique de l'établissement. Afin de préparer les expertises sur place, des documents complémentaires (bilan et prospective pour chaque composante) ont été demandés à l'université, qui a toujours été disponible pour fournir les informations souhaitées.

## 2 - L'ÉVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe a été réalisée par une équipe de neuf experts selon une logique disciplinaire, dans des conditions excellentes grâce à la collaboration efficace des personnels de l'URCA et à la qualité des interlocuteurs rencontrés.

# CONDITIONS DE L'ÉVALUATION





L'université de Reims fêtait le quatre cent cinquantième anniversaire de sa fondation le jour où lui rendait visite la délégation du CNE qui y fut associée dans un accueil chaleureux ; la préparation de cet événement explique probablement en partie le retard avec lequel a été fourni le rapport d'évaluation interne de l'établissement et de ses composantes, finalement de qualité, et d'une grande honnêteté.

Fondée en 1548 par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, l'université fut comme ses sœurs supprimée par la Convention en 1793. Lorsque des collèges universitaires de lettres, de sciences et de droit furent créés autour de 1960, patronnés et encadrés par les facultés de Nancy pour les lettres, de Paris pour les sciences et de Lille pour le droit, seule subsistait une école de médecine qui fut l'embryon de la faculté de médecine. Elle fait donc partie de ces universités nées il y a trente-cinq ans environ du démantèlement, devenu nécessaire, d'une académie de Paris hypertrophiée, comme celles d'Amiens ou d'Orléans avec lesquelles il peut-être utile de la comparer.

Depuis la première évaluation, en 1991, un recentrage, une réflexion plus poussée sur les vocations de l'établissement et sur la valorisation, une prise de conscience de l'identité de l'URCA ont été favorisés par le reflux des effectifs étudiants : après avoir dramatiquement augmenté jusqu'en 1995 pour atteindre environ 27 000, ceux-ci connurent une décade annuelle moyenne de 1000 unités, puis remontèrent légèrement. Ils sont aujourd'hui de l'ordre de 25 000. L'université de Reims - Champagne-Ardenne a traversé une crise très grave menaçant son unité, lors du mouvement étudiant de la fin 1995. Les différents campus estimaient ne pas être traités équitablement et seule l'intervention rapide de l'IGAEN a permis d'éviter la partition.

Mais on demeure, en raison des pesanteurs sociologiques signalées ci-dessous, dans la configuration d'une université dont le premier cycle représente plus de 60% des effectifs, le second 30% environ et le troisième 10%, avec des distorsions : un rééquilibrage très net a été obtenu en sciences exactes et naturelles, où le premier cycle est retombé à 45%, mais il n'en va pas de même pour les lettres (respectivement 71%, 25% et 5% pour les trois cycles). L'encadrement s'est étoffé (on verra les lacunes ponctuelles dans le détail des départements) et a rajeuni ; le recours aux PRAG - aucun n'a été recruté en 1998, alors qu'ils représentaient 40% des nouveaux emplois en 1997 - a cédé la place à des recrutements de maîtres de conférences.

Un autre handicap réside dans les résultats toujours faibles du premier cycle, surtout en lettres et en droit-sciences économiques, que l'on pourrait relier aux résultats du baccalauréat, inférieurs dans l'académie à la moyenne nationale.

## INTRODUCTION

Taux de succès au bac général	1998	1997	1996	1995	1990	Baccalauréat 1998		
						général	techno.	prof.
Académie de Reims	78,80%	73,30%	71,70%	72,60%	72,80%	53,90%	29%	17%
France métropolitaine	79,10%	76,90%	74,80%	75%	75,20%	54,90%	28,80%	16,20%

Un premier cycle AES a été créé, ce que souhaitait le rapport du CNE de 1991.

## **PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DE RETOUR**

L'université de Reims a déjà fait l'objet d'une évaluation qui a donné lieu à la publication, en 1991, d'un riche rapport. Ce dernier signalait des tendances centrifuges, l'autonomie des campus, des résultats médiocres en premier cycle, un nombre insuffisant de formations en troisième cycle, la vétusté des locaux, le vieillissement et l'endogamie du corps enseignant, le recours trop fréquent aux PRAG, enfin l'absence de vitalité de la recherche. Le présent rapport met l'accent sur le suivi des recommandations formulées dans le premier et sur les efforts de l'université pour dominer les problèmes relevés à cette époque. Mais de nombreux changements qui ne dépendent pas uniquement des décisions de l'université sont intervenus depuis 1991 ; aussi a-t-on dû examiner les principales évolutions de chaque composante pour établir un bilan complet de la situation actuelle de l'université.

## I - LE GOUVERNEMENT

### 1 - LA COHÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ

De son acte de naissance, il y a trente-cinq ans environ, l'université tire sa légitimité : sa création répondait à un besoin réel et urgent. Elle est aussi marquée par une sorte de péché originel dont on ne saurait lui tenir rigueur mais dont elle souffre toujours : elle est handicapée par des tendances centrifuges multiples, la première s'exerçant vers l'ancienne maison mère de Paris qui attire autant les étudiants de deuxième, et plus encore de troisième cycles, que les professeurs, majoritairement non-résidents en lettres et droit. Dans une moindre mesure, un certain nombre d'étudiants se dirigent vers les universités de Nancy ou de Dijon.

**UFR et structure administrative centrale.** Il s'agit d'une université pluridisciplinaire dans laquelle le groupe lettres-droit se sent opprimé, notamment du point de vue financier, par les sciences et la santé, ce qui entraîne une tendance à la revendication d'une autonomie qui ne fut jamais si nettement à l'ordre du jour que lors de la grave crise de 1995. Cette crise est désormais surmontée ; les motifs de mécontentement sont, en partie au moins, conjurés par la construction en cours d'un bâtiment d'enseignement et de recherche, qui apportera au groupe lettres-droit-sciences économiques quatre amphis supplémentaires, dont le besoin se faisait cruellement sentir, après la rénovation complète des locaux du groupe santé, et par la promesse d'une bibliothèque nouvelle sur le même campus, la construction défectueuse de l'actuelle en faisant un bâtiment déjà sinistré.

Depuis deux ans, une réforme de la représentation des diverses composantes au sein des trois conseils a été mise en œuvre en vue de diminuer les tensions. Mais c'est surtout l'organisation de réunions mensuelles des directeurs de composantes qui a permis une meilleure connaissance des problèmes locaux à l'échelon central et un renforcement de l'unité de l'ensemble. Ce dispositif, instauré il y a environ une décennie et tombé en désuétude sous la précédente présidence, a été rétabli en 1997.

Les rapports entre les composantes se sont améliorés depuis la précédente évaluation, grâce à cette politique de consultation du nouveau président et, si de gros efforts ont été faits, tous les problèmes ne sont pas complètement réglés.

En particulier, l'UFR de Lettres, malmenée avant 1995, se plaint de n'avoir pas bénéficié d'un rattrapage de ses moyens de fonctionnement, ce qui entretient le sentiment permanent d'une sous-dotation. Il faut cependant considérer que ses effectifs sont, après une période d'augmentation, en légère baisse, et que l'éclatement des disciplines en un très grand nombre de petites spécialités rend difficiles la gestion et le financement de la scolarité.

Un autre dossier très important est celui des activités physiques et sportives. Ce problème est apparu à l'occasion de la création de la filière STAPS. Celle-ci a été ouverte sans que lui soit aménagée une installation sportive propre. L'organisation pratique de la vie sportive des étudiants se heurte maintenant à de nombreux problèmes de personnels, d'implantations et de locaux (un seul gymnase pour 25 000 étudiants, plus la filière STAPS). On se reportera au chapitre concernant le SUAS.

GOUVERNEMENT  
ET  
GESTION

**Les implantations.** La deuxième tendance centrifuge est le legs d'une structure facultaire, naturelle en 1960, non remise en question depuis, et traduite très clairement dans la répartition sur quatre sites très éloignés les uns des autres, alors que des terrains militaires sont depuis longtemps disponibles en plein centre :

- un campus santé au sud-ouest (médecine, pharmacie, rue Cognacq-Jay, et odontologie, rue du Général Kœnig) ;
- un campus scientifique et technique au sud-est (UFR des Sciences exactes et naturelles au Moulin de la Housse, et IUT, rue des Crayères) ;

- un campus lettres-droit-sciences économiques et gestion à l'ouest, rue Pierre Taittinger (Croix-Rouge) ;

- une présidence installée depuis cinq ans dans une belle villa dont la situation est centrale.

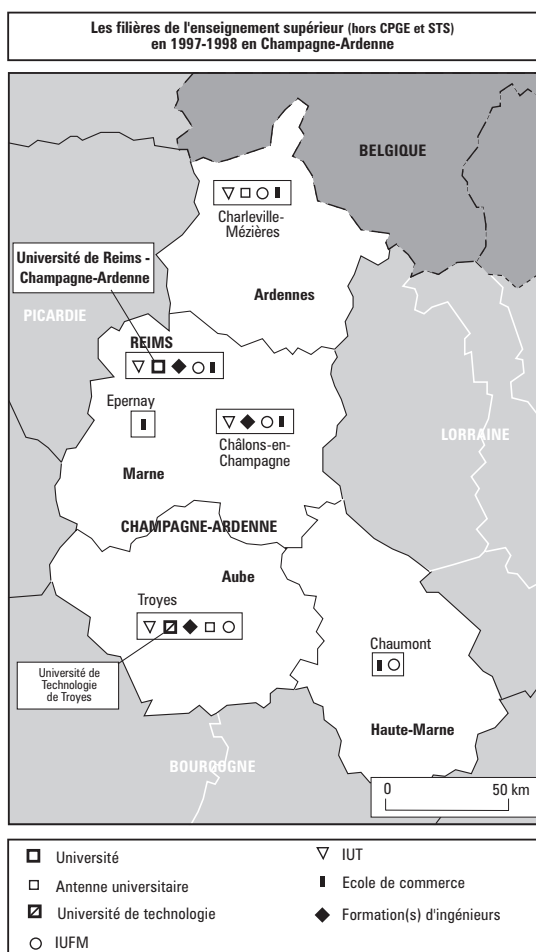
Cette répartition traduit géographiquement le risque sinon d'éclatement, du moins d'éparpillement des composantes universitaires.

On note dix-huit implantations géographiques auxquelles il faut encore ajouter :

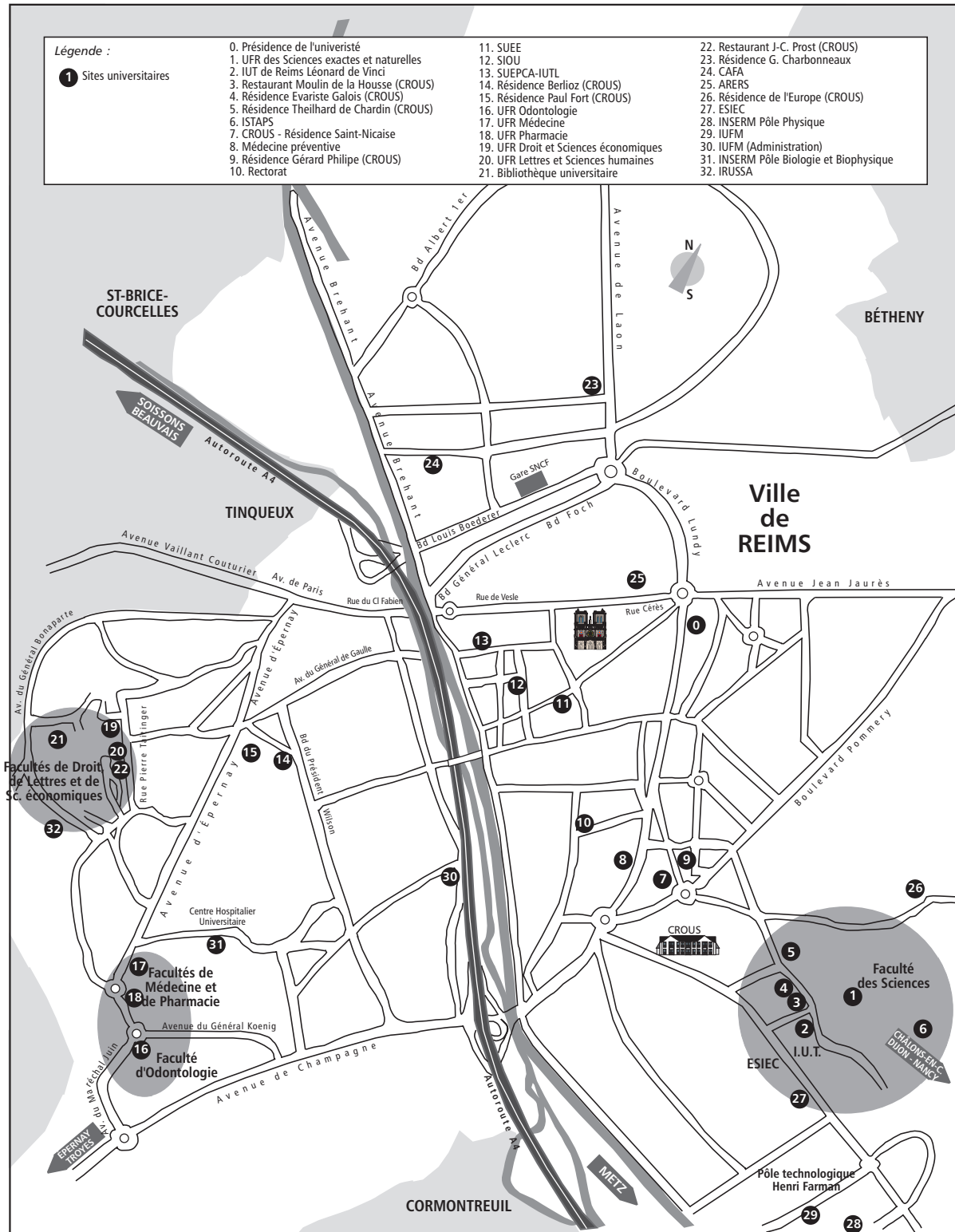
- l'esplanade Roland Garros où est implantée une école d'ingénieurs ;
- les antennes et l'IUT de Troyes ;
- l'Institut de formation technique supérieure de Charleville-Mézières.

Qui ne voit que cette répartition correspond plus à ce que pouvaient être naguère, dans d'autres villes, les facultés (on parle d'ailleurs ici de "doyens") qu'à l'université nouvelle formule ?

En bonne articulation avec la politique de réunir fréquemment les doyens, le président se rend régulièrement dans les conseils des diverses composantes pour écouter ce qui s'y dit mais aussi pour faire part des observations plus générales dont il est porteur. Le double mouvement constitué par la consultation de la base et par la démarche en direction des composantes contribue à créer la notion d'université comme établissement complexe mais unique.



## Les implantations rémoises de l'université de Reims - Champagne-Ardenne



CNE 1999

**Les délocalisations et le problème de Troyes.** À cette volonté - récente - de résister aux mouvements centrifuges s'ajoute un autre point positif important : l'URCA conjure beaucoup mieux que d'autres établissements la tentation de la délocalisation à tout va : la création d'une université de technologie à Troyes n'est pas une délocalisation mais l'invention d'un nouvel instrument. L'antenne des Lettres et du Droit répond à un réel besoin en premier cycle. En dehors du chef-lieu de l'Aube, seule Charleville-Mézières présente une délocalisation sous la forme de l'IFTS et d'un département d'IUT qui reste isolé. La politique lucide du président est d'exclure toute autre délocalisation, notamment à Châlons-en-Champagne, où une tentative n'aboutit pas et où il n'y a même pas l'appui de l'ENSAM, et encore plus à Saint-Dizier où il résiste méritoirement aux pressions politiques. Le dynamisme de l'université se manifeste inversement par une attraction très nette exercée sur l'est du département de l'Aisne, au détriment donc de l'université de Picardie.

Mais le fonctionnement de la délocalisation à Troyes et de l'IUT qui y est implanté illustre bien les difficultés que rencontrent les antennes et pose en soi deux problèmes, l'un de fond, l'autre conjoncturel :

- le problème de fond : l'implantation universitaire (DEUG Anglais et Histoire, DEUG Droit, DEUG AES, licence d'Administration publique) est fortement et financièrement soutenue par la Ville et par le Conseil général. Mais il semble que les étudiants aillent ensuite poursuivre leurs études à Paris plus aisément qu'à Reims. D'autre part, convient-il - problème général des antennes - de développer de trop petites structures n'atteignant jamais la taille d'une université ?

- à cela s'ajoute actuellement une crise : les enseignants, défrayés pour leur déplacement au tarif réglementaire et payés de même en heures complémentaires, bénéficiaient en plus d'une "indemnité de perte de temps" qui vient d'être qualifiée d'illégale par le rapport de la chambre régionale des comptes. Certains enseignants, nommés il y a quelques années avec la mention "Reims-Troyes", assument cette charge et doivent continuer à l'assumer sur leur temps de service. Mais, s'agissant des heures complémentaires, il n'y a aucun moyen de contraindre les enseignants à en assumer à Troyes.

Il faut souhaiter que le nouveau projet de "prime pédagogique" puisse contribuer à régler un problème qui paralyse pour l'instant le fonctionnement de l'antenne de Troyes.

## 2 - LES ÉVOLUTIONS DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ÉVALUATION

Les trois tableaux qui suivent mettent en parallèle - par composante pour permettre leur comparaison - les évolutions respectives des effectifs étudiants, du nombre des enseignants et du nombre d'heures complémentaires.

### Évolution des étudiants par composante

Composantes	1987-1988	1997-1998	Évolution de 1987 à 1997 (en %)
Droit	3 029	5 346	+ 76%
Sciences économiques	1 069	1 001	- 6%
Lettres et Sciences humaines	4 948	5 894	+ 19%
Sciences exactes et naturelles	2 310	3 883	+ 68%
Médecine	1 961	2 256	+ 15%
Pharmacie	858	1 012	+ 18%
Odontologie	436	360	- 17%
STAPS	41	595	NS
IUT de Reims	1 432	2 147	+ 49%
IUT de Troyes	1 036	1 178	+ 14%
CTU	1 329	983	- 26%
IRUSSA	-	171	NS
IFTS	36	232	NS
ESIEC	-	107	NS
<b>Total</b>	<b>18 485</b>	<b>25 165</b>	<b>+ 36%</b>

NS = non significatif.

Dans ce tableau, les 1 516 étudiants en AES, pris en charge pour moitié par l'UFR de Droit et l'UFR de Sciences économiques, sont comptabilisés en totalité dans l'UFR de Droit. Si l'on veut comparer raisonnablement ces évolutions avec celles du nombre des enseignants et du nombre d'heures complémentaires, il faut corriger les effectifs de 1997-1998 comme suit :

- en droit,  $5\,346 - 1\,516/2 = 4\,588$ , en hausse de 51% par rapport à 1987 ;
- en sciences économiques,  $1\,001 + 1\,516/2 = 1\,759$ , en hausse de 64% par rapport à 1987.

Pour la plupart des disciplines, l'année 1995 - qui ne figure pas dans ce tableau - reste une année charnière, puisque depuis cette époque les effectifs décroissent régulièrement chaque année. Mais le tableau ci-dessus montre que, si les effectifs de deux secteurs, juridico-économique et scientifique, ont enregistré une forte croissance sur la période, considérée, ceux des lettres se sont enfin stabilisés depuis 1995, et leur évolution reste globalement très modérée. L'augmentation des effectifs de l'IUT de Reims est due pour les 4/5 à la création de 5 nouveaux départements.

#### Évolution du nombre des enseignants

Composantes	1987-1988	1997-1998	Evolution de 1988 à 1998 (en%)
Droit	49	79	+ 61%
Sciences économiques	26	51	+ 96%
Lettres et Sciences humaines	112	186	+ 66%
Sciences exactes et naturelles	171	269	+ 57%
Médecine	141	150	+ 6%
Pharmacie	47	67	+ 43%
Odontologie	40	45	+ 13%
STAPS	-	24	NS
IUT de Reims	131	187	+ 43%
IUT de Troyes	70	82	+ 17%
CTU	-	2	NS
IRUSSA	-	-	NS
IFTS	-	12	NS
ESIEC	-	16	NS
SUEE	-	5	NS
Services centraux	-	5	NS
<b>Total</b>	<b>787</b>	<b>1 180</b>	<b>+ 50%</b>

NS = non significatif.

Les moyens en nombre de postes ont suivi assez bien les variations d'effectifs étudiants en droit, en sciences économiques, en sciences exactes et naturelles et à l'IUT ; un rattrapage a été opéré pour les lettres qui souffraient d'un fort retard. L'odontologie a bénéficié d'une nette amélioration de son potentiel. L'analyse sectorielle plus fine confirme l'impression d'une situation satisfaisante, tout en faisant parfois apparaître de fortes disparités disciplinaires au sein des composantes. Dans bien des secteurs, il est recommandé de procéder si possible à des redéploiements.

## Heures complémentaires par composante

Composantes	1988-1989	1997-1998	Évolution de 1989 à 1998 (en %)
Droit	4 149	15 047	+ 263%
Sciences économiques	4 271	6 502	+ 52%
Lettres et Sciences humaines	12 706	16 179	+ 27%
Sciences exactes et naturelles	6 435	17 231	+ 168%
Médecine	560	227	- 59%
Pharmacie	2 874	639	- 78%
Odontologie	-	885	NS
STAPS	10	4 897	NS
<b>Sous-total</b>	<b>31 005</b>	<b>61 607</b>	<b>+ 99%</b>
IUT de Reims	28 443	28 757	+ 1%
IUT de Troyes	13 691	14 477	+ 6%
CTU	-	1 852	NS
IRUSSA	-	1 051	NS
IFTS	-	5 060	NS
ESIEC	-	2 398	NS
<b>Total</b>	<b>73 139</b>	<b>115 202</b>	<b>+ 58%</b>

NS = non significatif.

L'analyse comparative entre moyens et besoins en enseignement ne vaut que si l'on prend en compte également les heures complémentaires. Or c'est là où l'on voit apparaître de fortes distorsions : le volume d'heures complémentaires a augmenté en droit-économie et en sciences exactes et naturelles dans des proportions inflationnistes, sans commune mesure avec l'augmentation des effectifs. Les volumes atteints en IUT sont importants, mais restent stables depuis de nombreuses années. Une maîtrise de ces heures complémentaires se révèle indispensable. L'actuelle présidence s'en est inquiétée. On se reportera au chapitre sur la gestion. Il est trop tôt pour en mesurer les effets.

### 3 - LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Le nouveau président a aussi réuni autour de lui des services performants, comme le souhaitait le rapport de 1991.

D'une structure bicéphale, où le précédent président ne s'occupait guère que de la politique de recherche et abandonnait le gouvernement à son secrétaire général, on est passé à une structure présidentielle où le président, secondé par une secrétaire générale très compétente, contrôle tout. Cette volonté ouvertement centralisatrice aboutit à une pyramide décisionnelle fortement structurée, facilitée par le système facultaire conservé : le président gouverne, assisté non seulement de ses vice-présidents (un médecin, un littéraire, président du conseil scientifique, ce qui est à noter, et un économiste), mais aussi des sept directeurs d'UFR, qui ont toujours le titre de doyens, et de chargés de mission aux attributions transversales. C'est dire que les UFR ne sont pas comme souvent des départements mais bien des facultés, ce qui n'a en soi rien de négatif. Au-dessous de ce niveau vient celui des départements, eux aussi fortement structurés avec des conseils élus.

**La direction.** Le bureau, constitué statutairement du président, du secrétaire général et des vice-présidents des trois conseils (CEVU, CA, CS), se réunit chaque semaine.

Les réunions fréquentes des trois conseils (tous les mois et demi), mais aussi des groupes de travail susceptibles d'étudier les grands problèmes qui se posent à l'université tout entière (par exemple, la semestrialisation ou l'avancement des personnels du second degré) commencent à recréer un esprit de travail collectif.

L'équipe de direction comprend le président et le secrétaire général, les 3 vice-présidents et le directeur de cabinet. Viennent s'adjoindre à cette équipe des chargés de mission enseignants (Affaires juridiques, Finances, Relations internationales, Médecine de prévention des personnels, dossiers divers).



Le bureau travaille en liaison permanente avec les membres de cette équipe. La multiplication des chargés de mission, dont les attributions ne sont pas précisées par les statuts mais ne dépendent que de la confiance accordée par le président, renforce certes le pouvoir central. À terme, il sera difficile de faire l'économie d'une réflexion à ce propos.

**Les contrats.** Le contrat de l'université avec le ministère vient à son terme en ce moment et cette échéance coïncide à peu près avec les négociations pour le contrat de plan État-Région. Le président a donc lancé une large réflexion, qui sera exploitée dans les nouveaux contrats.

Des commissions ont été mises en place sur :

- la recherche, répartie en cinq pôles (voir ci-après) ;
- le premier cycle : un des moyens proposés pour lutter contre le taux d'échec est le dédoublement des groupes de TD et l'organisation de séances de remise à niveau sous la conduite des doctorants ;

- les second et troisième cycles : la baisse des effectifs (2 000 étudiants en un an) amène à se poser la question de la répartition des moyens entre les filières en diminution et d'éventuelles filières nouvelles. La capacité d'innovation de l'université, nécessairement bridée par la question des redéploiements, pourra s'exprimer au niveau du 2ème cycle par des créations originales (concernant par exemple le vin et l'agriculture, avec l'appui de la Ville et des Conseils général et régional) ;

- le développement des actions visant à améliorer l'accueil :

- . des salariés en formation continue,

- . des étrangers,

- . plus généralement des étudiants : le problème du logement et celui de la vie étudiante ne concernent pas seulement le CROUS, mais l'université veut en faire un thème important de sa réflexion prospective. Ces derniers points ont fait parallèlement l'objet de réunions avec les étudiants.

**La politique de la recherche.** En 1991, le CNE relevait 4 équipes labellisées, 22 équipes recommandées et une douzaine d'équipes bénéficiant d'un soutien de l'université pour environ 680 enseignants-chercheurs.

### Les équipes de recherche en 1998

Types d'équipe			Les personnels des équipes ou des laboratoires							
			Nbre		Enseignants-chercheurs de l'université		Chercheurs des organismes	Autres chercheurs	Allocataires	ITA (ETP)
			A	B						
CNRS	Unité mixte de recherche	1	6	8	4		10	1	4	
	UPRES-A CNRS (1)	4	44	31	9		14	12,2	19	
	EP	1	5	12	1		4	5,5		
INSERM	Unité INSERM	1	11	3	6		7	6	2	
	URA	1	10	12			4	2	2	
Reconnues par la Mission scientifique	UPRES - EA (2)	19	11	225		116	70	17	25	
	UPRES - JE (3)	2	6	17		15	5		1	
Université	Équipe universitaire BQR	5	5	16		18	2			
	Programme pluri-formations	2	35	36		8	29	11,7	23	
École doctorale			17	48		42	10	2	3	

(1) Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur associée au CNRS.

(2) Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur - Équipe d'accueil.

(3) Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur - Jeune équipe.

En 1998, on compte 8 équipes labellisées, 21 équipes reconnues par la Mission scientifique et 7 équipes d'université pour 720 enseignants-chercheurs. Le principal problème que vont rencontrer certaines équipes labellisées est de préparer la succession de leur directeur qui part à la retraite dans les années qui viennent. Entre les deux évaluations, le dynamisme et l'efficacité de la recherche se sont affirmés, le nombre des thèses soutenues est en fort accroissement, le nombre des DEA s'est accru d'un tiers depuis 1991 et s'élève maintenant à 14, celui des DESS atteint 19, une école doctorale en droit a été créée. Mais là aussi on note des déséquilibres : les moyens du secteur lettres-droit y ont été sacrifiés au profit des secteurs des sciences dures et des sciences de la vie, de la santé ou des techniques agro-alimentaires qui retiennent plus facilement l'attention des pouvoirs publics et des collectivités locales. Pourtant, une ville historique comme Reims, ville des sacres, doit être sensible à la préservation et à la mise en valeur de son patrimoine monumental, artistique et littéraire. Depuis peu, une tendance nouvelle semble se faire jour avec l'espoir de voir retenus, à côté des pôles précédents, un pôle de mathématiques et sciences des structures dans les axes du prochain contrat de plan État-Région.

Le programme U 2000 a permis d'améliorer l'infrastructure recherche (secteur santé, Europol'Agro) et de construire pour le secteur lettres, droit et sciences économiques un bâtiment dédié à la recherche et aux enseignements de 3ème cycle.

Mais l'artisan principal est évidemment le Conseil scientifique qui s'est trouvé placé, par les exigences de la contractualisation, devant l'obligation de classer les axes de recherche. La répartition de la recherche en trois pôles avait été imposée de l'extérieur par le précédent contrat de plan État-Région :

- biomolécules,
- Europol'Agro (agroressources, emballage et conditionnement),
- mécanique-matériaux, sciences pour l'ingénieur.

Pour le contrat à venir, l'université a pu faire prendre en compte deux nouveaux axes :

- mathématiques et science des structures,
- patrimoine, culture et institutions.

Les "responsables d'axes" constituent une structure informelle, outil de travail à l'intérieur de l'université, précieux par exemple lorsqu'il s'agit de préparer le classement des colloques en vue de leur financement. Dans le même sens, tous les emplois d'enseignants-chercheurs sont désormais rattachés à un pôle de recherche. Il semble que la notion d'université commence à être présente et acceptée par les différents acteurs de l'établissement. Il est certain que ces pôles donnent une meilleure image de la recherche aux collectivités locales et facilitent les financements. Si l'on ne peut que souhaiter que la mise en place de nouveaux pôles, mathématiques et patrimoine, vienne clarifier les recherches dans ces domaines, il reste à vérifier si ces structures créées durant le contrat précédent ont renforcé vraiment la cohésion des recherches qui y sont conduites. Dans le cas des biomolécules et d'Europol'Agro, ces pôles sont une chance de rassemblement et de décloisonnement des équipes. Et il faut poursuivre cette politique volontariste. La réalité du pôle mécanique-matériaux est moins évidente. Les petites équipes qui le constituent s'agrègent à d'autres universités sans coordination bien visible. Une stratégie est à mettre en place avec, en particulier, une coordination au niveau des investissements pour éviter, par exemple, l'achat onéreux et en triple exemplaire de machines à injecter le plastique.

**Les relations avec les collectivités.** Elles constituent un des points forts de l'action du président, qui y voit une manière de renforcer l'unité universitaire : les négociations se font désormais au niveau de la présidence et non au cas par cas. Cela est vrai pour les relations

- . avec les Conseils généraux (notamment celui de la Marne pour la recherche agronomique) ;
- . avec la ville de Reims, qui donne 3 MF par an, dont la moitié est utilisée pour les colloques, et subventionne 6 bourses de recherche ;
- . avec la Région, qui finance 13 bourses par an. Depuis deux ans, c'est le Conseil scientifique qui, sur critères universitaires, prend la décision d'attribution de ces bourses. Ce point très important mérite d'être souligné.

Par ailleurs, la Région intervient sur l'investissement. Elle est partie prenante du projet de construction de la BU dont le coût s'éleva à 90 MF : 40 viendront de l'État, 50 de la Région.

Si le Conseil régional et la municipalité de Troyes font beaucoup, notamment financièrement, pour aider l'URCA et l'université de technologie de Troyes (UTT), la municipalité de Reims reste curieusement en retrait : aide financière insuffisante, absence d'effort pour améliorer la sécurité ou les transports collectifs entre la gare et les trois campus ou entre les campus. On ne retiendra pas les étudiants - ni les professeurs - tant que les campus resteront vides et tristes, faute de cafés et de journaux, et tant qu'y subsisteront des zones de non-droit. On ne s'attarde pas sur le campus Croix-Rouge.

**Les relations avec les milieux économiques.** La région Champagne offre peu de places à ses diplômés ; il n'y a guère de grandes entreprises dans le ressort académique mais de nombreuses petites entreprises. À l'université, de nombreuses structures existent, orientées vers le transfert de technologie et la valorisation : Service de formation continue (SUEPCA), Junior entreprise à l'ESIEC, Junior entreprise liée au DESS Gestion et développement des PME, nombreux centres de compétences (pôle mécanique-matériaux, pôle biomolécules ou Europol'Agro). Le renforcement récent du Bureau de liaison entreprises-université, le BLEU, créé en 1992, vise à ordonner et renforcer les relations de l'URCA avec toutes ces structures. Il compte maintenant cinq personnes et oriente ses actions dans quatre directions principales :

- la valorisation de la recherche,
- la politique des stages et offres d'emplois,
- la communication,
- la sensibilisation au monde de l'entreprise.

Toutes les conventions et les contrats de recherche passent obligatoirement par le Conseil scientifique. Tous les appels à projets et les courriers en direction des laboratoires sont envoyés sous couvert des directeurs de composante.

## II - LA GESTION

### 1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

**Une structuration forte des services centraux.** Dans le droit fil de la politique menée par le président et conformément aux recommandations du CNE, l'organigramme fait clairement apparaître cette structuration. À côté de services classiques, coexistent des structures originales, comme par exemple le BLEU dont il a été question. Le Service d'évaluation et de prospective, créé récemment, apporte aux composantes, à côté de son rôle central, des statistiques, des informations, voire une forme d'audit interne.

L'organisation administrative se heurte toutefois à une difficulté d'encadrement : l'université ne compte qu'un seul poste de CASU, non pourvu depuis deux ans. Ce problème serait lié au manque d'enthousiasme des personnels IATOS pour demander leur nomination dans la région Champagne-Ardenne.

Les responsables administratifs des UFR et des services sont tous attachés (y compris à Troyes), mais les services centraux souffrent d'un manque d'aides de catégorie B pour seconder les attachés.

En règle générale, et malgré la reconnaissance du travail fourni par les services centraux, il reste toujours difficile de faire accepter par le corps universitaire l'affectation d'un emploi IATOS dans ces services (sur sept créations en 1999, une devra être affectée au service central). Une certaine insuffisance de l'encadrement administratif se fait sentir, par exemple dans la difficulté de monter et de suivre les lourds contrats européens.

De façon générale, l'université se caractérise par une certaine fragilité administrative, notamment au niveau central.

**La répartition des moyens.** La mise en place de critères équitables pour la répartition des moyens est, on l'a vu, un sujet particulièrement sensible à Reims. Le principe retenu et appliqué est celui des normes ministérielles SAN REMO. Ce principe semble bien accepté : notons toutefois qu'il s'agit d'appliquer à un établissement des critères faits pour une répartition nationale entre les établissements. Il convient donc de moduler ce principe pour éviter des baisses de moyens trop brutales dans certains secteurs. Les mêmes principes sont utilisés pour la répartition des créations d'emplois d'enseignant (mais non pour les déclarations de vacance d'emplois).

**La maîtrise des dépenses dans le domaine des heures complémentaires.** Des progrès sont à mettre au crédit de l'équipe dirigeante actuelle, grâce à plusieurs mesures :

- limitation des heures complémentaires possibles (192 h par personne) ;
- paiement des heures complémentaires uniquement lorsque le service est assuré en entier (sauf en IUT où le paiement se fait par trimestre) ;
- mise en place d'un logiciel maison pour appliquer ces principes.

Après une année de rodage et d'application, la présidence estime que le système fonctionne bien et que l'augmentation incessante des heures complémentaires a été jugulée. D'autre part, l'élaboration des budgets prévisionnels en est grandement facilitée.

Un réel problème se pose néanmoins en lettres et sciences humaines et en sciences économiques, où le nombre d'heures payées l'an dernier a été respectivement de 14 995 pour 7 716 attendues, d'un côté, et de 5 969 pour 1 665 attendues, de l'autre. Ces différences s'expliquent par le poids des intervenants extérieurs tels que les vacataires dans ces disciplines.

En tout état de cause, le fait que le volume horaire global (hors IUT) pour les heures complémentaires atteignait, en juin 1998, 57 624 pour 39 930 prévues selon les normes, met en évidence moins les difficultés de la gestion rémoise que l'insuffisance de financement par rapport aux dotations théoriques prévues par le système SAN REMO.

**Les enseignants.** Jusqu'en 1996, le recrutement des enseignants se caractérisait par une forte endogamie dans toutes les disciplines. Depuis, l'université s'est efforcée de favoriser les recrutements externes, sauf en pharmacie où l'endogamie reste de règle. La tendance semble donc s'être inversée depuis 1996.

On n'en est pas encore à aborder la vague de départs massifs à la retraite, mais l'université de Reims - Champagne-Ardenne s'y prépare, notamment en affectant les postes créés dans des équipes reconnues, ce qui est une nouveauté.

Une action de sensibilisation est menée depuis un an sur l'obligation de résidence et elle va être renforcée pour chaque enseignant nouvellement nommé.

**Le personnel IATOS.** La loi sur les 35 heures devrait permettre de clarifier la présence de l'ensemble du personnel. Encore faut-il bien prendre en compte dans les négociations, non seulement les horaires journaliers, mais aussi les semaines de congé sur le nombre desquelles on peut s'interroger.

#### Les emplois administratifs et de service en octobre 1998 (répartition par support budgétaire)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie			Total
		A	B	C	
État	Statutaires	104	146	361	611
	Gagés	5	3	7	15
Établissement	Permanents	4	5	26	35
	Vacataires, saisonniers	-	-	300	300
	CES	-	-	49	49
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	4	4
<b>Total (hors vacataires et saisonniers)</b>		<b>113</b>	<b>154</b>	<b>447</b>	<b>714</b>

## 2 - LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

**L'agence comptable.** Elle est dirigée par un fonctionnaire du Trésor, les services financiers par une attachée.

L'agent comptable a été choisi pour remettre de l'ordre dans une comptabilité victime d'un laisser-aller constaté par l'Inspection. Il a eu d'emblée la volonté de former des gestionnaires pour chaque composante et de diffuser les informations en vue de sessions générales de formation pour 1 300 heures stagiaires. L'objectif était de faire prendre conscience de la chaîne ininterrompue qui mène de l'utilisateur à la Cour des comptes.

Les principales dispositions sont :

- l'intégration de Troyes dans le système comptable ;
- la recherche de souplesse dans l'utilisation du système NABUCO ;
- le regroupement des services communs dans l'unité de compte "Présidence" ;
- le vote depuis deux ans de tous les budgets entre le 8 et le 12 décembre à la satisfaction des composantes.

Cela dit, l'agence comptable, qui emploie 7,4 personnes, souffre des difficultés de cohérence entre les employés à temps partiel : sur treize personnes présentes, une seule est à temps plein. On est donc à tout moment "sur le fil du rasoir", pour reprendre le terme de l'agent comptable.

**Le budget et les comptes financiers.** En 1997, les ressources s'élèvent à 200 MF, c'est-à-dire à 191 MF hors prestations et opérations d'ordre. Sur ce montant, l'État fournit 56%, les collectivités locales 24%, les ressources propres 27% et les autres organismes 4%.

La comparaison de cette structure des ressources avec celle des autres universités du même type montre la faible autonomie de l'université, puisque la part des ressources propres n'est que de 27%. 40% de ces dernières viennent des droits universitaires et on peut donc espérer que la formation continue et les actions de valorisation pourront être développées.

La part des collectivités locales (24%) est importante par rapport au taux national (7,5%) et s'est maintenue sur la période 1991-1998 grâce au fort soutien de la région. L'une des réalisations les plus visibles a été la construction du campus universitaire pour la santé. Notons qu'entre 1995 et 1997 les subventions d'équipement ont augmenté de 78%.

La part des investissements se situait, jusqu'en 1995, autour de 25% des dépenses, avec un pic en 1994 pour la raison qui vient d'être évoquée. À partir de 1995, le poids des dépenses de fonctionnement devient supérieur de 4 points à celui observé dans l'ensemble des grandes universités pluridisciplinaires. Les recettes de fonctionnement restent de toute manière supérieures aux dépenses de fonctionnement (de 19,3 MF en 1997).

S'agissant des réserves, le montant réellement disponible après distribution est de 5 à 6 MF. Depuis trois exercices, la situation est excédentaire. Au niveau des composantes, le seul gros problème est venu des lettres où le budget, non voté, a été présenté en déficit de 500 000 F par suite du déficit en heures complémentaires signalé plus haut. Ce déficit a pu être résorbé en jouant sur le non-renouvellement d'un matériel, mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, on peut craindre des difficultés analogues l'an prochain. Notons que l'on s'achemine depuis quelques années vers la mutualisation des réserves.

## III - CONCLUSION

On ne peut qu'être frappé par l'effort considérable de rigueur et de cohérence entrepris au niveau du gouvernement de l'université. La crise de 1995 n'est plus qu'un mauvais souvenir. Des critères objectifs de répartition des moyens ont été mis en place : imparfaits, ils ont le mérite d'exister, la difficulté étant d'y apporter les modulations nécessitées par les spécificités disciplinaires. Le président, appuyé sur une secrétaire générale et une équipe efficaces, a

**Les dépenses de fonctionnement (à partir du compte financier)**

(en milliers de francs)		Années		
		1995	1996	1997
<b>Section 1 - Fonctionnement : Dépenses</b>				
60	Achats	26 249,21	25 449,32	27 832,74
dont	6061 Eau, électricité, chauffage, gaz	9 712,50	10 682,54	10 640,51
	6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 996,07	2 675,35	3 109,51
	6068 Autres matières et fournitures	10 071,69	854,14	491,81
61	Services extérieurs	16 798,78	18 943,83	20 050,73
dont	613 Locations	2 159,08	1 808,50	2 071,92
	615 Entretien et réparations	5 273,02	7 465,43	7 995,52
	6181/3 Documentation	8 170,86	8 487,64	8 410,07
	6185 Frais de colloques, séminaires, conférences	447,64	385,32	242,94
62	Autres services extérieurs	21 182,99	22 481,41	25 432,50
dont	623 Relations publiques	564,93	789,50	549,79
	6251 Déplacements	5 398,81	5 648,84	5 625,73
	6257 Frais de réception	1 125,80	1 113,78	1 156,87
	626 Frais postaux	5 075,29	5 620,64	5 241,26
	6286 Nettoyage	1 325,79	1 727,96	2 084,41
63	Impôts et taxes	2 244,42	2 598,42	2 253,32
64	Charges de personnel	53 443,40	55 526,57	51 522,01
dont	Heures complémentaires	44 268,80	44 012,40	40 476,13
	Rémunérations sur emplois gagés	1 434,15	1 438,41	2 249,00
	Rémunérations sur ressources propres	5 096,65	7 404,51	6 355,89
	Cotisations	2 643,80	2 671,24	2 440,89
65	Charges diverses de gestion courante	20 674,83	18 103,67	21 562,33
dont	658 Prestations internes et recettes d'ordre	12 219,55	9 319,53	10 453,53
66	Charges financières	8,85	0,18	
67	Charges exceptionnelles	1 276,52	1 022,30	296,23
68	Dotations amortissements et provisions	1 652,52	855,86	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>143 531,52</b>	<b>144 981,56</b>	<b>148 949,86</b>

**Les dépenses d'équipement**

(en milliers de francs)		Années		
		1995	1996	1997
<b>Section 2 - Équipement : Dépenses</b>				
20	Immobilisations incorporelles	639,04	1 611,04	2 627,55
21	Immobilisations corporelles	34 611,49	35 255,36	46 871,96
dont	213 Terrains et constructions	6 650,03	15 005,37	16 871,88
	215 Installations techniques, matériels, outillages industriels	16 356,64	10 429,76	15 817,12
	216 Collections	0,47	21,77	38,36
	2183 Matériel de bureau et informatique	9 950,97	8 014,05	9 532,49
	2184 Mobilier	810,00	1 158,46	4 513,03
	2188 Autres matériels	163,64	212,84	89,47
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>32 250,54</b>	<b>36 866,40</b>	<b>49 499,51</b>

**Les recettes de fonctionnement (à partir du compte financier)**

(en milliers de francs)

Section 1 - Fonctionnement : Recettes		RP(1)	Années		
			1995	1996	1997
70	Ventes de produits, services marchands		34 575,53	36 438,20	33 389,07
dont	705	Etudes	*	7,20	
	7061	Droits universitaires	*	22 988,08	20 234,84
dont		Droits prestations spécifiques (dont droits sportifs)	*	8 480,29	8 338,21
		Cotisations sportives	*	335,37	149,64
	7062	Prestations de recherche	*	20,00	396,29
	7065	Formation continue	*	4 461,95	5 746,53
	7068	Prestations autres ressources affectées	*	2 557,27	1 550,32
	708	Autres produits activités annexes	*	3 252,03	3 864,60
	7087	Ventes de produits et de publications	*	237,49	202,64
74	Subventions d'exploitation		102 203,89	109 220,17	119 745,80
dont	7411	Subventions MENRT enseignement		63 379,96	73 487,65
	7412	Subventions MENRT recherche		6 798,60	7 387,39
	7413/4	Subventions autres ministères et organismes publics		382,00	156,00
	744	Subventions des collectivités locales		20 923,53	25 858,46
	746	Dons et legs	*	19,70	199,72
	7481	Taxe d'apprentissage	*	3 742,40	4 409,35
75	Autres produits de gestion courante		*	11 282,34	11 309,76
76	Produits financiers		*	2 100,38	2 770,21
77	Produits exceptionnels		*	427,69	399,27
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>150 589,83</b>	<b>162 085,44</b>	<b>168 177,15</b>
dont	Recettes de subvention			92 000,74	107 488,88
	Ressources propres		*	47 306,75	49 899,25
	Prestations internes et recettes d'ordre			11 282,34	10 789,02

**Les recettes d'équipement**

(en milliers de francs)

Section 2 - Équipement : Recettes		RP(1)	Années		
			1995	1996	1997
13	Subventions d'investissement		18 495,29	23 903,15	32 868,57
	1311	Subvention équipement État		6 453,04	13 212,90
	1312	Subvention équipement Régions		4 797,59	2 398,51
	1313	Subvention équipement Départements		55,16	2 066,34
	1314	Subvention équipement Communes			2 750,00
	1315	Subvention équipement Collectivités publiques		92,50	
	1317	Subvention équipement Entreprises et org. privés			20,00
	1318	Subvention équipement taxe d'apprentissage	*		322,07
<b>Total</b>			<b>18 495,29</b>	<b>23 903,15</b>	<b>32 868,57</b>
dont	Recettes de subvention			13 850,00	32 546,50
	Recettes propres		*	863,00	322,07
	Prestations internes et recettes d'ordre			1 652,52	599,90
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>20 147,81</b>	<b>24 702,86</b>	<b>33 468,47</b>

(1) RP : Ressources propres

su faire prendre conscience de l'identité de l'établissement grâce à une communication interne bien menée et à une mise en valeur de l'image de l'université, auprès des collectivités territoriales notamment.

On pourrait parler aussi de la naissance d'un sentiment d'appartenance à une université.

Le travail mené pour élaborer le plan U3M, le contrat de plan État-Région et le contrat quadriennal avec le Ministère, est largement commencé. Malgré les difficultés signalées chemin faisant ci-dessus, on peut dire que l'université de Reims est gouvernée d'une main solide, avec fermeté et réalisme ; il s'ensuit un bon équilibre financier et une impression de dynamisme contrôlé.

Il reste encore à poursuivre le travail de lutte contre l'échec en 1<sup>er</sup> cycle et de consolidation des filières d'enseignement autour de quelques troisièmes cycles performants. De même, l'effort de structuration de la recherche doit être renforcé, l'organisation en profondeur de certains axes de recherche comme celui de mécanique-matériaux devant être sérieusement révisée.

La surveillance des heures complémentaires a été vigoureusement engagée depuis quelques années. L'accentuation de cette politique courageuse est indispensable.



## I - L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DU TEMPS LIBRE (IUTL)

Dirigé par un MC d'histoire du Moyen Age spécialiste de la cathédrale de Reims, ce service commun emploie un secrétaire et un administratif à 80%. Il dispose d'annexes dans toutes les petites villes de tous les départements de la région.

Ne recevant aucune dotation de l'université, il est subventionné par la ville de Reims à hauteur de 50 000 F et s'autofinance entièrement par les cotisations des auditeurs (450 F de droits d'inscription auxquels s'ajoute un supplément, de 300 à 1 000 F pour les ateliers, de 800 F pour les langues à raison de 2 h par semaine). Les professeurs sont payés au tarif des TP (161 F de l'heure).

Une demande est en cours auprès du conseil régional au titre de l'aménagement du territoire, compte tenu du travail accompli dans les petites villes. Le seul problème est celui des locaux à Reims, notamment pour les amphithéâtres nécessaires pour les conférences.

Le système est bien rodé et fonctionne à la satisfaction générale. Les activités sont classiques, mais diversifiées : conférences, ateliers, voyages. Une conférence est tenue tous les jours à Reims même, une fois par semaine à Troyes et dans les petites villes de la région. Des ateliers de langues, d'égyptologie, de philosophie, d'histoire de l'art sont montés. Les voyages, d'un jour ou plus longs, sont gérés par une association. Les conférences sont prononcées par des enseignants de l'université, issus des départements d'histoire, de géographie, de philosophie, de littérature, d'art, de musicologie. Il serait maladroit de tenir ces activités pour marginales et indifférentes. En effet, l'université de Reims, pour remplir pleinement son rôle culturel dans la région, a intérêt à multiplier des liens hors du monde universitaire et à pousser ses racines dans le sol local et régional. Ces activités de loisir cultivé assurées par l'université vont dans ce sens, et doivent être d'autant plus encouragées qu'elles se financent pratiquement elles-mêmes par les cotisations.



SERVICES  
COMMUNS

## II - LE SERVICE D'ACTION SOCIALE (SASURCA)

Ce service commun, dirigé par un professeur de pharmacie, aidé d'un bureau de 4 membres, et disposant d'un attaché à 50%, d'un adjoint administratif à temps plein et d'un technicien à 50% (chargé de la liaison avec le comité d'action sociale), remplit deux missions :

- d'action sociale ;
- de formation.

### 1 - L'ACTION SOCIALE

Elle peut s'exercer à titre individuel et consiste alors en un suivi de dossiers par une assistante sociale. 436 situations ont été traitées l'an dernier (décès, maladies, etc.), avec mise en place de secours, de prêts, de conseils : 40% concernent des interventions financières (notamment le surendettement).

Elle peut aussi être collective (organisation de séjours de ski, de voyages...). Des salles sont équipées pour le personnel de tous les services. Un livret d'information sociale est édité et remis à jour tous les deux ans. Des actions similaires aux prestations interministérielles sont destinées aux personnels contractuels non bénéficiaires des PIM.

## **2 - LA FORMATION**

Un plan de formation débattu avec les chefs de service est mis au point et diffusé par le SASURCA. Les formateurs sont des enseignants de l'enseignement supérieur ou secondaire, ou des IATOS.

En 1997, on relève 533 inscrits, personnels IATOS et enseignants-chercheurs confondus. Anglais et informatique sont surtout demandés par les enseignants-chercheurs.

## **3 - LE BUDGET DU SASURCA**

Il est honorable, sans plus, surtout si l'on veut développer les actions pour répondre à la demande :

- 300 KF viennent du contrat quadriennal université MENRT ;
- 200 KF viennent de l'université ;
- 40 KF viennent de ressources propres ;
- 50 KF ont été inscrits au budget pour assurer la gestion comptable des prêts.

## **4 - CONCLUSION**

Ce service commun a une activité importante, alors que ses moyens sont relativement modestes. L'action sociale, conforme à ce qui se pratique à peu près partout, n'appelle pas de remarques particulières (si ce n'est la constatation d'un phénomène général : l'augmentation des problèmes financiers depuis deux ou trois ans). En revanche, s'agissant de la formation, on doit noter l'originalité d'une structure qui, contrairement à ce qui se pratique dans les centres académiques de formation, associe à part égale enseignants-chercheurs et IATOS. L'ensemble donne une impression très positive de dynamisme et de sérieux.

### **III - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (EX-SUEE)**

Le Service universitaire des étudiants étrangers est devenu en 1997 le Centre international d'études françaises, rattaché à l'UFR de Lettres : on se reportera au chapitre consacré à cette dernière.

### **IV - LE SERVICE UNIVERSITAIRE D'ÉDUCATION PERMANENTE (SUEPCA)**

Depuis 1991, le secteur de la formation continue a peu évolué malgré une demande croissante de la région pour des formations de rattrapage, et ensuite des entreprises pour une validation des acquis professionnels. On note aussi l'apparition d'une demande formulée par des adultes qui, pour des raisons variées, souhaitent retourner à l'université. La formation continue est entièrement autofinancée, mais cette situation favorable s'explique avant tout par le fait que, jusqu'ici, le demandeur principal était le Conseil régional et que celui-ci est solvable. Au contraire, une bonne partie de la demande n'est pas ou est peu solvable, ce qui commence à poser des problèmes évidents de recrutement des enseignants. Une autre doléance est apparue, qui porte sur la faible contribution des enseignants de sciences humaines à la formation continue. Cette faiblesse n'a rien d'irréparable. Le département de Psychologie comprend une équipe spécialisée dans l'étude du stress. Sa compétence pourrait trouver à s'exprimer ici. De même, les enseignants de LEA pourraient être mobilisés aisément, ainsi que ceux de géographie, pour leurs compétences en tourisme, par exemple. En fait, la timidité de la présence des sciences humaines ne vient pas d'un empêchement structurel ni d'un refus délibéré, mais tient au fait que, jusqu'ici, il ne s'est pas trouvé de personne assez disponible pour ce travail. Le personnel enseignant de la faculté de Lettres s'est montré trop peu sensible aux problèmes de la formation permanente et trop peu disponible pour ce travail, en raison notamment de la forte proportion de non-résidents.

## V - LE CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

À la suite de l'accord avec l'ensemble des universités de l'est, ce centre a reçu en charge un enseignement de psychologie au niveau du DEUG et un autre de philosophie pour les deux cycles. L'enseignement s'adresse à un millier d'étudiants, d'une moyenne d'âge de 28 ans, et qui sont majoritairement des femmes. Il s'agit avant tout de salariés, en particulier des secteurs éducatifs et de santé. Outre les distributions habituelles de photocopies, le centre assure aussi une permanence par téléphone, fax et e-mail et a monté une unité de conseils téléphoniques. Mais le vrai point fort de cette équipe dynamique semble la recherche et l'innovation pédagogiques, plus précisément, la mise au point de programmes d'auto-enseignement par le truchement de CD-Rom. Comme toujours et partout, ce dynamisme repose sur des initiatives personnelles et sur leur synergie : une équipe a été fondée, dont l'ardeur et même l'enthousiasme sont visibles. Dans un milieu aussi éclaté et aussi satellisé par Paris que celui de Reims, des réussites prometteuses comme celle-ci sont, sinon improbables, du moins imprévisibles, ce qui devrait inciter les autorités universitaires et ministérielles à guetter l'émergence d'initiatives heureuses et à les soutenir activement, avant que leurs auteurs ne se découragent.

## VI - L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITE DE REIMS (IATEUR)

Créé en 1975, habilité en 1985, l'IATEUR est aujourd'hui une unité propre de l'enseignement supérieur (UPRES), que dirige un professeur de géographie, par ailleurs président du Conseil scientifique. L'institut délivre, à l'issue de 2 années d'études, un DESS en Urbanisme et aménagement du territoire qui réunit harmonieusement la géographie, la géologie, la biologie, les sciences de l'environnement, le droit et les sciences économiques. Il a le statut de service commun de l'université et est actuellement installé dans les locaux de la faculté de Droit. Ses crédits de fonctionnement viennent du droit, ses crédits de recherche des lettres.

Le corps enseignant compte 1 PR (géographie), 1 MC (aménagement), 1 MC (biologie végétale et sciences de l'environnement), 3 enseignants de la 24ème section Aménagement de l'espace, 1 PAST architecte urbaniste et des professionnels vacataires.

On y entre à bac + 4 avec une maîtrise de droit, AES, sciences sociales, sciences naturelles ou géographie, ou un diplôme d'architecte, d'ingénieur ou de géomètre expert. 170 à 200 candidats se présentent pour 25 places ; le recrutement se fait sur dossier et entretien. Les étudiants trouvent facilement des stages et participent à des travaux collectifs d'atelier qui sont souvent utiles aux collectivités locales : le sujet collectif actuel est la restructuration du campus Croix-Rouge qui prévoit notamment l'intégration de la gare TGV. On fait aussi des enquêtes sur les besoins des étudiants. Le jury de sortie réunit deux universitaires et au moins un professionnel. Les lauréats trouvent facilement un débouché (collectivités territoriales, agences d'urbanisme, parcs naturels, sociétés de logement social, DDE, secteur privé, notamment auprès de bureaux d'études fondés par des anciens de l'IATEUR).

L'institut coopère avec l'université d'Istanbul, l'École d'architecture de Nancy, et elle a des perspectives en Pologne (Lodz et Cracovie).

C'est un modèle de formation pluridisciplinaire et polyvalente, très dynamique et moderne.

## VII - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Ce service, dirigé par un médecin, a de multiples activités :

- visites médicales (10 000 étudiants +2 000 lycéens avec un taux de couverture assuré à 84%) ;
- consultations spécialisées en psychiatrie et en nutrition (250 par an) ;
- infirmerie : 6 infirmières reçoivent 1 000 étudiants et procèdent à 2 000 vaccinations par an ;

- assistance sociale : 2 assistants sociaux et 2 assistantes sociales du CROUS tiennent environ 1 200 entretiens par an. Dans 80% des cas, la question financière est au centre du problème.

Les aides psychologiques représentent 10% des demandes. On observe une augmentation constante et sensible de ce type de demande pour laquelle une consultation "psychologue" a été ouverte à la rentrée universitaire 1998-1999. Enfin, il faut signaler que la précarité des statuts des médecins handicape la gestion des services.

## VIII - LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES (SUAS)

Le sport à l'université de Reims a tout d'abord été géré par un SUAPS (Service universitaire des activités physiques et sportives) mis en place en 1972. En 1987, un ensemble unique, l'Institut des sciences et techniques des activités sportives (ISTAPS), a été créé car le besoin d'un centre de formation de professeurs d'EPS se faisait fortement ressentir, l'académie de Reims n'en ayant aucun. Mais l'insuffisance des équipements sportifs a retardé la création de la filière STAPS, qui n'a vu le jour qu'en 1992. Le STAPS ayant été ouvert sans installations sportives propres, celles du Moulin de la Housse servent à la fois pour la pratique universitaire sportive (SUAS), pour le club sportif RUC, club universitaire et club civil, et pour le STAPS. Elles se sont rapidement saturées. Sur le plan de la gestion, les interactions avec le RUC ne vont pas forcément dans le sens du respect des intérêts de l'université et de ses étudiants.

L'ISTAPS regroupait, dans une seule structure de fonctionnement et de gestion, toutes ces activités. Cette structure unifiée présentait l'avantage pour les étudiants de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Jusqu'en octobre 1996, la gestion administrative et financière a toujours été assurée par le même enseignant. Tout semblait bien fonctionner, le problème de l'organisation du sport à l'université n'a pas été posé.

L'université, n'ayant jamais eu réellement de politique sportive, s'est reposée sur le dynamisme et l'esprit d'initiative du responsable de l'ISTAPS. L'arrivée de la filière STAPS, repoussée en 1995 par une décision du CA et à nouveau à l'ordre du jour en 1997, ainsi que l'apparition de difficultés financières ont créé et révélé un certain nombre de problèmes.

L'audit demandé par le président a abouti à la création d'une UFR STAPS et d'un SUAS en novembre 1998 qui devrait redéfinir et clarifier les missions et les rôles des différentes pratiques sportives.

### 1 - LA SITUATION GÉNÉRALE : UNE IMPLANTATION ÉCLATÉE

L'organisation du sport à Reims subit les effets de l'éclatement de l'université sur ses 3 principaux campus. En raison des très grandes difficultés de déplacement pour se rendre d'un campus à l'autre, certaines installations sont difficiles d'accès pour beaucoup d'étudiants. Le seul complexe sportif se situe sur le campus des sciences, au Moulin de la Housse, et l'essentiel des activités sportives s'y trouve concentré, au détriment des autres UFR. Ce complexe comprend un gymnase de 1 750 m<sup>2</sup>, trois salles de sport, un terrain de rugby et une piste d'athlétisme, un terrain de football, des courts de tennis, un centre équestre. Les STAPS et le RUC sont dans les faits prioritaires pour leur utilisation, le RUC réservant par exemple le mercredi après-midi à son centre d'animation pour les jeunes, même si la priorité définie par l'université est dans l'ordre : STAPS, SUAS, RUC.

La pratique du sport est très limitée à Troyes et inexistante à Charleville.

La saturation actuelle des installations à Reims est aggravée par le manque de relations avec la ville constaté jusqu'à une date récente. Des négociations permettant un accès à d'autres structures municipales ou au CREPS voisin ne pourraient être que profitables. Un projet de complexe sportif commun avec d'autres institutions pourrait aussi avoir pour effets positifs une infrastructure plus diversifiée, une meilleure utilisation des équipements et des facilités d'entretien et de gestion. La construction d'une nouvelle installation sur le campus Croix-Rouge est programmée pour 2 000.

## 2 - LA CRÉATION DES STAPS ET SES CONSÉQUENCES

**Une approche sportive différente.** Par l'exigence de leur formation, les étudiants STAPS sont très demandeurs de créneaux pour la pratique sportive. Comme tout étudiant de l'université, ils ont accès aux plages horaires du SUAPS. Leur fréquentation assidue et en nombre a contribué à une forte occupation des installations, rebutant les autres pratiquants. Leur niveau sportif, généralement supérieur à la moyenne, leurs motivations les orientant vers l'excellence et la compétition découragent les autres étudiants.

La pratique du sport à l'intérieur du cadre proposé par la FNSU s'est peu à peu réduite à une compétition entre étudiants des STAPS : les autres étudiants ne trouvent plus ni entraînement, ni rencontres correspondant à leur niveau. Si en 1992, on trouvait 540 étudiants inscrits en FNSU (sans STAPS) ils sont, en 1997, 624 mais avec 430 STAPS.

**Des enseignants au statut mal défini.** Il y a actuellement quatre postes et demi affectés à l'université de Reims et un poste et demi à l'antenne de Troyes.

Les enseignants eux aussi ont été démobilisés. Lors de la création des STAPS, la structure de "guichet unique" a naturellement permis aux enseignants d'assurer également l'encadrement des étudiants des STAPS et celui du SUAPS, palliant ainsi l'insuffisance des créations de postes. Mais la prise en compte de leurs interventions est très différenciée : lorsqu'ils encadrent des étudiants du SUAPS, leur service n'est considéré que comme une animation et leurs heures sont comptabilisées avec l'application d'un coefficient minorant de 0,66. En revanche, lorsqu'ils encadrent des étudiants des STAPS, ils sont alors reconnus comme formateurs et leurs heures sont rémunérées sans minoration. Il est alors évident qu'il devient beaucoup plus valorisant à tous points de vue d'effectuer son service en STAPS. D'où la désaffection des professeurs d'EPS pour la prise en charge des activités du SUAPS : plus personne ne souhaite tenir un simple rôle d'animateur. Malgré cette tarification dissuasive, les enseignants de l'UFR STAPS assurent 2 000 heures en SUAS.

**Une assimilation du sport universitaire à une pratique de loisir.** La pratique du sport de loisir ne devrait être qu'exceptionnelle. Or, tous les étudiants qui ne sont pas inscrits en STAPS n'ont accès qu'à un sport de loisir. Alors que le sport était considéré comme une UV optionnelle dans les UFR de Droit, Lettres, Sciences économiques et Sciences, et apportait des points de bonification à l'IUT, il n'est actuellement pris en compte qu'à l'UFR Sciences sous forme de module optionnel intégré, module "formateur", et par là même confié aux enseignants du STAPS, apparemment les seuls qualifiés. On est ainsi passé de 450 étudiants choisissant une option Sport et évalués, à 150 étudiants par an, chiffre bien dérisoire compte tenu de la taille de l'université. De plus, il n'est même pas sûr que ce module subsiste, l'UFR Sciences et les STAPS ne souhaitant plus en assurer le financement. On assiste à une dégradation de l'activité sportive, qui n'est pratiquement plus prise en compte dans les cursus.

**Une confusion dans la gestion.** L'arrivée des STAPS dans une structure unique a également mis en évidence le manque de clarté dans la répartition des budgets et des installations. Le RUC et le SUAPS étant administrés par les mêmes autorités, on ne sait plus définir ce qui appartient à l'un ou à l'autre. Les subventions ont servi indifféremment au club ou à l'université. La concentration des pouvoirs a créé une confusion totale dans les attributions respectives des installations et du matériel, et dans l'esprit les étudiants : ils ne savent absolument pas différencier les pratiques sportives et pour eux tout passe par le RUC.

De plus, d'innombrables conflits apparaissent maintenant quand il s'agit de redéfinir les appartenances des installations et leurs destinataires. Par exemple, le RUC a financé des installations (bâtiments, tennis, etc.) construites avec l'aide des étudiants, sur un terrain appartenant à l'État, mais pouvant servir aussi bien aux étudiants qu'à des activités, souvent associatives, extérieures à l'université. Une restauration rapide a également été installée sur des terrains universitaires (en dehors du CROUS). Le centre équestre lui aussi va devoir éclaircir et préciser son statut, car la plus grande confusion règne sur l'appartenance des équipements.

Les difficultés de répartition sont devenues tellement conflictuelles qu'un audit a été demandé par le président en 1997. À la suite de cet audit, il a été décidé de faire éclater cette structure unique, de différencier une UFR Sport, regroupant les STAPS et l'enseignement en module intégré, et un service des sports SUAS, dont la direction a été confiée à un enseignant qui n'est pas professeur d'EPS, et de séparer le RUC. La gestion et la répartition des installations ont été confiées à l'UFR Sport, avec le risque d'une utilisation prioritaire, au détriment de tous les autres étudiants.

### **3 - LES PROBLÈMES FINANCIERS**

À ces difficultés de gestion, s'ajoutent de graves problèmes financiers. Jusqu'à ces dernières années, un droit sportif de 80 F était inclus dans les droits universitaires et était payé par tous les étudiants. Pour sa part le club universitaire, le RUC, touchait 30 F par étudiant. Pour un effectif d'environ 25 000 étudiants, ce budget confortable permettait une gestion sans problèmes.

Mais les étudiants en droit ont commencé à contester ce paiement obligatoire d'un droit sportif en raison de l'absence de centre sportif sur leur campus. À la suite de leurs réclamations, ce droit est devenu une contribution facultative. Le choc financier a été terrible et explique en partie les conflits qui ont suivi. Au lieu de 25 000 étudiants, il n'y a plus actuellement que 4 000 étudiants qui paient ce droit fixé à 100 F. Encore sont-ils de plus en plus nombreux à hésiter à le régler car ils doivent s'engager avant de savoir s'ils pourront effectivement pratiquer une activité quelconque.

Quant aux subventions, leur utilisation est aussi mal définie. L'argent affecté par le ministère aux STAPS a par exemple été géré globalement par l'ISTAPS en tant que service commun. Une subvention exceptionnelle de 365 000 F a été accordée au RUC par le CEVU en 1995 avec des procédures d'attribution comportant beaucoup d'anomalies administratives.

Une réorganisation financière est indispensable. Le budget s'étant considérablement affaibli, il faut envisager le recours à d'autres subventions dont les procédures d'attribution et de gestion devront être très strictes. On peut cependant craindre que la non-reconnaissance de la pratique des activités physiques et sportives comme activités formatrices ne fasse qu'aggraver la disparité entre les moyens alloués aux STAPS (enseignants, installations et subventions) et ceux qui pourront éventuellement être affectés au SUAPS.

### **4 - ORIENTATION POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ**

À Reims, on peut surtout constater que le souci de définir une politique sportive est tout récent. Le Conseil des sports ne s'est pas réuni pendant 12 ans et l'attitude générale était d'ignorer totalement ce qui concernait le sport en laissant l'entière responsabilité au directeur de l'ISTAPS. Malheureusement, l'orientation choisie par la réorganisation actuelle a pour conséquence une régression de la pratique des activités physiques et sportives à l'université, et cette tendance ne fait que s'amplifier : en 1997, à peine 2 000 étudiants étaient inscrits en sport.

Les étudiants disposent en principe du jeudi après-midi pour participer à des compétitions, mais les composites ne respectent pas toutes cette règle, pourtant officiellement établie.

De plus, l'information était médiocre et très insuffisante. Il existe depuis peu une brochure de présentation et 2 emplois-jeunes ont été affectés au SUAS. Les étudiants ont tellement senti ce manque, qu'ils ont essayé de s'organiser en association : ils ont créé l'ASUR, afin qu'elle serve de relais entre tous les campus.

### **5 - CONCLUSION**

Les STAPS n'ont pas à être opposés au sport universitaire, mais ils ont été révélateurs d'une crise de l'université. Seule, une solide organisation du sport à l'université et des installations en nombre suffisant peuvent permettre un bon fonctionnement.

Il est souhaitable au départ que chaque campus soit doté d'un minimum d'installations sportives. Au vu des problèmes particuliers que pose la gestion des installations, si le statut juridique le permet, l'aide d'un responsable administratif expérimenté en matière juridique et financière serait précieuse. Il sera nécessaire de redéfinir les responsabilités et les propriétés concernant les installations du RUC et du centre équestre dont la gestion générale relève de l'université, et d'avoir une contractualisation des services réciproques.

Si la création d'une UFR Sport semble une initiative intéressante, il est cependant choquant de voir que le transfert des pouvoirs, tant critiqué dans la structure précédente, va s'effectuer cette fois-ci au profit de la filière STAPS (puisque c'est elle qui va gérer les installations, point de départ essentiel de toute l'organisation sportive). Or, le sport doit, dans une université, pouvoir être pratiqué à différents niveaux et par différents publics : public de sportifs de haut niveau, public de futurs enseignants, public d'étudiants désireux de pratiquer un sport de détente... À Reims, les pratiques sportives autres que professionnelles se réduisent d'année en année.

La reconnaissance du sport dans les cursus universitaires correspond à une demande des étudiants. Certes, la formule de module intégré paraît difficile à généraliser, car sa mise en place est très contraignante (plages horaires précises, faible choix d'activités, nombre limité d'enseignants). Si on peut cependant envisager ce type d'évaluation en DEUG, on pourrait ensuite conserver une prise en compte du sport sous la forme d'une option ou de points de bonification à définir.

S'agissant du SUAS, l'ouverture vers des activités de loisir (sans doute dans des structures payantes), même si elle peut paraître attractive, ne répond ni aux aspirations essentielles des étudiants, ni au besoin d'une pratique enrichissante et socialisante, ni à l'exigence d'un coût financier très faible.

L'association sportive serait aussi indépendante du fonctionnement du SUAS, alors qu'elle devrait servir de moteur à la pratique étudiante. Il faudrait plutôt lui redonner une existence réelle, en intégrant tous les étudiants et non uniquement les STAPS.

La participation des étudiants aux rencontres organisées par la FNSU est le reflet du dynamisme sportif d'une université. Certes, cette pratique tend à être de plus en plus abandonnée partout en province, l'éloignement des différents pôles universitaires rendant les déplacements, donc les rencontres, problématiques, mais on pourrait sans doute envisager d'autres formes de compétitions : des tournois entre UFR, par exemple, ou avec les écoles supérieures proches.

## **IX - LA BIBLIOTHÈQUE DE L'URCA**

La bibliothèque, dirigée avec compétence et dynamisme, a également en charge tous les services de documentation de l'université. La conservatrice tient à une informatisation poussée de son établissement afin de permettre une mise en réseau des trois sites et des instituts avec sortie à l'extérieur, système propre à compenser l'insuffisance des fonds anciens. Il est tout à fait regrettable que toutes les autorités ne voient pas que seules les nouvelles technologies sauveront les universités moyennes qui ne pourront jamais acheter assez de livres. Elle a aussi créé un département pour déficients visuels qui est un modèle du genre, unique en France : les textes sont scannés et numérisés de manière à passer en braille. Le personnel de la bibliothèque donne aux étudiants une formation en bibliographie bien conçue et très utile.

### **1 - LA SECTION DROIT ET LETTRES DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE**

Elle souffre d'un manque de places pour les étudiants, ce qui fait que les conditions de travail n'y sont pas idéales. La documentation juridique se répartit entre les salles de travail et les centres spécialisés de la faculté, d'une part, la bibliothèque universitaire, située sur le campus à quelques pas de la faculté, d'autre part. Toutes ces salles sont accessibles à tous les étudiants y compris les salles des centres de recherche. Les ouvrages, encyclopédies et revues qui sont mis au service des usagers, correspondent à ce que l'on peut attendre d'un établissement

d'enseignement supérieur, même si les étudiants considèrent que les manuels offerts à la consultation restent en nombre insuffisant. La documentation permet en tout cas d'effectuer des travaux de recherche dans de bonnes conditions.

Mais, les problèmes les plus aigus de la bibliothèque ne sont ni du côté des collections (elles sont riches et tenues à jour, les usuels importants sont présents et faciles d'accès), ni du côté de la consultation sur place ou du prêt, qui sont bien organisés : la bibliothèque d'ailleurs, qui compte 700 places pour 14 000 étudiants en lettres-droit, reçoit 3 à 4 000 visiteurs par jour. Les problèmes sont d'ordre architectural : le béton a été coulé sur un sol instable qui l'engloutit peu à peu. On note le même phénomène, en moins grave dans la mesure où il n'y a pas les livres, dont le poids est considérable, dans les bâtiments d'enseignement, dont le pavement, absorbé par la couche sous-jacente, est constamment refait. Le bâtiment de la bibliothèque bascule et la couverture prend l'eau. On tente d'y remédier en cas de pluie par un appareil impressionnant de bassines et de serpillières. Les évacuations et les issues de secours sont insuffisantes ; l'édifice a dû être fermé à Pâques l'an dernier pour être étayé.

Deux solutions se présentent : des réparations très coûteuses, ou l'abandon à une autre destination qui pèsera moins sur les fondations et la reconstruction sur les terrains libres du centre-ville d'une autre bibliothèque aux fondations solides et à la surveillance plus facile. La seconde a la préférence de l'université, qui consacrerait volontiers le bâtiment libéré et remis aux normes à une maison des Arts qui regrouperait la musicologie en pleine expansion, la filière Arts plastiques qui doit être ouverte et le théâtre. Dans le prochain contrat, l'État et la Région doivent consacrer 90 MF à ce projet. Mais éloigner la bibliothèque lettres-droit des usagers n'est pas souhaitable.

## **2 - LA SECTION SCIENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, elle dispose de 10 000 ouvrages et d'une centaine d'abonnements. Les étudiants peuvent également y consulter des CD-Rom.

L'IUT a soutenu son informatisation. Il a, de plus, prélevé sur sa dotation trois personnes (une PRCE en documentation, une technicienne et un agent administratif) pour les affecter à la section.

Malgré cet effort, les moyens restent en deçà de ce qui est nécessaire, en particulier pour la documentation des départements du secteur tertiaire. Elle doit faire l'objet d'une attention particulière de l'URCA. Il faudrait notamment que la bibliothèque universitaire y affecte des postes. En ce qui concerne les départements du secteur secondaire, les étudiants peuvent utiliser la bibliothèque du campus scientifique voisin dans la mesure où la documentation disponible est adaptée aux enseignements d'IUT. L'IFTS à Charleville-Mézières se trouve dans la même situation.

C'est dans le secteur des sciences que se présente l'intérêt stratégique de constituer un centre de ressources, tant sur le plan de la formation que de la recherche, pour un ensemble universitaire qui doit asseoir son positionnement scientifique et technique par rapport aux puissants pôles qui l'entourent : la mise en réseau des bibliothèques est en cours au niveau national, celle de Reims doit impérativement s'inscrire dans cette démarche. Des efforts importants sont déployés par le conservateur et son équipe. L'université est invitée à y apporter un fort concours en personnel et en matériel sachant que les locaux, en cours d'aménagement, semblent bien adaptés.

## **3 - LA DÉLOCALISATION À TROYES**

Une bibliothèque de premier cycle (20 000 livres pour 1 500 étudiants) fonctionne bien à Troyes, en symbiose avec la bibliothèque de la ville, sur crédits et avec des personnels municipaux. Une délocalisation plus poussée de la bibliothèque est à exclure.

Notons le projet d'IUP de Gestion du patrimoine culturel et documentaire à Troyes, ainsi que les projets de médiathèque communs à la bibliothèque universitaire et à la bibliothèque municipale de Troyes.



L'IUT de Troyes dispose d'une bibliothèque d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> comportant une salle de travail de 130 places. Ouverte 48 h 30 par semaine sur 41 semaines dans l'année, elle est animée par quatre personnes dont une documentaliste. Les collections comportent 14 100 livres, 275 revues dont 209 avec abonnement en cours, 40 CD-Rom et de très nombreux articles ou rapports. Chaque année, 1 200 utilisateurs ont emprunté au moins un document. La bibliothèque est équipée de 20 ordinateurs reliés en réseau : 11 ordinateurs permettent la consultation d'Internet et 5 autres celle des CD-Rom et du logiciel documentaire BIBAL.

Le budget de la bibliothèque est alimenté par les droits d'inscription spécifiques (80 000 F consacrés à l'achat des ouvrages et des CD-Rom) et par une participation des départements (100 000 F principalement consacrés aux abonnements des revues).

L'activité de la bibliothèque de l'IUT de Troyes mérite une appréciation très positive et on ne peut qu'encourager la poursuite d'un soutien.



Installées à 3 km du centre-ville, dans un quartier périphérique plutôt sensible, la faculté de Droit et Sciences politiques, la faculté des Sciences économiques et de Gestion et la faculté des Lettres et Sciences humaines se partagent les locaux du campus Croix-Rouge.

L'architecture futuriste de l'entrée du campus, les espaces verts qui l'entourent, la vue sur la campagne alentour que l'on a des locaux font un peu oublier cet environnement difficile, tout au moins un jour de beau temps.

Contrairement à ce que relevaient les premiers évaluateurs, les locaux pédagogiques ne paraissent plus guère satisfaisants. Une partie d'entre eux, faute de crédits d'entretien, a mal vieilli. C'est ainsi que les amphithéâtres situés dans les "coquilles" ou la salle des professeurs par exemple mériteraient une sérieuse rénovation. Si certains centres de recherche sont installés au large, d'autres manquent à l'évidence de place et sont obligés de se partager une unique pièce. Les salles d'enseignement ainsi que les bureaux d'enseignants sont en nombre insuffisant. S'il est vrai que les effectifs ont baissé depuis deux ou trois ans, le nombre des enseignements a cependant parfois augmenté, comme en droit.

La situation devrait s'améliorer à brève échéance. Les locaux, signalés comme peu adaptés en 1991, le seront beaucoup mieux lorsque les quatre nouveaux amphithéâtres en construction seront disponibles. Ceux-ci devraient être opérationnels l'année prochaine. En outre, un bâtiment consacré à la recherche, dont bénéficieront les 3 UFR, doit être également construit sur le campus. La bibliothèque doit, elle aussi, on l'a vu, être reconstruite.

Restera le grave problème de l'insécurité dans ce secteur Croix-Rouge à l'environnement défavorisé, où les étudiantes n'osent plus rester au-delà de 18 heures et où le pillage de la bibliothèque est organisé certains jours.

## LE CAMPUS CROIX-ROUGE

### I - L'UFR DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES

Si la faculté a connu dans le passé une vie parfois agitée, il ne paraît plus en être de même aujourd'hui. Grâce aux efforts de tous ceux qui participent à son existence, elle connaît une évolution désormais paisible et elle renforce d'année en année la solidité de ses bases.

#### 1 - LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DEPUIS LA PREMIÈRE ÉVALUATION

**Les effectifs étudiants.** Comme dans la plupart des établissements, la situation démographique pèse sur les effectifs. Alors que l'UFR comptait 4 347 étudiants en 1995-1996, elle n'en accueille plus cette année que 3 430. En trois ans, l'UFR a donc perdu 917 étudiants, ce qui est considérable. La chute des effectifs est surtout sensible dans le premier cycle qui est passé, dans la même période, de 1 841 à 1 314 étudiants à Reims et de 577 à 437 étudiants à Troyes. La baisse du nombre des étudiants est moins nette en second cycle (958 étudiants actuellement contre 1 113 il y a deux ans). En revanche, le troisième cycle voit ses effectifs augmenter, aussi bien en DESS (211 étudiants cette année contre 181 l'an dernier) qu'en DEA, mais dans une moindre proportion. Le nombre des doctorants a fait un bond spectaculaire puisqu'il est passé en un an de 84 à 120. C'est sans doute le résultat mécanique de la propagation de l'afflux des effectifs accueillis en premier cycle il y a quelques années.

Des préparations à la capacité sont assurées à Reims, Troyes, Châlons et Charleville. Mais comme presque partout en France, les effectifs tendent globalement à baisser.

Un DEUST d'études juridiques intéresse, suivant les années, de 20 à 50 étudiants répartis sur deux ans.

L'AES, placée sous la double direction de la faculté de Sciences économiques et de la faculté de Droit, est passée au total de 1 939 étudiants en 1994-1995 à 1 390 étudiants en 1998-1999, ce nombre représentant l'effectif cumulé de Reims et de Troyes (on se reportera au chapitre consacré à l'UFR de Sciences économiques).

### **Les personnels**

**Le corps enseignant.** Alors que la première évaluation faisait état de 51 postes d'enseignants, il en existe 79 actuellement. Entre les deux évaluations, l'augmentation des effectifs est donc d'un peu plus de 50%, ce qui est important.

La faculté compte 19 postes de professeurs au lieu de 14. Ce qui mérite d'être souligné, c'est que jamais ces postes n'ont été effectivement occupés par un nombre aussi élevé de professeurs. S'ils sont toujours quatre en droit privé, ils sont à présent six en droit public et en sciences politiques. Fait exceptionnel, deux agrégés de droit public ont été nommés cette année ; un agrégé du même concours doit rejoindre Reims en octobre. La faculté compte encore deux professeurs d'histoire du droit. Si l'effectif des professeurs a évolué favorablement, il n'en reste pas moins que le corps est encore déficitaire, principalement en droit privé. Il est cependant probable qu'un nouvel agrégé de droit privé rejoindra Reims après la fin du concours d'agrégation qui est en cours. Au cas où cette nomination interviendrait, la faculté compterait 14 professeurs à la prochaine rentrée.

Une augmentation sensible des postes de maître de conférences peut être constatée. Ils sont passés de 21 lors de la première évaluation à 37 aujourd'hui. Ces postes sont occupés effectivement par des maîtres de conférences à hauteur de 13 en droit privé, 15 en droit public, 3 en sciences politiques et 3 en histoire du droit, soit au total 34 maîtres de conférences. Les autres sont occupés par des associés ou des PAST.

Le nombre des assistants reste élevé. Ils sont 10 (au lieu de 12) : cinq en droit privé, quatre en droit public et un en histoire. Depuis la dernière évaluation, il n'y a donc eu aucun effort des intéressés pour sortir de ce corps en voie d'extinction en soutenant une thèse.

Enfin, 4 postes d'ATER et 4 allocataires (ce qui est peu) sont également attribués à la faculté. Le vœu du premier évaluateur suivant lequel Reims devrait compter huit allocations de recherche n'a donc pas été entendu.

Pour assurer l'encadrement des travaux dirigés tant à Reims qu'à Troyes, la faculté doit faire appel à un nombre élevé de vacataires. Dans le choix de ceux-ci, elle privilégie à juste titre les doctorants, mais elle recrute également des praticiens, magistrats et avocats.

Plusieurs observations peuvent être faites à propos de l'évolution du corps enseignant :

- Si l'origine géographique de nombreux enseignants et la proximité de Paris font que certains d'entre eux ne restent que peu d'années à Reims, il n'empêche que majoritairement le corps enseignant est stable. Plusieurs professeurs sont à Reims depuis de nombreuses années et sont décidés à y demeurer jusqu'à la fin de leur carrière. La même remarque vaut pour un grand nombre de maîtres de conférences.

- Le développement des études doctorales permet à la faculté de recruter dans son vivier. C'est le cas pour l'agrégé de droit public qui arrivera en octobre ainsi que pour deux maîtres de conférences.

- Enfin, ce que le premier évaluateur relevait, et qui est toujours vrai, c'est la fidélité à Reims d'enseignants qui ont quitté la faculté ; certains d'entre eux reviennent régulièrement pour assurer des enseignements de troisième cycle.

En définitive, sous réserve de quelques faiblesses, le corps enseignant paraît pouvoir assurer un encadrement satisfaisant des étudiants.

**Le personnel administratif.** Les observations faites à ce sujet au cours de la première évaluation restant d'actualité, il n'est pas nécessaire de les reprendre. Alors que le personnel administratif comptait 37 personnes toutes catégories confondues, il est passé aujourd'hui à 46 personnes : 33 ATOS et 13 ITARF. Ce personnel, commun à la faculté de Droit et à la faculté de Sciences économiques, est installé dans des locaux agréables et bien équipés.

La faculté dispose dans l'ensemble d'une structure administrative solide. Il n'en reste pas moins qu'une étude fondée sur l'effectif des enseignants, celui des étudiants et la surface des locaux conclut à un déficit global de 20 postes pour le personnel ATOS.

### **Les moyens matériels**

**Les locaux et le matériel.** Les surfaces affectées tant à l'administration qu'à l'enseignement n'ont pas évolué depuis la première évaluation. Les locaux administratifs en partie communs avec la faculté de Sciences économiques paraissent suffisants et sont correctement entretenus et équipés. En particulier, la faculté dispose d'un atelier de reprographie à la fois vaste et moderne, doté d'un matériel performant et quasiment neuf.

Si la faculté dispose de salles informatiques, de salles de travail généralistes (salle de droit privé, de droit public) et de salles de travail spécialisées liées aux centres de recherche, elle n'a plus de laboratoire de langues. La salle "Europe" a perdu son affectation ; faute de place, elle a été transformée en local de recherche que se partagent trois centres distincts.

Pour leur part, les étudiants bénéficient d'une vaste cafétéria, qui se révèle néanmoins insuffisante ; mais les différentes associations étudiantes ont chacune leur local. Un site sur minitel, géré par le Centre de recherche sur la décentralisation territoriale (CRDT) et constamment actualisé, permet aux étudiants de recevoir chez eux toutes les informations pratiques qui peuvent leur être utiles ; cette initiative heureuse doit certainement soulager le standard téléphonique.

**La documentation juridique.** On se reportera au chapitre consacré aux services communs ("La bibliothèque de l'URCA").

**Les moyens financiers.** Le budget de la faculté a connu une nette progression au cours de ces dernières années. Il est cependant en recul cette année par rapport à l'année dernière.

Si la somme allouée peut paraître importante, il ne faut pas oublier que la faculté doit faire face à des charges particulièrement lourdes : elle doit faire appel à un très grand nombre de vacataires pour assurer les enseignements, notamment dans ses antennes. La faculté supporte, en outre, la moitié du coût de fonctionnement de l'AES. Jusqu'à présent, le budget permettait à la faculté de faire face à ses engagements sans trop de difficultés. Il ne faudrait pas que l'amputation des crédits constatée en 1999 vienne à s'aggraver au cours des années ultérieures.

**L'organisation et les relations avec l'université.** Aucune innovation particulière ne peut être relevée dans l'organisation de l'UFR. Celle-ci a à sa tête un doyen très dynamique et très soucieux du développement de l'UFR et de sa place dans la cité. Il est entouré d'assesseurs, dont l'un est étudiant en licence. Les autres structures, conseil et sections, sont conformes à l'organisation habituelle des UFR de Droit.

Sans être des organes, les associations étudiantes occupent une place non négligeable dans la vie de la maison. Au nombre de quatre, elles sont particulièrement actives et contribuent à créer une certaine convivialité dans la faculté.

Les relations entre la faculté et la présidence de l'université semblent bonnes. Bien qu'étant l'une des plus importantes composantes de l'université, la faculté n'est quasiment pas représentée au Conseil d'administration, les autres UFR du campus qui relèvent du même collège électoral aux termes des statuts de l'université ayant emporté les sièges. Il ne semble pas non plus que le collège des professeurs soit représenté au Conseil scientifique, ce qui est

paradoxal lorsqu'on connaît l'activité de recherche de certains d'entre eux. En revanche, deux professeurs et un maître de conférences siègent au CEVU. La sous-représentation de la faculté dans les instances universitaires est un mal endémique, puisqu'il était déjà relevé par le premier évaluateur. Depuis lors, la réforme des statuts de l'université entreprise par la présidence se révèle insuffisante pour rendre plus représentative la répartition des sièges.

## 2 - LES ENSEIGNEMENTS

**Les différentes formations.** Outre les capacités en droit, un diplôme de premier cycle assez peu répandu se rencontre à Reims ; il s'agit du DEUST d'Études juridiques spécialisées. Ce diplôme est une formation courte à vocation professionnelle. Les étudiants peuvent toutefois poursuivre des études en AES - la filière a été créée en 1994 - ou en licence de droit en fonction de leur dossier.

**Les enseignements de premier et de deuxième cycles de droit** ont été mis en conformité avec la réforme Bayrou. La complexité de celle-ci explique les difficultés qui sont apparues lors de la session de septembre en première année... Comme dans presque toutes les facultés de droit et sciences économiques, la réorientation des étudiants à l'issue du premier semestre de première année se révèle un échec. Seuls quelques étudiants ont demandé à bénéficier de cette mesure.

Compte tenu des effectifs, les étudiants de première et de deuxième années de DEUG Droit sont répartis en trois "divisions", deux à Reims, une à Troyes. Certains cours de licence sont dédoublés.

Le contenu des enseignements en DEUG et en licence n'appelle pas de commentaire particulier. On peut toutefois noter une UV Théâtre dans le module Culture générale et expression de première année ; c'est sans doute une initiative heureuse pour développer le sens de la parole en public pour de jeunes juristes.

L'enseignement des langues est concentré sur le deuxième semestre de la première année. Il est assuré en allemand et en anglais. Il se limite à 20 heures d'enseignement, ce qui est peu. Mais il faudrait des moyens considérables pour renforcer utilement la formation linguistique des étudiants si l'on tient compte des effectifs de première année. Une option Langues est heureusement maintenue avec un contingent horaire plus important en 2ème année de DEUG (allemand, anglais) ainsi qu'en licence et en maîtrise (anglais).

Conséquence de la création d'un IPAG, il existe une licence d'administration publique qui est organisée à la fois à Reims et à Troyes. Les étudiants (35 environ à Reims) sont admis sur dossier. 50% d'entre eux ne sont pas des juristes de formation ; 20% des étudiants sont sortis du circuit universitaire.

Plusieurs maîtrises sont préparées à Reims : droit public avec 3 options (droit public interne, relations internationales et droit international, science politique), droit privé, carrières judiciaires et sciences criminelles, droit des affaires, droit notarial (cette dernière est de création récente). Un choix très large est donc offert aux étudiants de maîtrise.

La faculté participe encore à un diplôme d'université relevant de la formation continue et formant en deux ans de futurs exploitants viticoles de la région (DUDEC).

**Les formations de troisième cycle** se sont également renforcées puisque l'UFR propose à présent deux DEA et cinq DESS.

Le DEA de Droit public, créé en 1982, accueille 78 étudiants cette année, ce qui peut paraître un chiffre élevé. En réalité, sous le couvert d'un seul DEA, coexistent trois dominantes : droit public interne, droit international et science politique. 45 diplômes sont délivrés approximativement chaque année. Le DEA est dirigé par deux professeurs particulièrement dynamiques. C'est certainement la raison de son succès.

Plus récent, le DEA de Droit privé de l'économie (23 étudiants) est essentiellement axé sur le droit commercial. Sans discuter de son opportunité, on peut regretter qu'un DEA de Droit privé plus généraliste ne soit pas offert aux étudiants.

Quant aux DESS, l'intérêt qu'ils suscitent auprès des étudiants justifie leur existence. Le DESS Administration locale, développement local et culturel, créé en 1975, propose en fait deux formations distinctes : administration locale et administration culturelle. Chaque année 400 candidatures sont déposées. Pour l'année en cours, 83 étudiants sont inscrits (certains étudiants engagés dans la vie active préparent le diplôme sur deux ans). Comme les perspectives d'emplois paraissent bonnes, la faculté souhaite effectivement que ce DESS se scinde en deux DESS prochainement.

Le DESS Urbanisme, aménagement et environnement sera étudié dans le cadre de la faculté des Lettres, où il sera enseigné dès la prochaine rentrée.

Deux DESS sont plus récents. Le DESS Droit des affaires, droit des PME est né en 1992. Couvrant les différents aspects du droit des affaires, il paraît bien correspondre à sa finalité et faciliter ainsi l'insertion professionnelle des étudiants (33 cette année) qui le suivent. Le DESS Droit du contentieux, dont la direction est assurée à la fois par un éminent spécialiste du droit processuel et par l'actuel doyen, ne date que de l'an dernier. DESS multidisciplinaire, il assure une formation en alternance des 33 étudiants qui y sont inscrits, certains de ces étudiants étant engagés dans la vie professionnelle.

Enfin, le DESS Droit des entreprises du développement local doit être opérationnel à la prochaine rentrée.

La richesse des formations doctorales a valu à l'UFR d'obtenir la création d'une école doctorale qui regroupe à la fois les formations juridiques et économiques (mais les formations juridiques sont largement dominantes). Dirigée par un professeur de droit public particulièrement motivé, cette école très active est la seule que compte l'université de Reims. Comme il a été mentionné, 120 doctorants - uniquement pour le droit et la science politique - y sont inscrits. Pour la seule année 1998, 48 conférences animées par des universitaires français et étrangers ont été organisées. L'école, qui s'assigne comme objectifs de mieux préparer les doctorants à la méthodologie de la thèse ainsi qu'à leur insertion professionnelle, peut revendiquer depuis 1995 la soutenance de 20 thèses en droit public, d'1 en science politique et de 5 en droit privé.

Dans le cadre du prochain contrat de développement, la faculté souhaite développer encore ses formations de troisième cycle en proposant un DEA de Droit civil, éventuellement un DEA de Droit public des affaires, un DEA ou un DESS de Droit européen et comparé, un DESS de Droit de l'environnement et droit de l'urbanisme, ce dernier se substituant au DESS Urbanisme, aménagement et environnement.

**La préparation aux examens professionnels et aux concours** est assurée par l'Institut d'études judiciaires et par l'IPAG. 138 étudiants sont inscrits cette année à l'Institut d'études judiciaires. La majorité d'entre eux prépare l'examen d'entrée au Centre de formation des avocats pour lequel pourtant les résultats sont faibles. Un nombre significatif d'étudiants suit la préparation à l'ENM. Des étudiants en nombre moins élevé préparent les examens d'entrée au Centre de formation des notaires, le concours de commissaire de police etc... Certains étudiants issus de Reims continuent à aller à Paris pour suivre la préparation au concours de la magistrature de Paris XI.

L'IPAG, qui comporte également une antenne à Troyes, n'existe que depuis deux ans. Il compte 120 étudiants à Reims et 50 à Troyes. On sait qu'au sein de la faculté existe également une licence d'administration publique. L'IPAG connaît un curieux problème de financement. Tout comme un autre IPAG de création récente, celui de Reims est exclu de la conférence de répartition des crédits. Autrement dit, il ne fonctionne que grâce aux crédits de la faculté. Une telle situation anormale ne saurait à l'évidence se perpétuer.

**Taux de réussite aux examens et lutte contre l'échec.** Depuis la première évaluation, les services de l'université ont entrepris des études statistiques qui permettent de connaître le suivi des cohortes. Les résultats obtenus par les étudiants tendent à démontrer que les taux de réussite aux examens ne sont guère différents de ce qui est constaté ailleurs (pour l'AES, on se reportera à l'UFR de Sciences économiques et de Gestion) :

- le taux de passage en 2<sup>ème</sup> année de DEUG des étudiants inscrits pour la première fois en première année en 1994 est de l'ordre de 1/3 au bout d'un an et de 2/3 au bout de 3 ans ;

- le taux d'accès en licence est de l'ordre du tiers. Les réorientations au bout d'un an sont faibles, de l'ordre de 7% et le taux d'abandon avant la 2<sup>ème</sup> année avoisine les 35% ;
- le taux de réussite en licence est de 65% ;
- les taux de réussite en maîtrise varient selon la spécialité : 35% en droit privé, 60% en droit des affaires et 75% en droit public.

Pour améliorer l'intégration des étudiants de première année, le tutorat est en voie de redémarrage. Le résultat reste cependant modeste. Le rapport établi à la fin du premier semestre 1998-1999 fait état d'une participation des étudiants variant de 0 à 5 par séance, et irrégulière d'une séance à l'autre. Le responsable du service note au surplus que ce sont les étudiants les plus en difficulté qui viennent le moins. Toutes ces constatations ne sont pas propres à Reims, loin s'en faut.

De leur côté, les travaux dirigés semblent fonctionner correctement ; le taux d'encadrement des étudiants correspond aux normes habituelles, c'est-à-dire que les groupes ont un effectif de 30-35 étudiants en moyenne.

### 3 - LA RECHERCHE

Dans le premier rapport d'évaluation, il était souligné l'excellence de la recherche collective en droit public et en sciences politiques. En revanche, en droit privé, la recherche, si elle était de qualité, était surtout individuelle. La situation ne paraît pas s'être modifiée sensiblement même si la recherche collective en droit privé s'est un peu étoffée.

La faculté dispose de trois centres de recherche en droit public et en sciences politiques : le Centre d'étude des relations internationales, le Centre de recherche sur la décentralisation territoriale et le Centre de philosophie politique.

Créé dès 1970, le Centre d'étude des relations internationales contribue depuis l'origine au rayonnement de l'université de Reims. Ayant le statut d'équipe d'accueil, il dispose en particulier d'un centre de documentation. Il a à son actif des colloques importants ainsi qu'un grand nombre de publications (43 depuis 1993). 9 thèses y ont été soutenues depuis 1995 et 17 sont en préparation. Le centre invite des professeurs étrangers. Il entretient des liens étroits avec le Centre des relations internationales de Bruxelles. Ses membres effectuent régulièrement des missions à l'étranger.

Le deuxième grand centre de recherche en droit public est le Centre de recherche et de documentation administrative sur la décentralisation territoriale (CRDT). Cette unité associée au CNRS (URA-CNRS D 1479), qui dispose d'un centre de documentation et d'un centre serveur télématique, peut également faire état d'un bilan impressionnant qui témoigne du dynamisme de sa direction et de son équipe. Travaillant en liaison avec la DATAR, appartenant à des réseaux de recherche, le CRDT publie en particulier les *Cahiers de l'administration territoriale* (16 numéros depuis 1976). Plusieurs ouvrages issus de ses travaux ont été édités par les Éditions de l'Harmattan. En outre, les membres de l'équipe font de nombreuses publications individuelles. 11 thèses ont été soutenues depuis 1995. Enfin, le centre organise des séminaires et participe régulièrement à des colloques à l'étranger.

Un Centre de philosophie politique bénéficie d'un fonds de bibliothèque et publie périodiquement les *Cahiers de philosophie politique*. Il mène actuellement une importante étude. Il entretient des relations suivies avec plusieurs universités étrangères.

En droit privé, une équipe dynamique anime le Centre de recherche sur le couple : le thème est à la fois original et intéressant. Ce centre a organisé un colloque et assure des publications dans une revue éditée par le ministère de la Justice (*Droit de l'enfance et de la famille*). Quant au Centre de droit des affaires, qui a le statut de jeune équipe et dont le directeur vient de changer, il a plusieurs projets. Il envisage de valoriser les mémoires soutenus par les étudiants en assurant la publication des meilleurs d'entre eux sous forme d'articles. Il souhaite également publier deux fois par an les arrêts de la Cour de Reims qui intéressent le droit des affaires. Un mode de préfinancement des thèses est également à l'étude.



Dans l'avenir, il est envisagé la création d'un centre de sciences criminelles ainsi qu'un rapprochement avec le campus santé.

#### **4 - LES RELATIONS EXTÉRIEURES**

L'insertion locale et régionale de l'UFR paraît bonne. Elle entretient d'excellentes relations avec les collectivités locales ainsi qu'avec les professions judiciaires (magistrature, barreau, etc...). Elle semble avoir des liens également avec le milieu économique, mais ceux-ci mériteraient d'être développés.

La faculté entretient également des relations internationales. Elle a réservé l'un de ses postes afin d'accueillir des collègues étrangers en tant qu'invités. Des enseignants de la faculté de Reims se rendent à l'étranger en mission. Si des étudiants étrangers, en particulier Africains, sont inscrits dans les différents cycles, il n'apparaît pas, en revanche, que les échanges Erasmus soient particulièrement développés.

#### **5 - CONCLUSIONS**

Contrairement à des facultés récentes qui, trente ans après leur création, éprouvent toujours des difficultés à trouver une identité, l'UFR de Droit de Reims a réussi non seulement à s'affirmer, mais aussi à prendre une place enviable parmi les facultés de Droit.

D'allure jeune et conviviale, comme le notait judicieusement le premier évaluateur, la faculté dispose de nombreux atouts.

Elle peut compter, tout d'abord, sur un corps enseignant important et de qualité. Même si la stabilité du corps professoral n'est pas assurée dans certaines sections et si le nombre de professeurs reste insuffisant, notamment en droit privé, le corps enseignant paraît solide et compte en son sein des spécialistes dont les travaux font autorité.

En second lieu, grâce à l'attribution de nouveaux moyens par le ministère, aux efforts consentis par des enseignants motivés, et sous l'impulsion de doyens dévoués, Reims a largement comblé les lacunes dans ses formations de premier et de second cycles que signalait le premier rapport d'évaluation. La filière AES a été créée à Reims et à Troyes en collaboration avec la faculté de Sciences économiques. Une licence d'Administration publique a vu le jour également à Reims et à Troyes. Une maîtrise de Droit notarial s'est ajoutée aux maîtrises déjà délivrées. La présence d'un nombre important d'étudiants titulaires de baccalauréats peu adaptés à la poursuite d'études juridiques qu'évoquait également le premier rapport d'évaluation ne paraît plus d'actualité.

Pour sa part, le troisième cycle s'est développé. Si aucun DEA nouveau n'a vu le jour, deux DEA couronnent les deux grandes filières de la formation. Il est cependant dommage qu'un DEA plus large de droit privé n'ait pas été prévu. On peut en particulier regretter que des matières comme le droit civil, le droit pénal ou le droit social, ne figurent pas dans les programmes d'un DEA. Ce sont les DESS dont le nombre a augmenté. L'impulsion que donne l'École doctorale aux formations de troisième cycle est remarquable. Elle contribue certainement à augmenter le nombre de thèses qui sont soutenues depuis quelques années.

La faculté a également remédié aux carences qui lui étaient reprochées en matière de préparation aux examens professionnels et aux concours de la fonction publique avec le développement de l'Institut d'études judiciaires et la création de l'IPAG.

L'excellence de la recherche, surtout en droit public et en science politique, déjà mentionnée dans le premier rapport, doit être à nouveau soulignée. En droit privé, la création du Centre sur le couple et les projets du Centre de droit des affaires devraient permettre de donner à la recherche collective une plus grande ampleur.

Dans le domaine des relations extérieures, si les enseignants ont des contacts fréquents avec bon nombre d'universités ou d'organismes étrangers, il serait bon de développer les échanges d'étudiants au titre d'Erasmus.

Les insuffisances ou les difficultés que rencontre la faculté tiennent, outre aux problèmes déjà relevés, à sa place restreinte dans les instances de l'université. Elles tiennent aussi, selon la direction de l'UFR, à un déficit en personnel administratif et surtout en locaux d'enseignement et de recherche, mais les constructions en cours devraient améliorer la situation sur ce point dans un proche avenir. Si les moyens financiers sont adaptés aux besoins, il ne faudrait pas que la politique de restriction des crédits constatée en 1999 se poursuive.

C'est en définitive le bilan très largement positif de la faculté qui mérite d'être retenu.

## II - L'UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

L'UFR de Sciences économiques et de Gestion est dirigée par un doyen et des vice-doyens. Elle partage avec l'UFR de Droit des locaux accueillants, en raison en particulier de leur excellent entretien intérieur. Elle partage aussi avec l'UFR de Droit les personnels IATOS attribués à l'établissement, soit un total de 51,75 postes (dont 47,85 d'État), ce qui situe cette dotation sensiblement en dessous des normes ministérielles.

La gestion de la faculté est assez autonome : les inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants sont assurées dans l'unité. Mais l'appartenance à l'URCA n'est pas contestée et les relations avec la présidence actuelle paraissent confiantes. Cela étant, la gestion des UFR par campus et leur représentation au sein des instances soulèvent la question de l'expression et de la représentation des disciplines.

Relativement à cette faculté où la collaboration entre économistes et gestionnaires est particulièrement réussie, il paraît préférable d'examiner les formations qu'ils ont mises en place en commun et la recherche qu'ils ont développée dans une présentation synthétique que concluront quelques recommandations.

### 1 - LES ENSEIGNEMENTS

Ni les formations ni la répartition des effectifs étudiants de la faculté de Sciences économiques et de Gestion ne sont actuellement semblables à leur configuration de 1990. L'encadrement s'est également renforcé.

**Les formations.** Le changement essentiel réside en ce qui concerne les premier et deuxième cycles dans la mise en place de nouvelles formations, au premier rang desquelles la création d'une filière Administration économique et sociale.

Cette filière a été créée et est organisée en collaboration avec la faculté de Droit dont les locaux sont voisins de ceux de la faculté de Sciences économiques et de Gestion.

La première année de DEUG a été ouverte en octobre 1990, suivie en 1991, 1992, 1993 de la seconde année, de la licence et de la maîtrise avec trois mentions nationales : Administration générale et territoriale, Administration et gestion des entreprises, Gestion des ressources humaines.

Dès ce moment également, un dispositif d'orientation des étudiants inscrits en AES a été mis en place, destiné à leur permettre en fin d'année de continuer en droit ou en sciences économiques et gestion.

La réforme Bayrou a conduit en 1997 à la modification respective des programmes du premier semestre du DEUG de Droit, du DEUG de Sciences économiques et du DEUG AES pour permettre le passage de l'une à l'autre des formations. La réorientation est également possible à la fin de la première année et de la seconde année de DEUG avec l'avis favorable de la commission de validation des acquis.

La semestrialisation des enseignements, corollaire de la mise en place de ce dispositif, se révèle finalement défavorable au succès des étudiants. En effet, les enseignants qui ont en charge la première année observent que le calendrier universitaire ne laisse pas aux étudiants une période d'adaptation suffisante aux méthodes de travail universitaire : ils doivent obtenir en janvier des notes qui déterminent leur passage en 2ème année. La mise en place

d'un tutorat, celle aussi d'enseignements de méthodologie du travail universitaire ne résolvent pas la question de la durée de la période d'adaptation. Si l'on prend en compte que six étudiants d'AES seulement ont bénéficié d'une réorientation en 1997-1998, il paraît nécessaire d'étudier pour des étudiants débutants les avantages d'un enseignement annuel ponctué de contrôles partiels.

Cela étant, le tutorat a fait à la faculté de Sciences économiques et de Gestion l'objet d'une réflexion préalable et d'un véritable suivi. Ce tutorat présente en effet l'originalité de n'être pas fondé sur le principe du volontariat suggéré par les textes mais sur une incitation forte. À l'issue d'évaluations écrites obligatoires, les étudiants sont invités par écrit, à s'inscrire dans des groupes de tutorat fondés sur une démarche disciplinaire et portant essentiellement sur le point crucial de l'articulation cours-TD. Il s'agit d'atteindre les étudiants réellement en difficulté ; d'après l'observation des résultats du tutorat, ce sont aussi les moins assidus. Les enseignants regrettent que l'absentéisme ne leur permette pas de percevoir l'intérêt de ce complément de formation.

Le résultat de ces efforts n'a pas encore pu être évalué rigoureusement par un suivi de cohorte. Mais le choix des enseignants d'inciter de manière assez directive à la participation aux groupes de tutorat est éclairé par la faiblesse des taux de passage en AES, et leur relative insuffisance en sciences économiques et gestion.

On peut noter qu'en 1996-1997 le taux de passage des étudiants en 1<sup>ère</sup> année de premier cycle était de 46% en sciences économiques et gestion mais de 22% seulement en AES. Le taux de redoublement était de 31% en économie, de 40% en AES et le taux de sortie respectivement de 22 et 38%.

Pour sa part, le taux d'accès en 2<sup>ème</sup> cycle était de 61,8% pour les sciences économiques et l'AES, mais seulement de 35,3% en 2 ans, ce qui renvoie au suivi de cohorte. L'exercice a été réalisé par l'URCA pour les "primodébutants" en 1994-1995. En économie, l'accès à la 2<sup>ème</sup> année du DEUG en 1 an était alors de 34,9%, en 2 ans de 47,7%, en 3 ans de 49,7%. L'accès en licence en 3 ans était de 32,8%. 27,7% des étudiants de cette cohorte sortaient de la faculté au bout d'un an et 32,3 % avant la fin de la deuxième année.

Après le DEUG Économie et Gestion, les étudiants peuvent s'orienter soit vers la gestion - les deux années d'une maîtrise de Sciences de gestion ont été successivement ouvertes en 1992 et 1993, et le département propose également une MST de Comptabilité financière -, soit vers l'économie. Une licence de Sciences économiques débouche sur trois maîtrises, dont les effectifs très inégaux reflètent la préférence d'une majorité d'étudiants pour un diplôme visiblement articulé vers l'entreprise, en l'occurrence la maîtrise d'Économie de l'entreprise et de Gestion. Deux autres maîtrises ouvrent le champ des formations offertes : la maîtrise d'Analyse et de politique économiques et la maîtrise d'Économétrie.

La diversification des formations, argument fort pour retenir à l'URCA les étudiants y ayant obtenu leur DEUG, gagnera encore en visibilité avec l'intégration récente à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Institut régional universitaire de sciences sociales appliquées (IRUSSA) jusqu'alors institut autonome qui prépare à une licence et à une maîtrise en Sociologie, mention Développement social (on se reportera à l'UFR de Lettres).

L'effort de mise en place d'une gamme différenciée de formations a également été très soutenu dans le troisième cycle. Il s'est appuyé sur l'avantage que constitue une collaboration étroite des économistes et des gestionnaires : c'est l'une des forces de la faculté de Sciences économiques et de Gestion de Reims. Elle offre actuellement un DEA Analyse des marchés et stratégies industrielles, 4 DESS Systèmes d'information comptable, en place depuis 1993, et 2 DESS ouverts en 1998 Logistique et gestion des flux et Gestion stratégique des ressources humaines et de la qualité, qui ont bénéficié de très nombreuses candidatures malgré une habilitation tardive. Il est remarquable que plus de 40 % des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en économie et gestion à Reims viennent d'une autre université.

Un diplôme d'université internationale en Gestion des entreprises (DUIGE) propose une autre formule pour des étudiants titulaires d'une maîtrise qui complètent leur formation par un stage de longue durée à l'étranger. Enfin, l'IRUSSA ajoutera à cet éventail de formations un DESS en Action sanitaire et sociale, option Développement social.

**Les effectifs étudiants.** Comme dans l'ensemble des formations de sciences économiques de France, le nombre des étudiants inscrits à la faculté de Sciences économiques et Gestion de Reims est en baisse. Le recul est sensible depuis la dernière évaluation, puisque 1 250 étudiants étaient inscrits en 1989-1990 et seulement 990 en 1998-1999, alors que les formations préparées dans ces disciplines ont été diversifiées tant dans le second que dans le troisième cycles.

Mais la création de la filière AES, dont les enseignements sont sous la responsabilité conjointe de la faculté de Droit et de celle de Sciences économiques et de Gestion, maintient une charge d'enseignement importante pour ces disciplines. En effet, malgré un recul important après une croissance très rapide, l'AES comptait, en 1994-1995, 1 939 étudiants sur les deux sites de Reims et Troyes ; elle en a 1 390 en 1998-1999. C'est donc, si l'on estime à 50% pour la faculté de Sciences économiques la charge de l'AES, un effectif total de 695 étudiants qui doit être pris en compte. On retrouve dans la filière AES le déséquilibre qui frappait initialement la répartition des effectifs en sciences économiques et gestion : 994 étudiants sont inscrits en 1er cycle, soit 71,5% de l'effectif total.

Ce déséquilibre a été corrigé en sciences économiques et gestion. Deux facteurs paraissent y avoir concouru. D'une part, la possibilité offerte par la filière AES d'un choix plus conforme à la formation secondaire des étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique. Il semble, en effet, que l'abstraction des enseignements économiques les ait souvent déconcertés. D'autre part, la diversification des formations proposées en second cycle, leur adaptation aux préférences des étudiants tournées vers l'entreprise tant en gestion qu'en économie a retenu à Reims dans le second cycle des étudiants qui seraient allés compléter leur formation dans d'autres universités. Le mouvement se confirme dans le troisième cycle, où un nombre de candidatures remarquables a été déposé pour de nouvelles formations. Enfin, il faut souligner que l'existence d'un DEA et de DESS est souvent la condition de l'inscription dans le second cycle d'une université, compte tenu des stratégies des étudiants face à la sélection dans le troisième cycle.

Les effectifs, marqués à la fois par une décade et un rééquilibrage certain entre les cycles, se répartissent en 1998-1999 de la manière suivante : 378 en 1er cycle, soit 39% du total, contre 69% des étudiants inscrits en 1989-1990, 437 en 2ème cycle, soit 49% du total, et 165 en 3ème cycle, soit 15,7% du total.

**Le corps enseignant.** La plus grande partie du corps enseignant est constituée d'enseignants-chercheurs. En effet, la faculté de Sciences économiques dispose de 9 postes de professeurs, dont 6 seulement sont pourvus, de 26 maîtres de conférences, de 5 assistants, d'ATER, d'allocataires moniteurs, de 6 PRAG et de 5 PAST. L'économie a un potentiel de 21 postes, dont 5 de professeur ; celui de la gestion de 17 postes dont 3 de professeur. Les mathématiques disposent, quant à elles, de 4 postes dont 1 poste de professeur. La gestion commune de la faculté de Droit et de la faculté de Sciences économiques et de Gestion leur permet de disposer de 9 postes et demi d'enseignant en anglais partagés par moitié entre les deux facultés.

L'implication des enseignants-chercheurs ne se limite pas à leurs enseignements et à la participation aux équipes de recherche. La faculté a adopté un mode de fonctionnement qui suppose la participation à de nombreuses tâches d'encadrement. Un très grand nombre d'étudiants effectuent un stage (de 4 à 500 selon les années). Une telle insertion des étudiants dans les entreprises et l'administration ne peut être assurée que par un engagement très important des enseignants dans les relations avec les partenaires locaux et dans le suivi des stages. Ce choix est aussi celui de l'université qui a mis en place le Bureau de liaison entreprises-université (BLEU), où des économistes jouent un rôle actif et dont l'un des objectifs est la valorisation de la recherche.

De même, des structures récemment mises en place dans la faculté viennent aider l'insertion professionnelle des étudiants ou l'extension des formations vers la formation continue. Trois cellules de travail correspondent à ces objectifs : le groupe "Communication", qui comprend des enseignants et du personnel IATOS, informent les lycéens et les étudiants de 1er cycle d'autres universités. Le groupe "Formation continue" est chargé de mettre au point des diplômes de formation continue et agit en collaboration avec l'université. Le groupe "Multimédia" est constitué d'enseignants qui cherchent à adapter l'évolution des nouvelles technologies de communication aux formations données dans la faculté.

Le fait que certains enseignants-chercheurs ne soient pas résidents à Reims ou à Troyes n'est pas un obstacle à cette implication ; en revanche, la présence de formations de troisième cycle, notamment celle d'un DEA, et de laboratoires actifs peut être un élément de stabilisation à Reims de professeurs attirés par la concentration parisienne en formations de recherche.

## 2 - LA RECHERCHE

La recherche à la faculté de Sciences économiques et de Gestion bénéficie également de l'avantage d'une collaboration de qualité entre économistes et gestionnaires. Celle-ci apparaît à la fois dans la composition des équipes de recherche et dans les thématiques.

Une structure fédératrice, le *Centre d'études et de recherches en analyse de systèmes (CERAS)*, regroupe quatre équipes constituées en laboratoires.

Le *CERAS-EDJ (Économie, droit, justice)* se situe dans le cadre de la démarche dite "Law and economics", dont l'objet est d'appliquer l'analyse économique aux champs juridique et judiciaire. Le juridisme grandissant de la société en Europe donne un intérêt particulier à l'analyse des formes juridiques et judiciaires de la régulation marchande. On observera que la mission Recherche-Justice multiplie les appels d'offre sur ces thèmes. La formation regroupe 3 professeurs de sciences économiques, 3 maîtres de conférences de sciences économiques et de gestion, et 3 docteurs. Depuis 1992, ses membres ont publié de nombreux articles dans plusieurs revues à comité de lecture (*Politiques et managements publics, Revue internationale de Droit économique, Économie appliquée, etc...*). La formation a également effectué des recherches pour la SNCF.

Le *CERAS-Hermès (Histoire, études, recherches sur les mutations économiques et sociales)* privilégie une approche socio-économique. À partir d'une réflexion critique sur les auteurs, il travaille depuis 1992 sur 2 thèmes : le travail, sa mobilisation, sa rémunération, les évolutions possibles des rapports salariaux, et l'environnement. L'analyse débouche sur la notion de "patrimoine naturel", qui permet de fonder la prise de décision dans un contexte d'incertitude et d'irréversibilité. Le laboratoire regroupe 10 maîtres de conférences et a à son actif de nombreuses publications, y compris dans des revues étrangères, ainsi que des rapports pour la commission des Communautés européennes ou la SNCF.

Les travaux du *CERAS-LAME (Laboratoire d'analyse des mouvements économiques)* portent essentiellement sur les mouvements économiques de longue durée en relation avec les transformations structurelles du cadre économique, social et institutionnel.

Le *CERAS-ESSAI (Études des systèmes et structures agro-industriels)* formation plus récente, créée en 1995, travaille sur la dynamique et les transformations de l'agriculture et des industries agro-alimentaires. Cette équipe d'enseignants travaille avec des chercheurs de l'INRA de Grenoble et des acteurs économiques locaux.

Le *CEROG-UEUROPE (Centre d'études et de recherches en organisation et gestion des entreprises - Équipe universitaire de recherche sur les organisations et leurs performances)* regroupe une vingtaine d'enseignants-chercheurs, dont un professeur et 9 maîtres de conférences de l'URCA. Plusieurs professeurs extérieurs sont associés à ses recherches, dans les sciences de gestion. Les travaux étaient initialement conduits dans le cadre du CEROG et avaient abouti à un certain nombre de publications et à des colloques. L'activité du laboratoire a souffert de la mutation d'un professeur. Actuellement, les axes de recherche recouvrent la totalité des champs de la gestion. EUROPE apparaît ainsi comme le rassemblement souhaitable d'un potentiel de recherche en gestion qui peut constituer un véritable laboratoire. Celui-ci devrait se structurer sur un programme de recherche mieux centré sur son objectif scientifique : les causes ou les conditions de la performance en gestion.

L'ensemble de ces laboratoires est regroupé dans l'équipe d'accueil du DEA et chacune des composantes encadre des thèses. Le DEA Analyses des marchés et des stratégies industrielles est l'une des composantes de l'École doctorale Sciences économiques et Droit, qui organise des séminaires pour l'ensemble des doctorants.

Selon l'ancienneté des formations, l'effort de restructuration de la recherche a atteint des étapes différentes dans la précision des programmes de recherche et la réalisation des publications. Dans tous les cas, un premier objectif de regroupement des chercheurs sur des thèmes de recherche a été atteint. Bien plus, certaines équipes bénéficient de longue date de contrats avec des partenaires dont les possibilités de choix sont nationales (la SNCF par exemple).

Il faut marquer également l'importance des publications de certaines équipes membres du CERAS. De ce fait, l'entrée de certains laboratoires dans un processus d'évaluation par une instance telle que le CNRS ne peut qu'être recommandée. Ces formations y trouveraient un appui et une reconnaissance valorisante.

### **3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Il est primordial que soit maintenue l'excellente collaboration entre gestionnaires et économistes qui caractérise la mise en place des enseignements et la recherche à la faculté de Sciences économiques et de Gestion. Elle répond au mieux aux attentes des étudiants et donne aux formations une attractivité indispensable en raison de la position géographique de l'université.

Si, au sein de la faculté, le problème de la représentation des composantes disciplinaires ne paraît pas se poser, des mathématiciens et des enseignants de langue travaillant avec les économistes et les gestionnaires, dans les instances de l'université, en revanche, au Conseil scientifique en particulier, chaque grand secteur disciplinaire doit pouvoir exprimer sa spécificité. Une réforme des statuts devrait être envisagée en ce sens, afin de faciliter le travail de formations dynamiques et d'éviter des tensions dans l'avenir.

Des efforts importants de diversification des formations ont abouti. Une amélioration des résultats a été atteinte dans le premier cycle d'économie et de gestion. Les résultats peu satisfaisants du DEUG AES posent le problème de l'adéquation de l'enseignement semestriel à des étudiants qui ont des difficultés d'adaptation. Des expériences d'annualisation ne pourraient-elles pas être conduites - avec l'aval du ministère - en maintenant la structure d'encadrement du tutorat à laquelle il faut laisser le temps de produire ses effets ?

La diversification des formations, le travail par petits groupes impliquent la multiplication des besoins en salles. Ceux-ci pèsent sur la gestion des emplois du temps. Le bâtiment consacré à la recherche, très attendu, devrait permettre d'alléger cette contrainte. Il est une réelle priorité pour le bon fonctionnement de la faculté.

La valorisation de la recherche est l'une des priorités de l'URCA. Elle passe aussi par la reconnaissance par des organismes, tels que le CNRS, de la qualité des formations de recherche. Les laboratoires les plus avancés des sciences économiques et de gestion doivent être encouragés et soutenus dans cette voie par les autorités scientifiques de l'université.

## **III - L'UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

### **1 - GÉNÉRALITÉS**

L'UFR des Lettres et Sciences humaines compte environ 5 000 étudiants, auxquels s'ajoutent les quelque 500 étudiants de Troyes en premier cycle et les inscrits au télé-enseignement qui, suivant des cours de philosophie, sont rattachés aux lettres. Sa direction est collégiale : un doyen, efficace et dévoué, est assisté de trois personnes, responsables des finances, de la pédagogie et des constructions, ainsi que des directeurs des départements, qui se réunissent une fois par semaine autour de lui. Les IATOS (une cinquantaine en tout) sont en nombre insuffisant à la scolarité - en raison notamment de la mise en place du système APOGEE et de la semestrialisation - ainsi que dans les centres de recherche. L'UFR des Lettres est la première composante de l'URCA dont la gestion a été informatisée. C'est aussi l'une des plus propres d'un ensemble bien tenu. Fait rare en milieu universitaire, l'interdiction de fumer dans les locaux est respectée.

L'UFR, qui a intégré en 1998 le Centre international d'études françaises (ex-SUEE), est composée de onze départements, dont la direction est également collégiale. Elle compte treize centres de recherche ou laboratoires. La tendance à l'éclatement, signalée plus haut à l'échelon de l'université, s'est manifestée au niveau de la faculté : une scission en deux composantes (Lettres et Langues d'un côté, Sciences humaines de l'autre par exemple), voire plus, a été envisagée. Le rapport de 1991 s'en inquiétait. Cette éventualité est actuellement conjurée.

**Les étudiants.** Après une forte hausse en 1995, l'UFR a retrouvé des effectifs en légère augmentation (+ 19%) par rapport à ceux observés lors de la précédente évaluation. La répartition entre les trois cycles (respectivement 71, 24 et 5%) est moins catastrophique qu'en 1991 (83, 10 et 7%). Les taux de succès en première année de DEUG restent, quant à eux, très faibles, particulièrement en langues vivantes : 22% en géographie, 21,5% en lettres modernes, 14% en histoire, 13% en allemand et en anglais, 4% en espagnol. C'est que les étudiants sont souvent issus de séries peu qualifiées pour ces études. Les groupes de TD tournent autour de 40 étudiants.

Les étudiants rencontrés sont contents de leur sort, ainsi que de leurs rapports avec leurs professeurs et avec l'administration. Même si les chambres sont exiguës et les locaux bruyants, ils ne se plaignent pas trop des cités universitaires. Les restaurants, en revanche, sont l'objet de nombreuses critiques. Les deux gros problèmes concernent la sécurité - les étudiants demandent qu'au moins les parkings soient éclairés - et les transports, mal organisés et trop coûteux. Ils demandent des réductions en ville et sur les trajets Troyes-Reims.

**Les enseignants.** Le nombre des professeurs a augmenté de deux chaque année, de 1995 à 1998, pour passer de 47 à 53, et celui des maîtres de conférences a progressé, pendant la même période, de 73 à 83. Toutes catégories confondues, les enseignants sont passés d'un total de 160 à 186 durant la même période. Ils étaient 112 en 1988. La situation paraît normale et saine dans son ensemble, mais cet ensemble cache des problèmes sectoriels très réels. L'encadrement est légèrement insuffisant et surtout, on le verra, déséquilibré. Pour pallier cette carence, on recourt de façon excessive aux PRAG et aux heures complémentaires. Les non-résidents sont trop nombreux (5 professeurs sur 7 en anglais, 9 sur 10 en histoire, 2 sur 4 en géographie, 5 sur 9 en français).

**Le budget.** Les handicaps, accumulés sous un président qui a sacrifié le campus Croix-Rouge, se ressentent toujours. La composante en est venue à voter un budget en déséquilibre pour attirer l'attention.

**L'organisation de l'enseignement.** Par rapport à 1991, la grande nouveauté est l'obligation de la semestrialisation qui, en lettres, est mal perçue et entraîne, comme dans la plupart des universités, une perte de temps et d'énergie dommageable. Trois à quatre semaines d'arrêt des enseignements en février cassent le rythme des étudiants : l'université devrait revoir son système de suspension des enseignements. Les refusés de la première session continuent dans les enseignements qu'ils n'ont pas encore suivis sans avoir les bases nécessaires et ne reçoivent pas au second semestre de complément de formation dans les UV qu'ils n'ont pas obtenues. La deuxième session est renvoyée à septembre pour tous. Le quota d'heures accordé par la maquette à l'initiation est vite épuisé. L'UV dite "de découverte" ne permet pas de réelle réorientation (30 cas pour toutes les lettres). Des périodes d'enseignement trop courtes ne permettent pas de confronter des œuvres un peu étoffées en littérature comparée, ni de donner une formation suivie en Moyen Age, et en latin pour les modernes. Le système ne donne satisfaction à personne, surtout pas au personnel administratif, terrorisé par une seconde session qui en recouvre deux.

La multiplication des UV disperse les efforts et entraîne un nombre d'épreuves aux examens dont se plaignent les étudiants, notamment en lettres classiques (jusqu'à 15 contrôles). Leur coût en heures complémentaires est très élevé et alourdit les finances de l'UFR.

**La recherche.** L'impression générale est une prédominance de l'enseignement sur la recherche. Cet état de fait semble résulter directement de la position générale de l'université de Reims, trop proche de Paris pour que les chercheurs de talent ne soient pas saisis dans son orbite et n'aspirent pas à se laisser saisir. Dans la mesure où des recherches sont conduites, elles sont davantage orientées vers les applications que vers la recherche proprement dite. Cette orientation se manifeste, en particulier, par une tendance, perceptible dans à peu près toutes les disciplines, à

concentrer les ressources et les efforts de recherche et de développement sur des thèmes et des objets susceptibles d'intéresser le tissu économique et social champenois. Cette concentration semble inévitable et souhaitable, mais si le diagnostic est correct, il convient d'en tirer toutes les conséquences. Il serait tout à fait déraisonnable et irréaliste de favoriser à Reims - et, d'une manière générale, dans beaucoup de centres universitaires - l'éclosion et le développement de recherches polyvalentes dans tous les domaines. Il paraît judicieux de soutenir toutes les liaisons avec le milieu social, et de repérer, pour les encourager avec la plus grande détermination, toutes les apparitions sporadiques et contingentes de recherche proprement dite, susceptibles de constituer un pôle d'excellence rémois ou de figurer comme un relais marquant dans un réseau français ou européen ou mondial. Nous aurons l'occasion de signaler que ces occurrences sont déjà très réelles.

## 2 - LES DÉPARTEMENTS

**Le département de Lettres classiques.** Il est et ne peut être que modeste par sa taille, mais il obtient des résultats excellents (75% de réussite au CAPES). Les étudiants regrettent d'être obligés, faute d'un nombre suffisant de candidats, d'aller préparer l'agrégation à Paris ou à Nancy. Le paradoxe de ce département est qu'il ne prépare pas à l'agrégation de lettres classiques et que des reçus sont comptabilisés par le rectorat : preuve de l'excellence de la préparation assurée dans les deux premiers cycles. Pour confirmer, voire étendre, ces brillants résultats, l'obtention d'un emploi de professeur de grec, catégorie aujourd'hui inexistante, et d'un MC de latin à destination des lettres modernes est impérative.

Les effectifs interdisant d'envisager des solutions propres aux langues anciennes, leur place est assurée dans le DEA Lecture littéraire, à côté des modernes, et dans le Centre de recherche sur les classicismes antiques et modernes, qui permettent de bons résultats.

### Le département de Lettres modernes

**L'organisation de l'enseignement.** Les étonnements du rapport de 1991 suscités par l'absence de latin et de littérature comparée en première année de DEUG n'ont plus de raison d'être.

Face au tutorat, les réactions des étudiants sont contradictoires : ils en apprécient l'efficacité (il fonctionne mieux en histoire qu'en lettres classiques et modernes), mais en trouvent la charge horaire lourde. Ils souhaitent qu'une place plus grande soit faite à l'histoire et à la philosophie dans la formation générale donnée en premier cycle de lettres classiques et modernes. Il s'agit là d'un problème très général.

Les résultats au CAPES sont parmi les meilleurs de France (entre 23 et 31 reçus par an ces quatre dernières années). Les résultats à l'agrégation sont plus modestes (1 succès par an en moyenne, mais 7 à l'agrégation interne en 1998).

Le nombre de thèses soutenues est tout à fait honorable (4 par an en moyenne).

**L'encadrement.** Il est déséquilibré en français. 9 PR relevant de la neuvième section permettent de couvrir la totalité des époques et la plupart des spécialités ou des méthodes. Mais cette section de français, qui s'est illustrée jusqu'à un passé récent dans le domaine de l'histoire de la langue et de la philologie, est aujourd'hui uniquement composée de spécialistes de littérature. Parmi eux, une brillante médiéviste comble la lacune concernant l'ancien français. Il faut impérativement qu'à l'occasion des prochains recrutements la commission de spécialistes songe à des collègues de langue française ancienne et moderne, qui sont par ailleurs indispensables pour la formation des étudiants étrangers. La section de littérature générale et comparée est bien encadrée et dynamique.

**La recherche.** Les trois centres de recherche antérieurement existants - Littérature de la Renaissance, Classicismes antiques et modernes, Lecture littéraire - sont désormais regroupés en un seul Centre de recherche de littérature (équipe habilitée pour quatre ans), qui accueille également une équipe très prometteuse en cours d'émergence, le Centre de recherche sur les textes antiques et médiévaux. Le français collabore également avec



l'anglais dans le Centre d'études des civilisations liées aux langues européennes (CECILE). Ces deux formations participent au DEA Lecture littéraire.

Cet intitulé de "Lecture littéraire" est le vestige d'une situation déjà ancienne, qui inféode trop les maîtres de qualité présents à Reims à un modèle renvoyant aux années 1970. Ces termes peu clairs renvoient en fait à une théorie de la littérature qui date, et en même temps aux problèmes très classiques de l'interprétation d'une œuvre. Comme on s'en aperçoit en lisant la revue *La Lecture littéraire*, ils ne tranchent pas entre l'image du lecteur incluse dans l'œuvre (lecteur interne) et l'histoire de la critique. L'abandon de ce titre et la réorientation de la revue, qui ne propose actuellement aucune grande signature (celles des maîtres de Reims sont curieusement absentes de tous les derniers numéros), au profit d'un rattachement au projet interdisciplinaire d'exploitation du patrimoine seront très bénéfiques.

La vitalité du département se manifeste par de nombreux colloques (jusqu'à huit par an) pour lesquels il ne dispose pas des crédits nécessaires. Il marquera mieux sa personnalité par des colloques moins nombreux mais réunissant plus de participants et permettant une valorisation mieux affirmée.

La qualité des professeurs présents doit permettre la définition de deux pôles principaux : le patrimoine ancien et la modernité.

**Le Centre international d'études françaises (CIEF).** Ce centre a pris en 1998 la succession du SUEE qui a disparu du nombre des services communs de l'université. Il fédère enseignement du français aux étrangers et enseignement du français langue étrangère aux formateurs français en devenant partie intégrante de l'UFR Lettres, ce qui est une solution heureuse.

Dirigé par un agrégé d'allemand dynamique et passionné, entouré de cinq permanents (3 PRAG, 2 PRCE) et de 23 vacataires, ce service accueille une petite centaine d'étudiants par semestre et une quarantaine à ses stages de juillet et de septembre. Ce dernier a récemment perdu 50% de son effectif à la suite de l'effondrement de la romanistique en Allemagne. Restent de nombreux inscrits venant du Japon, de Suède, de Mauritanie, et quelques étudiants Chinois de Sup de Co Reims. La direction négocie des conventions avec l'Australie, la Louisiane, la Roumanie d'où provient une forte demande. Les étudiants sont de plus en plus souvent des non-littéraires (juristes, scientifiques) : il faut donc passer à l'enseignement d'une langue véhiculaire et technique. Mais il reste des spécialistes qui peuvent continuer à tenter le diplôme supérieur d'Études françaises et obtenir ainsi l'équivalence de la première année du DEUG de Lettres modernes (6 ou 7 par an). Ce service sert à l'évidence très bien la cause de la francophonie la mieux comprise.

L'aspect FLE est moins développé faute de personnel qualifié : l'absence de tout professeur de langue française se fait sentir. Il manque un MC spécialisé en FLE, demande classée au premier rang par l'UFR Lettres, ce qui prouve que les efforts du service sont reconnus. Pour l'instant, l'enseignement se réduit à un stage d'été (48 stagiaires). L'intégration d'une UV optionnelle dans le cursus de lettres modernes est souhaitée par le centre. Les maquettes de la licence et de la maîtrise FLE, bien étudiées, sont prêtes, et le CIEF pourra servir de lieu de stage aux étudiants du FLE.

L'ensemble du service dispose de locaux vastes, avec extension possible pour le FLE, et bien équipés (bibliothèque, vidéo, ordinateurs, CD-ROM ; Internet encore réservé aux sciences arrivera bientôt). Mais le doyen souhaite avec raison ramener ce centre, actuellement isolé, dans les locaux de l'UFR de Lettres afin que les étudiants étrangers se mêlent aux Français.

Au total, ce centre peut faire envie à bien des universités. L'accueil des étudiants étrangers est une tradition rémoise qui ne se dément pas.

**Les langues vivantes.** La situation est très contrastée dans cet ensemble sans unité, bonne en anglais, inquiétante en allemand, ambiguë en espagnol. Le niveau des entrants est faible, leur motivation étant négative.

Toutes les langues vivantes sont concernées par un seul centre de recherche, le Centre de langues, littératures et civilisations étrangères, habilité pour quatre ans, qui fédère le Centre de recherches sur l'imaginaire dans les littératures de langue anglaise et le Centre d'études des civilisations liées aux langues européennes (CECILE) : l'URCA aime un peu trop les intitulés qui se recoupent et masquent des identités insuffisamment affirmées.

Ces équipes publient trois revues dont une d'*Études irlandaises* de renommée internationale.

Les laboratoires de langues n'ont pas été développés depuis 1991.

**Le département d'Anglais.** Les groupes de TD (1ère année) sont de 35 étudiants, ce qui est beaucoup pour l'apprentissage d'une langue. Pour l'anglais oral, la phonétique étant passée en 2ème année, il n'y a pas de vérification de la prononciation en 1ère année, ce qui est un comble, et l'horaire a régressé d'une heure à une demi-heure hebdomadaire, ce qui est caricatural. Le passage à la semestrialisation et la suppression de l'admissibilité ont réduit les épreuves orales à très peu de chose, résultat évidemment bien dommageable en langue vivante.

Ces difficultés viennent en grande partie de l'encadrement, correct en ce qui concerne les PR (7), insuffisant en ce qui concerne les MC, notamment pour faire face à l'afflux des non-spécialistes, d'où un recours excessif aux PRAG et aux heures complémentaires.

L'enseignement comme la recherche est de haute qualité : c'est une tradition à Reims depuis la fondation. Les résultats aux concours sont très bons : entre 18 et 30 reçus par an au CAPES externe, entre 3 et 9 au CAPES interne, entre 2 et 4 à l'agrégation externe, entre 2 et 7 à l'agrégation interne. Des pistes souvent négligées sont bien mises à profit : beaux succès aux concours de l'enseignement agricole et de l'enseignement privé, ainsi qu'au concours des PLP2 (entre 10 et 15).

Le nombre des thèses soutenues est très honorable (8 en cinq ans ; 17 inscrits).

**Le département d'Allemand.** Les effectifs sont en forte régression. Bien que national, le phénomène est plus surprenant à Reims en raison de la proximité relative de l'Allemagne, du développement des structures européennes et d'un passé brillant dont témoigne un encadrement important (3 PR, 9 MC, 3 lecteurs). Les résultats au CAPES baissent (de 5 reçus à 0 de 1995 à 1998), ceux de l'agrégation externe plafonnent (1 par an en moyenne, ce qui représente 50% de succès) ; ceux de l'agrégation interne sont encourageants.

Le plus grave est l'atonie de la recherche que manifeste l'absence de thèses soutenues (aucune dans les cinq dernières années) : les candidats, dit-on, fuient vers Paris.

Si le corps enseignant n'a guère de satisfactions du côté de l'enseignement et pâtit de l'absence de toute équipe reconnue, il devrait au moins trouver le réconfort dans un dynamisme accru du côté de la recherche personnelle et des publications, en développant ses relations avec la germanistique florissante de Metz ou de Nancy, ainsi qu'avec l'université d'Aix-la-Chapelle. Celle-ci a un cursus commun avec l'URCA en licence et maîtrise. S'il ne fait pas cet effort, le département en souffrira.

**Le département des Langues romanes.** Les effectifs sont assez faibles, mais tout de même supérieurs à ceux de l'allemand. Ils résistent mieux à l'érosion, puisqu'en première année de premier cycle, les effectifs sont passés de 1994 à 1998, en espagnol, de 191 à 161, alors qu'ils ont diminué de 138 à 98 en allemand pour la même période. L'encadrement est suffisant (3 PR, 4 MC, pas de lecteur), mais l'enseignement est dispensé, dans les langues autres que l'espagnol, par des chargés de cours et un ATER.

Ce département est en réalité un département d'espagnol, dont la façade, 3ème cycle et concours, est plus solide que le soubassement. L'italien, réduit à un enseignement optionnel, fait de la figuration ; le catalan et le portugais viennent d'être introduits en 1998. On peut contester ce saupoudrage.

Les résultats au CAPES sont brillants (11 succès en 1998, les meilleurs de France) ; à l'agrégation, la préparation est intermittente faute de candidats en nombre suffisant ; il y a un succès de temps en temps, mais les moyens sont là.

Le DEA, sous double sceau avec Dijon, et un groupe de recherche, qui demande le statut de jeune équipe, sur le Voyage dans les arts, la littérature et les sciences (VALS), témoignent de l'activité scientifique. Des colloques sont organisés. Les Rémois travaillent en collaboration avec des maîtres de Paris IV et de Rennes II : le VALS a des liens avec le Centre de recherche sur la littérature de voyages de Paris IV. Une thèse est soutenue à Reims de temps à autre en espagnol.

En conclusion, ce département aux racines fragiles se bat énergiquement dans le domaine de la recherche et mérite des compliments pour ses entreprises au niveau du troisième cycle qui commencent à porter leurs fruits. Sa collaboration avec l'anglais et l'allemand dans le CECILE, à l'extérieur avec Rennes II et, pour un mastère, avec Canterbury, ville jumelée avec Reims, mais aussi, en interne, avec la musicologie où plusieurs enseignants sont compétents en espagnol ou en allemand, témoigne de sa vitalité et de sa lucidité.

Dans ce contexte où les langues romanes et l'allemand ont besoin, à des titres divers, de s'affirmer, était-il bien opportun d'ouvrir un enseignement optionnel de russe en 1996 et d'envisager des enseignements d'arabe, de chinois et de japonais ? Ce saupoudrage n'est pas une politique d'enseignement supérieur.

**Le département LEA.** Le DEUG LEA fonctionne bien. La création d'une licence est tout à fait souhaitable, car des débouchés sont possibles du côté du monde des affaires. Un MC en anglais, un MC en allemand seront nécessaires. La bonne entente entre les trois départements de langues est sur ce point une condition nécessaire de réussite : elle est remplie.

D'une façon plus générale, la professionnalisation est mise en œuvre de façon prometteuse du côté des CAPES spécialisés et des sections internationales ouvertes aux lettres modernes, qui supposent des enseignements d'histoire, de géographie..., dispensés en anglais, allemand et espagnol.

**Les départements d'Histoire et de Géographie.** Les enseignements de géographie donnent le sentiment de bien collaborer à une finalité commune. On peut plaider qu'il est facile à des enseignements géographiques de paraître converger, car il leur suffit de mettre l'accent, dans les programmes affichés, sur la région d'implantation. L'impression est réelle et les résultats sont bons.

L'histoire, comme la psychologie, souffre d'effectifs pléthoriques. Le milieu social champenois n'est pas assez riche pour que la société puisse payer de longs délais de maturation pour l'orientation de ses étudiants, ce qui pourrait expliquer la chute brutale des effectifs dès la seconde année, dans toutes les disciplines.

En histoire, les enseignements paraissent un peu déconnectés et juxtaposés, mais la tradition universitaire qui partage, de façon rigide, l'histoire en quatre périodes étanches, jointe au fait qu'il serait intellectuellement suicidaire de se convertir à l'histoire locale et régionale, rend l'unification des enseignements historiques beaucoup plus délicate qu'en géographie. Il n'empêche que la dispersion et l'absence d'unité paraissent aller au-delà du normal ou de l'habituel à Reims, et que ces défauts sont perçus comme tels par les intéressés. Aussi bien, les enseignants d'histoire s'efforcent depuis deux ans de coordonner leurs enseignements, en les mettant au service, autant que faire se peut, d'une problématique commune, celle de l'histoire des contacts culturels en matière religieuse, idéologique et artistique. Mais qui sera assez présomptueux pour avancer que l'enseignement de la géographie est, à Reims, meilleur que celui de l'histoire ? Les résultats obtenus par les historiens rémois aux concours de recrutement nationaux suffiraient à démentir cette affirmation.

**Le département de Philosophie.** Déjà faible et peu dynamique dans le passé, il est devenu proprement sinistré, du fait de deux disparitions et d'une indisponibilité qui n'ont pas été complètement compensées. Il ne reste que trois enseignants en poste. Les enseignements sont assurés par des chargés de cours venus du secondaire.

On peut craindre une secondarisation de la formation. Le doute et la crainte sont d'autant plus justifiés que le département n'a ni DEA ni école doctorale ni centre de recherche. Même la préparation à l'agrégation et au CAPES est faible. Quelques maîtrises sont suivies, qui, curieusement, se prolongent sur plusieurs années. Le fait est que le département est sinistré au point que sa survie même paraît menacée. Mais il semble bien qu'une demande existe. Si c'est le cas, le département devrait plutôt être développé dans un sens généraliste, mais ce ne pourrait être qu'une entreprise de longue haleine, supposant la présence d'une personnalité forte et volontaire. L'autre solution pourrait être une spécialisation étroite - il a été fait allusion à un possible intérêt pour la philosophie des sciences -, qui donnerait à ce département une visibilité suffisante pour convaincre de son existence. Ce département semble connaître, depuis le récent changement de son directeur, une nouvelle évolution.

**Le département de Psychologie.** C'est la pléthore qui fait problème. 1 200 étudiants, dont 550 en première année et 220 en seconde, suivent les cours dispensés par cinq professeurs et treize maîtres de conférences, secondés par soixante-quinze chargés de cours assurant trois mille heures d'enseignement. Mais le problème n'est pas dans une inadéquation éventuelle entre les effectifs étudiants et enseignants, mais dans un grippage grave de la commission de spécialistes. Depuis peu cette situation est en voie de déblocage.

Le département de Psychologie a monté deux laboratoires, le Centre interdisciplinaire de recherche en linguistique et psychologie cognitive (CIRLEP) et le laboratoire Stress et société. Au CIRLEP collaborent des psychologues cognitivistes et des linguistes. Les ambitions des promoteurs sont grandes, car ils prétendent créer à Reims un centre reconnu non seulement en France, mais encore à l'étranger, comme un interlocuteur obligé dans le domaine des rapports entre cognition et langues naturelles. Un DEA commun aux psychologues et aux linguistes est prévu, ainsi que deux DESS, l'un de psycho-pathologie et l'autre de création d'affiches et de pages WEB. L'équipe ambitionne de devenir une formation doctorale à part entière. Des colloques internationaux ont été organisés, ainsi que des journées d'études ; des activités d'édition ont déjà vu le jour. L'équipe est apparue active, dynamique et ardente, ce qui plaide en faveur de la satisfaction de demandes urgentes en personnel technicien, en un bâtiment de recherche propre, en équipements informatiques. Bien entendu, on ne peut pas être assuré que les résultats seront à la hauteur des promesses, mais il est à craindre que, si les animateurs du projet ont le sentiment de n'être pas soutenus, ils renoncent et trouvent ailleurs, dans une autre université, les moyens dont ils ont besoin. Tout se tient. La recherche n'a aucune raison particulière de se développer à Reims, du fait de l'attraction parisienne. Mais, celle-ci n'a de chances d'être contenue durablement que si le projet est assez original et pointu, pour ne pas courir le risque d'être concurrencé plus efficacement ailleurs. Ce risque apparaît comme réel dans le projet des psychologues et des linguistes, car ils ne sont pas seuls à s'occuper des langues et de la cognition. Autrement dit, miser sur un projet de cette nature relève effectivement du pari. Dans le cas présent, le pari n'apparaît pas d'emblée stupide.

**Le département de Sociologie, le département de l'Éducation.** Il s'agit d'un problème de disparition et d'absence. Historiquement, il a été posé par un département de sociologie géré et animé pendant des années de telle manière qu'il a induit une allergie à la sociologie dans l'UFR entière. Le résultat est que les enseignements de sociologie en ont disparu complètement et n'ont guère de chance d'être repris dans un proche avenir. Par une sorte de malédiction, il se trouve qu'un département proche, celui de l'éducation, n'a pas déjà disparu formellement, mais est inexistant dans les faits. Il semble avoir été annexé par un enseignant unique, maître de conférences. En fait, la sociologie, qui a entièrement disparu de l'université, survit à l'IUT grâce à un enseignement assuré en première et deuxième années par un collègue professeur. Celle-ci est en contact avec des équipes parisiennes, en particulier à Paris X-Nanterre. Si le ministère jugeait bon d'encourager la renaissance des sciences sociales à l'université de Reims, il ferait probablement bien de prendre appui sur cette cellule sociologique de l'IUT et de l'encourager à se développer et à nouer des relations avec l'université, de manière que les étudiants de celle-ci qui le souhaiteraient, aient un centre auquel s'adresser.

**L'Institut régional universitaire de sciences sociales appliquées (IRUSSA).** L'université dispose, depuis 1984, d'un centre, l'IRUSSA, qui pourrait peut-être passer pour entretenir des relations avec les sciences sociales. En fait, il s'agit d'un institut strictement professionnel de formation de travailleurs sociaux de la santé, de la jeunesse

et des sports, de Maisons de jeunes et de la culture, de lutte contre l'illettrisme ... Il se limite au premier cycle, coiffé, depuis 1992, par un DESS d'Action sanitaire et sociale. Du point de vue des sciences sociales dans l'UFR à expertiser, l'IRUSSA pose un double problème. Créé et géré par un maître de conférences, l'institut n'est à aucun degré ni d'aucune manière équipé pour enseigner la sociologie. D'autre part, celle-ci a laissé un si mauvais souvenir que, la présidence insistant sur l'intégration dans les UFR de ces centres communs, les lettres et les sciences humaines ont refusé d'accepter l'institut en leur sein. Il a été accueilli par les sciences économiques. Cette solution satisfait les parties en cause et semble conforme à une tradition de cette UFR, favorable aux sciences sociales comme en témoignent des DESS très professionnalisés et la filière Administration économique et sociale. Le résultat, pour les sciences sociales, est qu'elles vont disparaître encore plus complètement des lettres et sciences humaines

**Le département de Musicologie - les Arts plastiques.** Le département de musicologie s'est longtemps réduit à un premier cycle animé par un certifié et des chargés de cours. Il a connu depuis l'évaluation de 1991, et en quelques années, un développement rapide et remarquable (1 MC depuis 3 ans, devenu récemment PR, et entouré d'un MC, de 2 PRAG et de 2 PAST venus du Conservatoire), sous l'impulsion d'un directeur agrégé d'arts plastiques qui s'appuie sur le soutien du département de musicologie de Paris IV et de l'excellent Conservatoire local. Le département a obtenu la préparation à la licence et au CAPES en 1997, à la maîtrise en 1998. Les effectifs sont de 50 par année de DEUG (80 inscrits en première année), de 30 en licence, de 8 en maîtrise, de plus de 20 en préparation au CAPES (2 succès au CAPES externe, 2 au CAPES interne dès la première année de préparation). Le département a des projets de colloques intéressants, mais a dû jusqu'ici y renoncer faute de crédits. C'est un département auquel on peut faire confiance. La qualité du concert donné par ses étudiants à l'occasion du 450ème anniversaire de l'université en est la preuve.

La musique ne disposant pas de locaux spécialisés pour les répétitions et les concerts, la création d'une Maison des Arts, qui réunirait l'histoire de l'art, le théâtre, la musique et une filière d'arts plastiques, est une nécessité comprise par le président et par la DRAC. Cette filière d'arts plastiques serait assurée d'effectifs significatifs, aucune formation de ce type n'étant proposée dans l'Est et les formations parisiennes étant saturées ; elle s'adosserait utilement à l'École supérieure d'art et de design de Reims. Les débouchés existent pour la musique et les arts plastiques non seulement du côté de l'enseignement (l'IUFM ne propose actuellement aucune préparation dans ces domaines), mais aussi du côté des orchestres, de la publicité, de l'illustration en liaison avec les métiers du livre, qui sont une spécialité de Troyes.

### 3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'ensemble Lettres est de bonne qualité, avec des points forts en histoire, géographie, français, anglais, musique, mais aussi des faiblesses ; il manque de moyens. Il vient de bénéficier du dévouement et de l'efficacité d'un doyen qui l'a tiré de la crise et qui se dépense sans compter, unanimement apprécié du corps enseignant, des personnels IATOS et des étudiants. Après lui, qui quitte ses fonctions très prochainement, l'UFR peut être reprise par ses mauvais démons et d'abord par celui du découragement, si la présidence et les collectivités locales ne soutiennent pas davantage les opérations en cours.

On peut se demander pourquoi cet ensemble de lettres et sciences humaines assez riche ne comporte ni sociologie, ni sciences de l'éducation, qui seraient un soutien pour l'IUFM<sup>1</sup> ; ni filière d'histoire de l'art, ni sciences de la communication. Cela peut correspondre à des choix ou rester circonstanciel. Le renforcement de la musique et l'ouverture d'un département d'arts plastiques sont visiblement plus prioritaires aux yeux des responsables : on peut les comprendre.

<sup>1</sup> Voir le rapport du CNE sur l'IUFM de Reims, p. 69.

En matière de recherche, il convient de poursuivre la valorisation de manière à obtenir une reconnaissance d'équipes de valeur et une école doctorale. Les problèmes que rencontrent les équipes existantes - reconnaissance par le CNRS, le ministère et les collectivités locales - seront grandement simplifiés, lorsque sera solidement implanté le projet bien avancé d'un Centre d'étude du patrimoine linguistique et ethnologique de Champagne-Ardenne, actuellement rattaché au CIRLEP, habilité pour quatre ans. Ce rattachement est artificiel et ne doit pas durer. Le Centre d'étude du patrimoine recouvrira aussi bien le patrimoine documentaire que le patrimoine monumental, et fera appel à la science des textes autant qu'à l'histoire, l'histoire de l'art, l'urbanisme, l'environnement. Il rejoint les préoccupations de l'Institut d'aménagement du territoire et d'environnement de l'université de Reims et celles du Centre de recherches sur les textes médiévaux, dont la revue s'appelle significativement *Hommes et textes de Champagne*. Son projet est convergent avec celui de l'IUP de Gestion du patrimoine culturel et documentaire de Troyes ; excellent, il recueille le soutien des autorités locales, puisqu'il trouve enfin sa place, à côté des pôles d'excellence de sciences dures et de santé, dans le dossier du nouveau contrat de plan État-Région, sous la rubrique "Patrimoine, culture et institutions", qui associe heureusement lettres et droit.

Afin de renforcer un troisième cycle toujours déficitaire, le budget de la recherche doit être développé, un soutien accordé aux colloques, à condition que les organisateurs en assurent la valorisation par le caractère public de sessions qui gagneraient à être moins fréquentes, mais à avoir une audience plus étoffée.

On ajoutera les quelques recommandations suivantes :

- la construction du bâtiment recherche, telle qu'elle avait été prévue dans le précédent plan quadriennal, doit être accélérée ;
- le département de musique doit être soutenu, l'enseignement de l'histoire de l'art développé, un département d'arts plastiques créé, qui sera un appui précieux pour l'IUFM ;
- l'enseignement du français langue étrangère doit être développé dans des perspectives européennes et francophones, et intégré aux locaux de l'UFR ; des spécialistes de langue française doivent être recrutés ;
- le recrutement de maîtres de conférences jeunes doit permettre, dans le prolongement d'un mouvement déjà amorcé, de ne pas avoir recours à un nombre excessif de PRAG et d'heures complémentaires ;
- il faut recruter des techniciens en informatique pour les composantes, non seulement pour la recherche mais aussi pour la gestion de l'information (réseau des bibliothèques, scolarité, etc...). Avec la disparition du service national, les objecteurs de conscience, sur lesquels repose largement ce service, disparaîtront aussi. Et on sait qu'un apprentissage précoce des technologies modernes augmente fortement les chances de réussite et d'embauche des étudiants.

Enfin, les bonnes relations entre l'IUFM et l'université, qui les amènent à coopérer, constituent une vraie force pour l'URCA. Le fait est assez rare pour être signalé.

Le campus Moulin de la Housse est situé au sud-est de la ville de Reims. Vaste, bien aménagé, il accueille l'UFR des sciences exactes et naturelles, cinq départements de l'IUT Léonard de Vinci et le complexe sportif de l'ISTAPS. Il a bénéficié d'aménagements importants dans le cadre du plan U 2000 : des bâtiments ont été construits, les locaux rénovés, la sécurité améliorée, la circulation et le stationnement réorganisés.

Les anciens bâtiments de l'UFR des sciences exactes et naturelles bénéficient de rénovations à l'occasion d'une réaffectation plus rationnelle des locaux de formation ou de recherche. Si quelques uns ne sont pas encore aux normes, de nouvelles constructions rééquilibrent l'emprise des surfaces et permettent des regroupements thématiques ou fonctionnels : le centre de recherche EuroPol'Agro, la Maison de la craie, qui accueille sur le pôle Farman le laboratoire de Géologie. Il est à souligner que les collectivités territoriales participent largement à ces transformations et nouvelles implantations.

En ce qui concerne l'IUT Léonard de Vinci, des locaux ont été construits pour installer les deux nouveaux départements du site de Reims (Techniques de commercialisation et Gestion logistique et transport) : un bâtiment de 3 345 m<sup>2</sup> et deux amphithéâtres de 140 et 230 places (1 340 m<sup>2</sup>). Parallèlement à ces travaux de construction, des aménagements de locaux plus anciens ont permis d'augmenter les surfaces existantes de 470 m<sup>2</sup>. La réalisation et l'aménagement de plusieurs bâtiments traduisent la politique dynamique de ces dernières années. Toutefois, certains édifices anciens devront être réhabilités et l'un d'entre eux devra être détruit : car il ne répond pas aux normes actuelles de résistance aux incendies (construction du type Pailleron).

Enfin, le complexe sportif de l'ISTAPS, qui comprend un gymnase et différentes installations, s'étend sur 1 700 m<sup>2</sup>.

## LE CAMPUS MOULIN DE LA HOUSSE

### I - L'UFR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

#### 1 - PRÉSENTATION

Avec plus de 3 800 étudiants, l'UFR des Sciences exactes et naturelles fait partie des trois plus grandes composantes de l'université de Reims - Champagne-Ardenne. Le précédent rapport rappelait que la renaissance de l'université de Reims a commencé par les sciences en 1956 ; c'est dire la symbolique qui s'attache à ce large secteur disciplinaire.

**Les étudiants.** L'UFR a eu à faire face à une forte augmentation des effectifs étudiants, soit 68% depuis 1988-1989. Cela a permis un rééquilibrage des cycles de formation. Ainsi, le 1er cycle qui représentait 60% des étudiants est revenu à 45% aujourd'hui. Toutefois, les taux d'échec en DEUG restent à un niveau élevé, tendance fâcheuse qui semble persister en second cycle.

**Les formations.** Voyant ses effectifs croître en deuxième et troisième cycles, l'université a opportunément développé l'offre de ses formations ; ainsi, ont été créés une licence et une maîtrise d'Informatique, deux IUP (Génie électrique et informatique industrielle et Transferts thermiques), un DEA Caractérisation physique de la matière et instrumentation et un DESS Réseau-images.

La création de ces filières marque une évolution notable de l'université vers le renforcement des 3èmes cycles. La difficulté reste l'affectation des moyens auprès de ces nouvelles formations qui souffrent d'une certaine disparité vis-à-vis des filières classiques. L'objectif de l'UFR vise à promouvoir cette diversification profitable aux étudiants. Les doyens successifs et leurs équipes animent cette évolution.

**Les personnels.** Si l'on considère le nombre d'enseignants (171 en 1988, 253 en 1998), la période 1988-1999 a maintenu un taux moyen d'encadrement satisfaisant. Cependant, des redéploiements internes sont indispensables, même si un renouvellement notable des enseignants, à la faveur de recrutements, s'est déjà produit ; le prochain départ en retraite de nombreux professeurs devra être mis à profit pour d'indispensables rééquilibres. La liaison et, au-delà, la collaboration entre le président et le directeur de l'UFR des Sciences exactes et naturelles est essentielle en ce domaine. Elle semble acquise aujourd'hui.

Le problème se pose également pour les personnels IATOS (118 en 1990, 142 en 1998) ; leur nombre s'est accru sensiblement ces dernières années. Toutefois, des redéploiements vers les nouvelles filières sont vivement conseillés. Des efforts restent à faire.

## 2 - LES ENSEIGNEMENTS

**Le premier cycle.** Les effectifs ont généralement diminué depuis 1995 sauf en DEUG SNV.

Le DEUG Sciences se présente sous trois mentions :

- Mathématiques, informatique, application aux sciences (MIAS) ;
- Sciences de la matière (SM) ;
- Sciences de la vie (SV).

L'enseignement y est organisé en quatre semestres et par unités de 60 à 120 heures. Chaque mention comporte plusieurs dominantes laissant à l'étudiant un certain choix d'unités. Des enseignements d'anglais et d'informatique sont dispensés dans tous les cas, de même qu'une formation à la vie professionnelle.

La pédagogie en DEUG Sciences semble bien adaptée aux besoins des étudiants ; on peut cependant s'interroger sur les raisons des taux d'échecs qui restent trop élevés. L'étude d'une cohorte d'étudiants en sciences de la matière, entrant en 1994, montre que le taux d'accès en licence en 3 ans est de 39%. Une certaine réorientation peut s'effectuer en fin de première année d'études, mais reste de l'ordre de 13%. Que deviennent les autres étudiants ? Les résultats sont meilleurs en sciences de la vie. Le pourcentage d'étudiants obtenant le DEUG en 3 ans est de l'ordre de 60% et ce nombre aurait tendance à augmenter. Cela serait à mettre sur le compte de la généralisation du bac S.

L'université et l'UFR doivent s'interroger sur le problème du taux d'échec en 1er cycle de sciences. Les réponses des responsables semblent montrer que l'analyse reste à faire et qu'il apparaît une régression à ce niveau. Le rapport précédent signalait un taux de réussite de 50% en deux ans, nettement au-dessus de la moyenne nationale.

**Le second cycle.** Il s'est comparativement bien développé au cours de la période récente, puisque les effectifs sont maintenant équilibrés avec ceux du 1er cycle. Les sciences exactes comportent les licences de Mathématiques, Informatique, Physique, Sciences physiques, EEA (Électronique, électro-technique et automatique), Chimie, Biochimie, qui se prolongent désormais avec leur équivalent en maîtrise. Ce qui est frappant et inquiétant, c'est le constat quasi général d'un taux d'échec encore important en licence et même en maîtrise : souvent 40%, régulièrement 50%, et parfois 60%. De même, les taux de réussite en second cycle de sciences naturelles semblent faibles aussi bien en licence qu'en maîtrise.

L'université doit s'interroger sur les causes d'une telle situation ; le manque de maturité des étudiants souvent évoqué pour le 1er cycle n'est plus une explication valable à ce niveau. Y a-t-il des inscriptions d'étudiants salariés qui ne peuvent pas suivre une formation à cause d'une activité professionnelle ? La difficulté des études est-elle en



cause ? Des financements (3,3 MF sur 4 ans de 1996 à 1999) ont été accordés à l'université dans le cadre de son contrat d'établissement pour des actions de tutorat. Les objectifs ne semblent pas atteints. Une analyse globale du dispositif est à faire.

Par ailleurs, on peut se poser la question des débouchés professionnels pour les centaines de titulaires de licences et de maîtrises de biologie qui sortent de l'université sans que l'on dispose d'informations sur leur devenir. Il existe certes un diplôme national d'oenologie qui accueille environ 40 étudiants. De plus, l'université de Reims obtient des succès remarquables dans la préparation aux concours de l'enseignement secondaire en sciences naturelles et exporte des titulaires de licence ou de maîtrise.

On notera cependant que les filières aux caractéristiques plus professionnelles (comme EEA) paraissent moins exposées à ce problème ; les IUP, de création récente, en génie électrique et informatique industrielle (GEII), en transferts thermiques, sont sanctionnés par la qualité des diplômes issus de leur formation et la perception qu'en a le marché du travail. Leurs responsables sont en conséquence orientés par la nécessité de la réussite et recrutent des effectifs plus réduits (de 20 à 40).

En biologie, une licence professionnalisée à 2 filières est en projet : Technologies végétales et Technologies agro-alimentaires. En dehors des titulaires d'un DEUG, seraient également admis dans ces licences les titulaires de BTS, BTSA, DUT, DEUST avec, également une admission possible en apprentissage et formation continue. Dans l'hypothèse du système 3-5-8, l'idée d'une licence professionnalisée semble utile. Cependant, il ne semble pas judicieux d'aller rechercher des élèves dans des filières qui disposent probablement de débouchés (BTS, BTSA, etc.), alors que le problème est celui des étudiants de l'université. En outre, la participation de personnes de la profession mais aussi d'agents de l'INRA semble essentielle.

Les sciences de la terre apparaissent au niveau de la licence de biologie générale puis dans la maîtrise sous forme d'options. Cette situation est à peu près satisfaisante dans la perspective des concours de recrutement de l'enseignement et, dans une moindre mesure, dans celle de l'alimentation de DESS et DEA. Cependant, il ne serait pas raisonnable d'ouvrir une filière de sciences de la terre de second cycle à Reims.

**Le troisième cycle.** Après le développement de l'offre de formation en second cycle, le 3ème cycle s'est consolidé.

Le DESS Analyse et traitement des surfaces, créé en 1985, est centré sur le pôle de compétence constitué par la plupart des laboratoires de physique et de chimie sur les thèmes des matériaux, surfaces et interfaces. La liste des stages proposés témoigne de l'intérêt des entreprises ; l'insertion professionnelle semble cependant présenter quelques difficultés.

On peut également s'interroger sur l'absence de relations avec l'IFTS de Charleville-Mézières dans le cadre de cette formation.

Le DESS EEA en automatique industrielle apparaît bien positionné, de même que le DESS Energétique, profitant l'un et l'autre de l'expérience de bons laboratoires.

Créé en 1992, le DESS Hygiène, sécurité et protection de l'environnement a du succès auprès des étudiants et paraît répondre à un réel besoin des entreprises. Il enregistre 500 dossiers de candidats pour 20 places en formation initiale et s'ouvre à la formation continue (10 places). Il est prévu un accès aux étudiants étrangers avec la participation à un projet pilote au plan européen.

Enfin un DESS Communication, réseau, images a été mis en place en 1998 dans le cadre d'une cohabilitation avec l'université de Marne-la-Vallée. Cette collaboration est un atout pour une opération qui devra montrer sa pertinence vis-à-vis des débouchés recensés dans le monde socio-économique.

La formation à la recherche s'appuie sur :

- trois DEA propres à l'URCA : Caractérisation physique de la matière et instrumentation ; Chimie, options Chimie des biomolécules et Chimie moléculaire ; Mathématiques ;

- trois DEA à sceaux multiples (université de Nancy I, INP Lorraine, université de Metz) : Automatique et traitement numérique du signal ; Ingénierie biologique ; Matériaux, mécanique et structures.

Les effectifs des étudiants inscrits à l'université de Reims sont faibles, sauf en chimie. On note que les DEA de Chimie et d'Ingénierie biologique sont organisés conjointement par l'UFR de Sciences et, respectivement, l'UFR de Pharmacie et l'UFR de Médecine. Ce type de collaboration est si peu fréquent qu'il mérite d'être souligné.

Dans le secteur des sciences naturelles, il existe à Reims le DESS d'Oenologie et des rattachements à divers DEA multisceaux : Ingénierie biologique, Pharmacologie clinique pour les biologistes, et DEA national PAL et SED pour les géologues.

En biologie, les principaux projets en cours d'élaboration sont liés à la restructuration de la recherche :

- un DESS Biotechnologies appliquées aux agro-ressources qui, en complément de modules spécifiques des maîtrises habilitées, donnerait droit à un mastère ;

- un DEA Sciences de la vie et de la santé, pôle biomolécules et biomatériaux, qui rendrait autonome la partie rémoise des 2 DEA multisceaux actuels avec 2 filières, l'une à dominante Biophysique-Biomatériaux et l'autre à dominante Interactions cellules - matrice extra-cellulaire.

Pour les sciences de la terre, la préoccupation principale est leur rattachement à un DEA et l'adaptation nécessaire à la mise en place des écoles doctorales. La politique de l'université n'étant pas encore fixée sur ce point, il est impossible d'émettre un avis motivé.

### 3 - LA RECHERCHE

Depuis la précédente évaluation, un effort de regroupement a été entrepris ; il marque un progrès qui doit être poursuivi.

**Les mathématiques.** *Le laboratoire Equations aux dérivées partielles et physique mathématique* est actuellement associé au CNRS (UPRESA 6056). Rassemblant 27 professeurs et maîtres de conférences, et 18 doctorants, il s'organise autour de 5 thèmes :

- les équations aux dérivées partielles et leurs applications à la physique ;
- les équations aux dérivées partielles et la modélisation ;
- l'algèbre non-commutative et les groupes quantiques ;
- les probabilités et statistiques ;
- l'analyse pseudo-différentielle, la quantification et l'analyse harmonique.

On note que le groupe travaillant pour le thème 3 participe à un programme européen. Il est signalé que les activités du laboratoire pourront s'adapter aux recrutements qui seront effectués dans un avenir proche : 2 postes de maîtres de conférence et un poste de professeur seront à pourvoir pour cause de départ en retraite.

Ainsi, la situation ne paraît pas encore totalement consolidée. Pour l'instant, on a davantage le sentiment d'une juxtaposition d'équipes que d'une véritable vie de laboratoire ; le rôle du directeur paraît très important pour assurer la cohésion.

Les crédits de recherche, qui étaient décrits comme nettement insuffisants dans le dernier rapport, avant l'association avec le CNRS, atteignent désormais des niveaux satisfaisants : les problèmes de documentation précédemment cités ne semblent plus d'actualité.

**L'informatique.** Cette discipline ne paraît pas, quant à elle, sortie de ses difficultés ; une petite équipe émerge sur le thème Réseaux, systèmes et communication (RESYCOM). Elle a besoin de stabilité et de renforts pour se développer (un professeur et deux maîtres de conférences ont été recrutés en 1999).

Compte tenu du caractère plutôt théorique des recherches en informatique, il conviendrait que se dégagent des points de collaboration avec les mathématiques, d'autant que la région a défini un pôle d'excellence en mathématiques et sciences de la matière, dont on a du mal à mesurer la cohérence.

**La physique.** Le paysage de la recherche en physique peut sembler encore bien disséminé malgré les recommandations du rapport précédent.

C'est essentiellement une physique expérimentale qui donne lieu à de multiples collaborations avec la chimie et la biologie. Elle est organisée en cinq laboratoires réunissant les enseignants-chercheurs de l'UFR, mais aussi de l'IUT.

Ainsi, les travaux en thermique sont réalisés au sein de *l'Unité de thermique et analyse physique (UTAP)*, équipe d'accueil EA 2061. De taille moyenne, cette équipe est bien intégrée dans la communauté nationale des thermiciens (réseau AMETH) et participe à des programmes européens (Brite). Ses compétences en métrologie fine et caractérisation des matériaux sont appréciées ; c'est un exemple de réussite sur le long terme de la constance et de l'opiniâtreté pour développer un laboratoire reconnu dans une université jeune. Il faudra être attentif à ce que les prochains départs en retraite ne remettent pas en question cet acquis estimable.

La spectroscopie est développée dans deux laboratoires :

*Le Groupe de spectroscopie moléculaire et atmosphérique (GSMA)* est associé au CNRS (UPRESA 6089). L'actualité des besoins d'analyse liés à la pollution atmosphérique a permis à ce groupe déjà ancien de donner sa pleine mesure et de faire profiter la communauté scientifique de son savoir-faire pour la réalisation et l'utilisation d'appareils à très haute résolution. Il participe aux projets nationaux et internationaux du CNRS dans le domaine. Pour préserver son avance, il convient que cette équipe maintienne l'équilibre de son activité entre des recherches amont et des actions plus tournées vers le service et l'exploitation de son savoir-faire.

*Le Laboratoire de spectroscopie et structures biomoléculaires (LSSB)* s'est spécialisé dans la caractérisation au niveau atomique des macro-molécules biologiques et des relations structure-fonction. Comme il souffre d'un certain isolement et d'une dimension trop réduite, un rapprochement avec les biochimistes est amorcé ; compte tenu des compétences du laboratoire, cette évolution est à encourager car elle est très positive.

*Le Laboratoire de microscopie électronique (LME)* participe à l'unité INSERM U 314 en interface physique-biologie. Ses travaux portent sur l'amélioration de l'imagerie et des spectroscopies par sonde électronique et l'application de ces méthodes aux problèmes spécifiques posés par les matériaux biologiques. Un gros équipement permet de structurer l'ensemble de ces activités (microscope électronique analytique à balayage et transmission avec porte-échantillon cryogénique). Un projet d'équipe mixte INSERM et université a été élaboré et doit s'intégrer dans le pôle Biomolécules et biomatériaux de l'URCA et l'IFR 53 Biomolécules.

Enfin, le *Laboratoire d'analyse des surfaces, structures et interfaces* est partie prenante de *l'Unité dynamique des transferts aux interfaces (UDTI)*. Cette unité est équipée postulante au CNRS EP 120, département des sciences chimiques. Cette association de physiciens et de chimistes est originale et fructueuse. Son axe essentiel est l'étude des transferts interfaciaux, de conducteurs électroniques à conducteurs ioniques, de conducteurs électroniques à conducteurs électroniques, d'un métal à un isolant ; les applications de ces travaux à la micro-électronique sont importantes. Si la production scientifique semble de qualité, le nombre de doctorants (7) reste faible pour les 18 enseignants-chercheurs concernés.

On doit aussi signaler l'existence d'un *Groupe mécanique-matériaux-structures (GMMS)*, qui a obtenu le statut d'équipe d'accueil (EA) avec deux objectifs de recherche :

- maintenance prédictive par l'étude de la fatigue des matériaux et des structures, et l'endommagement des systèmes de production,
- étude du comportement mécanique et de l'endommagement de structures composites non homogénéisables.

Ces thématiques présentent un certain degré d'originalité qu'il convient de soutenir mais doivent s'inscrire dans une démarche d'ensemble coordonnée au plan Mécanique-matériaux.

**La chimie.** Les activités de recherche du département de chimie sont regroupées dans 5 unités :

- l'UMR 6519 : Réactions sélectives et applications,
- l'UPRESA 6089 : Isolement, structure, transformation et synthèse de substances naturelles,
- l'EP 120 : DTI déjà décrite (en physique),
- l'EA 2066 : CERME,
- l'EA 2067 : GRECI.

L'unité mixte de recherche 6519 développe des travaux aussi bien sur les aspects fondamentaux de la réactivité que sur les applications de réactions nouvelles à des problèmes concrets. 47 personnes dont 19 enseignants-chercheurs et chercheurs (8 HDR), 2 post-docteurs, 5 agents techniques et administratifs, 12 étudiants en thèse et 7 en DEA, sont réparties en 6 équipes : Catalyse / Chimie bio-organique / Hétéro chimie organique / Modélisation et réactivité chimique / Photochimie / Synthèse par voie organométallique.

L'animation scientifique du laboratoire est une réalité ; l'ouverture à la communauté nationale et internationale est évidente. Ce laboratoire tient une place dans la communauté des chimistes français et particulièrement dans le réseau du Grand Est. Une attention particulière est portée au DEA et à la formation doctorale qui représentent un enjeu crucial pour le renouvellement du laboratoire. Sur ce point, l'UFR et l'université doivent se préoccuper avec le CNRS des perspectives de départ en retraite de plusieurs cadres de laboratoire.

Le *Groupe de recherche en chimie inorganique (GRECI, EA 2067)* développe des activités en chimie de coordination en solution et à l'interface solide-solution avec une orientation vers les thèmes d'intérêt environnemental. Il fait partie du *GDR PRACTIS (Physico-chimie des actions et autres radio-éléments en solution et aux interfaces)*, qui regroupe des laboratoires associés au CNRS et au CEA.

Le GRECI aborde deux thèmes principaux :

- chimie et environnement : étude des capacités de rétention des différents matériaux, mécanismes de sorption de radio-éléments, produits de corrosion, spéciation du zirconium, sorption de cations et d'anions.
- coordination de métaux de transition avec les ligands polyazotés.

Avec 17 permanents (12 enseignants-chercheurs, 5 personnels techniciens) et 8 doctorants, le groupe est fort impliqué dans des programmes de recherche liés au CNRS, au CEA, dans des actions régionales en rapport avec le stockage des déchets radioactifs.

On apprécie la cohérence de la démarche scientifique et le souci de développer des compétences et d'apporter une contribution à des problèmes environnementaux dont l'urgence devient manifeste.

**L'électrotechnique, l'électronique, l'automatique.** L'activité de cette communauté, plus orientée vers les sciences de l'ingénieur, se trouve organisée au sein du *Laboratoire d'automatique et de micro-électronique (LAM, équipe d'accueil EA 2075)*. On doit témoigner de la qualité de l'animation scientifique qui existe dans le laboratoire malgré la dispersion des sites d'enseignement (Reims, Charleville-Mézières, Troyes) :

- 33 permanents dont 9 professeurs et 1 HDR ;
- un DEA cohabilité avec Nancy ;
- une installation récente dans de nouveaux locaux ;

- 5 équipes coordonnées sur les thèmes : Analyse vibratoire, diagnostic ; Ingénierie intégrée des systèmes automatisés ; Modélisation du vieillissement des composants ; Modélisation et commande des processus continus ; Traitement d'images.

La production scientifique et contractuelle est de très bon niveau. Le nombre de thèses encadrées démontre l'importance de la formation par la recherche dans ce laboratoire, qui représente un atout manifeste pour le développement de l'université.

**La biologie.** La restructuration des laboratoires de biologie est profonde. Sur 9 équipes, 7 sont regroupées en 3 structures reconnues :

- l'unité de recherche en *Enzymologie et microbiologie* (JE 1979),
- l'unité de recherche *Vignes et vins de Champagne* (EA 2069),
- l'unité de recherche *Signalisation cellulaire et matrice extra-cellulaire* (UPESA 6021).

Cette restructuration menée dans le cadre de l'Europol'Agro a été soutenue par l'université (création ou redéploiement de postes d'enseignants-chercheurs), mais aussi par les collectivités territoriales (construction de bâtiments). Il faut également indiquer que cette évolution très positive repose, au moins partiellement, sur une politique de recrutement qui a fait une large place aux recrutements extérieurs (40 à 60% selon les années).

Il reste deux laboratoires isolés.

Parmi les évolutions prévisibles, la JE pourrait assez rapidement devenir une équipe mixte avec l'INRA, ce qui dans le contexte rémois serait tout à fait positif.

**Les sciences de la terre.** Un effort de clarification et d'intégration de ce secteur, modeste par ses effectifs (une dizaine de permanents), a également été effectué. L'équipe Géobiologie et environnement a trouvé sa place dans un centre de recherches agronomiques. Elle est physiquement associée à des équipes de l'INRA, aux services de la Chambre d'agriculture de la Marne (laboratoire d'Analyse de sols) et au Laboratoire municipal de la Ville de Reims dans un bâtiment neuf ouvert en 1997. Ces différents services bénéficient d'un potentiel analytique considérable et l'achat en commun d'appareils performants a été mené à bien.

L'âge moyen de l'équipe est élevé faute de recrutement suffisant (en 15 ans : 1 création, 2 postes perdus et 4 renouvellements). Un poste de professeur, affiché en priorité dans le précédent contrat quadriennal et qui devait servir de pont entre l'INRA et le laboratoire de Géobiologie, n'a finalement pas été créé.

Ce poste constituerait un atout important pour conduire à la mise en place d'une équipe mixte université-INRA, qui serait un aboutissement très positif à l'effort de renouveau et de reconversion thématique mené au cours des dernières années.

#### 4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'UFR des Sciences exactes et naturelles constitue un des ensembles les plus importants de l'université de Reims - Champagne-Ardenne. Elle a vu se rééquilibrer au cours d'un passé récent ses effectifs entre le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> cycles. Elle a pu développer de nouvelles offres de formation de nature plus professionnelle (IUP, DESS), qui ont encore quelques difficultés à se voir dotées de moyens suffisants de fonctionnement en enseignants et en personnel technique.

Le problème récurrent des échecs en DEUG et en second cycle demande une analyse précise de ce phénomène de la part des responsables de l'université. Cela est vrai en particulier en mathématiques et en physique.

La communauté des mathématiciens gagnerait à être consolidée et plus interactive ; elle constitue cependant un pôle de qualité qu'il faudra être attentif à préserver.

L'informatique souffre d'un certain isolement et d'une taille probablement encore sous-critique. Un rapprochement avec les mathématiques est souhaitable.

La physique est assez éclatée en laboratoires et équipes dont il convient de souligner la qualité. L'interdisciplinarité avec les biologistes et les chimistes est une bonne démarche ; encore faudrait-il que la lisibilité des structures et des thèmes soit plus apparente. Pour cela, il faudra probablement procéder à certains regroupements. Compte tenu de la relative faiblesse numérique et de la dissémination du potentiel en mécanique-matériaux, il apparaît opportun que l'UFR organise de façon plus visible et efficace ses compétences dans ce domaine, qui appelle une coordination régionale plus forte entre les différentes institutions universitaires. La création du pôle mécanique-matériaux n'a pas encore pleinement rempli ce rôle.

En chimie, la qualité et la cohérence sont plus anciennes et bien reconnues. Il faut cependant être attentif au renouvellement des hommes en charge des structures.

Enfin, l'EEA porte les espoirs d'un laboratoire dynamique et plus jeune, dont l'efficacité dans la formation et la recherche est à encourager ; les locaux mis à leur disposition vont dans ce sens.

S'agissant des actions régionales, Europol'Agro et Institut fédératif de recherche, toute la logique de l'opération pourrait s'exprimer plus fermement au-delà des activités recensées.

En sciences de la vie, la plupart des évolutions sont extrêmement positives et les quelques recommandations suivantes visent surtout à les conforter.

Pour l'enseignement, il convient de souligner la situation un peu particulière des sciences de la terre, qui doivent pouvoir participer efficacement à des filières de type DESS mais aussi avoir la possibilité d'encadrer quelques DEA et thèses. Un point concernant l'ensemble des sciences naturelles mérite d'être noté : il s'agit des moyens nécessaires au déroulement des stages de terrain. Au moment où l'on constate un peu partout que les sciences de l'observation sont indispensables et parfois en péril, il importe de trouver des solutions récurrentes à des questions qui se posent pour toutes les promotions d'étudiants.

En matière de recherche, la structuration de la biologie peut être renforcée de plusieurs façons :

- par la poursuite de recrutements de qualité,
- par l'examen du devenir des personnes dynamiques (enseignants-chercheurs et personnel technique) des deux laboratoires encore isolés,
- plus spécifiquement pour la JE, par une aide pour les personnels techniques (1/2 poste actuellement pour des activités de recherche hautement technologiques).

Pour les sciences de la terre, le cas du poste de professeur à l'interface INRA-géologie semble parfaitement justifié par l'évolution positive du laboratoire. La moyenne d'âge élevée justifierait aussi, au cas par cas, une ou deux avances de postes B.

Enfin, la création de l'Europol'Agro constitue une chance exceptionnelle pour faciliter l'évolution de l'ensemble des sciences naturelles de l'université de Reims. Cela nécessite que soit menée, au-delà des intentions, une politique volontariste de collaboration et de complémentarité, tant au niveau de la recherche qu'à celui des enseignements.

## II - L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE LÉONARD DE VINCI

### 1 - PRÉSENTATION ET ORGANISATION

**Les implantations.** Depuis huit ans, l'IUT Léonard de Vinci, qui est un des plus anciens IUT de France et aussi un des plus importants, a connu une très grande évolution. Il est aujourd'hui implanté sur trois sites. En 1988, il accueillait environ 1 430 étudiants dans cinq départements localisés sur le seul site de Reims. Il est actuellement

fréquenté par plus de 2 050 étudiants répartis dans dix départements des secteurs secondaire et tertiaire à Reims, Châlons-en-Champagne et Charleville-Mézières.

Cinq nouveaux départements ont été créés, deux à Reims (Techniques de commercialisation et Gestion logistique et transport), deux à Châlons-en-Champagne (Génie industriel et maintenance et Génie des télécommunications et réseaux) et un à Charleville-Mézières (Gestion administrative et commerciale).

**Les effectifs.** Entre 1988 et 1998, les effectifs de l'IUT ont augmenté de 50%. Toutefois, cette augmentation n'a été que d'environ 10% dans les cinq départements qui existaient déjà lors de la première évaluation (Gestion des entreprises et des administrations, Génie civil, Génie mécanique et productique, Informatique, Mesures physiques). Cette valeur moyenne cache des disparités importantes, qui vont de - 2% en Génie mécanique et productique à + 36% en Mesures physiques et à + 22% en Informatique. Seul, l'accroissement des effectifs en Gestion des entreprises et des administrations et en Génie civil est voisin de la valeur moyenne (de 8 à 10%).

Les départements de Génie industriel et maintenance et de Génie des télécommunications et réseaux, situés à Châlons-en-Champagne, accueillent en 1999, respectivement 62 et 48 élèves, ce qui correspond manifestement à une taille sous-critique qui pèse inévitablement sur l'économie de l'ensemble. Le département de Gestion administrative et commerciale accueille 157 étudiants à Charleville-Mézières. La question se pose donc de savoir quelles évolutions sont possibles suite à l'analyse des flux de bacheliers de Reims.

L'effectif en formation initiale de l'IUT Léonard de Vinci est de 2 058 étudiants en janvier 1999. Il faut y ajouter 36 étudiants préparant le DUT par la formation continue et 187 étudiants préparant un diplôme d'université (financé par le Conseil régional).

**L'ouverture vers l'étranger.** L'IUT Léonard de Vinci a engagé un effort tout à fait positif dans ce domaine. Cet effort s'est traduit par la création, en 1993, d'un bureau des relations internationales.

L'IUT compte aujourd'hui 14 partenaires étrangers (7 en Grande-Bretagne, 4 en Allemagne, 1 en Espagne, 1 en Italie et 1 en Irlande). Le nombre total d'étudiants qui poursuivent une ou deux années d'études à l'étranger est en très forte augmentation : de 7 en 1993, il est passé à 94 en 1998. De plus, une vingtaine d'étudiants effectuent leur stage de dix semaines à l'étranger.

Par ailleurs, il convient de signaler que le Conseil régional apporte un soutien significatif aux étudiants qui partent un an à l'étranger afin de préparer le diplôme universitaire européen de technologie.

Le CNE porte sur cet effort important d'ouverture aux relations internationales de l'IUT une appréciation tout à fait positive.

## 2 - LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES

**Les locaux.** Outre les bâtiments sur le campus du Moulin de la Housse dont il a déjà été question, signalons que 1 600 m<sup>2</sup> de locaux à Châlons-en-Champagne et 1 750 m<sup>2</sup> à Charleville-Mézières ont été construits pour installer les nouveaux départements.

**Les équipements.** Il convient en particulier de s'interroger sur la mise en place redondante de certains matériels lourds, notamment des trois presses à injecter les matières plastiques qui ont été installées au cours de ces dernières années, l'une à l'IUT de Reims, l'autre à l'ESIEC et la troisième à l'IFTS à Charleville-Mézières. On aurait certainement pu faire l'économie de l'une d'entre elles en implantant à Reims un matériel commun à l'IUT et à l'ESIEC.

D'une manière générale, il serait souhaitable qu'une meilleure coordination se mette en place au niveau de l'URCA tout en respectant les spécificités de formations dont le caractère professionnalisé implique une certaine autonomie.

**La documentation.** On se reportera au chapitre consacré aux services communs.

## Le personnel enseignant

Tableau de répartition des emplois (hors crédits PAST)

Départements	Supérieur		Second degré et autres (ENSAM...)	
	1989	1999	1989	1999
Gestion des entreprises et des administrations	16	17	16	11
Génie civil	13	21	4	4
Génie mécanique et productique	21	20	12,5	11
Informatique	18	23	8,5	8
Mesures physiques	15	14	7	8
Gestion logistique et transport	-	9	-	5
Techniques de commercialisation	-	4	-	9
Gestion administrative et commerciale	-	5	-	4
Génie industriel et maintenance	-	4	-	5
Génie des télécommunications et réseaux	-	1	-	4
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>118</b>	<b>48</b>	<b>69</b>

En 1999, l'IUT compte 187 enseignants. Le nombre des enseignants du supérieur s'élève à 118 dont 21 de rang A. Le nombre d'enseignants du second degré a plus que doublé de 1989 à 1999, passant de 32 à 66, et parmi eux, le nombre de PRAG a triplé (de 10 à 30).

L'IUT de Reims reste globalement assez bien doté. Si en huit ans le taux moyen d'encadrement est resté assez stable, on constate d'importantes disparités, particulièrement entre les départements tertiaires, puisqu'il varie de 1 enseignant pour 28 étudiants en Techniques de commercialisation à 1 enseignant pour 13 étudiants en Gestion des entreprises et des administrations. On mesure là l'importance de l'ancienneté et la difficulté des redéploiements de moyens.

On constate également des disparités importantes entre les disciplines : sous-encadrement pour les enseignements de langue, déficit important en informatique qui affecte particulièrement les départements d'informatique et de gestion logistique et transport. L'appel massif à des vacataires, parfois introuvables (informatique), conduit à une abondante utilisation d'heures complémentaires. Si ces dernières sont limitées, comme la possibilité en a été évoquée, certains départements devront réduire leurs effectifs étudiants, ce qui serait regrettable pour ceux où les offres d'emplois sont abondantes.

**Le personnel administratif.** Les seuls postes IATOS créés depuis 1991 sont ceux correspondant aux nouveaux départements. Il serait souhaitable de renforcer certaines fonctions de gestion .

### 3 - LES DÉPARTEMENTS

#### Les départements du secteur tertiaire

**Le département de Gestion des entreprises et des administrations (GEA).** Ce département propose, après une première année commune, trois options en seconde année (finance et comptabilité, petites et moyennes organisations, ressources humaines). Il propose également une formation au DUT, en un an, à 28 étudiants déjà diplômés à bac + 2. La voie de la formation continue par unités de valeur capitalisables est offerte à des bacheliers ayant deux ans d'expérience en entreprise. Enfin, ce département assure la préparation de deux diplômes universitaires et celle au DECF.

**Le département de Techniques de commercialisation (TC).** Depuis 1993, le nombre d'admis en première année est passé de 84 à 140, avec 700 dossiers de candidatures pour la voie classique, et de 42 à 75 avec 600 dossiers de candidatures pour la voie en alternance.



L'année spéciale, ouverte en 1996, accueille un groupe de 28 étudiants ; la formation continue, ouverte en 1998, concerne aujourd'hui 12 étudiants.

Pour assurer l'encadrement de l'ensemble de ces filières, le nombre d'enseignants statutaires est insuffisant et ne permet d'assurer que 30% du volume horaire. Le reste est assuré par le recours aux heures supplémentaires et aux vacataires trouvés dans le milieu professionnel.

L'offre d'emploi est importante. La très grande majorité des étudiants formés en alternance reste chez leur employeur ; en revanche, nombreux sont les étudiants de la voie traditionnelle qui poursuivent leurs études, car ils considèrent que la voie IUT (bac + 2) ne correspond plus aux standards européens.

Le problème majeur de ce département est son taux d'encadrement insuffisant : création de postes et rééquilibrage sont indispensables.

**Le département de Gestion logistique et transport (GLT).** Ce département fait partie de l'offre globale de formation mise en place par l'URCA dans le domaine de la logistique. Elle comporte, outre ce DUT (à Reims), un DU (à Troyes) et un DESS (à Reims). L'objectif est de former des cadres intermédiaires ayant des compétences dans le domaine du transport et de la gestion des flux. Le département offre également une année spéciale.

56 étudiants sont admis en première année et 24 en année spéciale. Pour le cursus en deux ans, 54% viennent du bac ES, 26% du bac STT et 11% du bac L. Le taux de réussite au DUT des bacheliers de la filière ES est largement supérieur à celui des bacheliers STT. Les étudiants diplômés trouvent facilement un emploi.

Ce département souffre d'un sous-encadrement important en enseignants et le plafonnement des heures complémentaires risque de poser des problèmes. Il serait souhaitable de corriger cette situation par un effort conjoint de l'IUT et de l'URCA (redéploiement de postes) et du ministère (création d'emplois).

**Le département de Gestion administrative et commerciale (GACO).** Ce département de l'IUT de Reims, implanté à Charleville-Mézières, bénéficie d'agréables locaux, impeccablement tenus, à la périphérie immédiate de la ville.

Il s'agit d'une filière expérimentale proposant une formation polyvalente, à la différence des départements traditionnels des IUT en administration et action commerciale des PME-PMI.

Le recrutement des étudiants est essentiellement ardennais, quoique ce DUT ne soit préparé jusqu'ici que dans quelques IUT. 70% des étudiants sont boursiers et 20% de l'effectif de première année bénéficie avec l'inscription en IUT d'une deuxième chance en université. La promotion de l'année 1998 comporte 84 étudiants répartis en 3 groupes dont 52,4% ont un baccalauréat STT, 25% un baccalauréat S, 14,2% un baccalauréat L et 4,8% un baccalauréat professionnel. La promotion de deuxième année compte 74 étudiants. Les candidatures sont nombreuses (223 dossiers enregistrés en premier choix). Le nombre de boursiers et l'origine géographique des candidats laissent supposer que, sans cette délocalisation de l'IUT, un certain nombre d'entre eux n'auraient pas poursuivi d'études universitaires.

Le corps enseignant du département comprend un professeur, deux maîtres de conférences, 1 PAST, 2 PRAG, 2 PRCE. Les dispositions concernant la limitation des heures complémentaires étaient envisagées avec inquiétude par l'équipe responsable, compte tenu de la difficulté d'assurer des participations qualifiées dans cette antenne géographiquement assez excentrée par rapport à l'université. Il faut observer que certains postes mis au concours et recueillant des candidatures ne sont finalement pas pourvus.

La polyvalence des enseignements, marquée par l'égalité pondération des matières dans les barèmes de notation, paraît appréciée à la fois par les étudiants et les employeurs locaux. Proposant une formation destinée aux PME-PMI, le département GACO place 20% de ses étudiants dans des entreprises plus importantes, le double aspect des compétences acquises par les étudiants étant bien adapté aux exigences des filiales locales. Le stage est conçu comme une initiation à l'entreprise, d'une durée d'1 mois en 1ère année, de 2 mois en 2ème année. Les stagiaires sont très

demandés par les entreprises où ils se voient confier de véritables fonctions. Bien inséré dans la région, le département multiplie ses participations aux activités locales.

Il serait souhaitable que la carte des formations post-baccalauréat prenne en compte l'existence des DUT avant la mise en place de filières de BTS. On observe par exemple qu'un BTS PME-PMI a été créé récemment à Sedan.

L'affectation d'emplois IATOS à cette antenne est indispensable. Certains emplois d'agent de service sont actuellement tenus par des titulaires de Contrat Emploi Solidarité et il n'y a pas de documentaliste, ce qui reporte la charge sur un corps enseignant assurant déjà (avec dynamisme) un horaire surchargé en raison des difficultés de recrutement.

### **Les départements du secteur secondaire**

**Le département de Mesures physiques (MPH).** Les effectifs de ce département ont augmenté de façon significative depuis la dernière évaluation. Actuellement, 108 étudiants (pour la plupart ayant un baccalauréat S) sont accueillis en première année. Il n'y a pas de baccalauréat STL dans l'académie, bien que celui-ci corresponde à la formation initiale souhaitable. Le recrutement est de qualité. Seulement 10% d'admis redoublent la première année et 85% des admis à l'IUT obtiennent le diplôme.

De nombreux étudiants diplômés (70%) poursuivent leurs études (10% en écoles d'ingénieur, 10% à l'étranger, notamment en Angleterre).

Le département assure également un diplôme d'université.

**Le département de Génie mécanique et productique (GMP).** Ce département a été créé en 1966. Il admet 150 étudiants en première année, recrutés parmi 450 candidatures. Les deux tiers sont des bacheliers S, les autres viennent du baccalauréat STI. Si le niveau des bacheliers S est généralement très bon, celui des bacheliers STI nécessite une pédagogie adaptée. Le taux d'échec (28%) en première année résulte d'une inadaptation au travail personnel (surtout en STI). Toutefois, 83% des admis sont diplômés. La moitié des diplômés poursuivent leurs études dans des formations très diverses (écoles d'ingénieur ou de commerce, MST, IUP, DU, ...).

La formation est appréciée par les entreprises. Il faut toutefois noter une baisse des salaires d'embauche au cours de ces dernières années.

Le problème majeur de ce département réside dans le renouvellement de ses matériels lourds. Rien n'est prévu pour remplacer des matériels qui ont 30 ans et fonctionnent grâce à l'ingéniosité du personnel de maintenance.

**Le département de Génie civil.** Ce département a été doté de façon significative en enseignants au cours de la période 1993-1994. Le nombre d'enseignants du supérieur est passé de 13 à 21. Simultanément, l'ouverture dans la région d'une classe de BTS et de nouvelles formations en génie civil (Marne-la-Vallée) ont conduit, particulièrement en 1996, à une dramatique chute des candidatures.

Parmi les diplômés, 4 ou 5 poursuivent leurs études en écoles d'ingénieur, 15 en IUP, maîtrise ou DU, et de 4 à 6 à l'étranger.

**Le département d'Informatique.** Le département assure une formation initiale accueillant 156 étudiants en première année, recrutés à partir de 900 dossiers (70% de série S et 20% de STT et STI). Ce recrutement conduit à une centaine d'étudiants en deuxième année et à un taux de réussite très élevé : 70% des admis obtiennent leur DUT. Une année spéciale, accueillant 32 étudiants et un DU, complète l'offre de formation du département.

Avec 31 enseignants pour faire face aux 13 000 heures d'activités pédagogiques, le département recourt massivement aux heures complémentaires. Leur plafonnement créera une situation ingérable si des postes ne sont pas créés, car il est très difficile de trouver des vacataires de l'enseignement secondaire ou des milieux professionnels. Si ce problème n'est pas réglé, le département doit se garder de proposer une offre de formation nouvelle.

**Les départements de Génie industriel et maintenance (GIM) et de Génie des télécommunications et réseaux (GTR).** Ces deux départements, implantés à Châlons-en-Champagne, sont de création récente puisque le premier s'est ouvert en 1994 et le second à la rentrée 1998.

Il faut voir dans ce développement une forte volonté de la ville de Châlons-en-Champagne de se doter d'une solide structure de formations supérieures technologiques à laquelle n'a pas su résister l'administration centrale. À l'heure actuelle, ces composantes dépendent de l'IUT de Reims, qui possède une expérience éprouvée sur le plan pédagogique et de la gestion des formations en liaison avec le milieu socio-professionnel.

La distance entre Châlons-en-Champagne et Reims représente un certain handicap pour les enseignants-chercheurs dont le laboratoire de rattachement se situe généralement à Reims et peut provoquer certaines difficultés d'ordre administratif. Cette situation est classique dans les cas de délocalisation.

Sur le plan des locaux, le département GIM a pu disposer de surfaces neuves (livraison de 1 600 m<sup>2</sup> de construction en 1998), spacieuses et fonctionnelles. On note que l'équipement est obtenu souvent avec la collaboration d'autres départements, plus anciens, de l'IUT. Le département GTR, pour l'instant hébergé par le département GIM, pourra occuper ses propres locaux à la rentrée 2000. Un effort important des collectivités locales a été fait dans les deux cas.

Dans ces périodes d'installation et de croissance initiale, les moyens en enseignants sont souvent insuffisants par rapport aux besoins. Le problème se pose avec acuité pour les enseignants-chercheurs, jeunes maîtres de conférences du département GTR, pour lesquels le risque est réel de perdre pied en matière de recherche. Les équipes rencontrées, partagées à parts égales entre maîtres de conférences et professeurs du second degré, sont apparues dynamiques et tendues vers le résultat.

Les enseignants-chercheurs affectés à Châlons-en-Champagne peuvent difficilement avoir une activité de recherche car ils sont généralement rattachés à un laboratoire rémois (spécifiquement le LAM). Sur place, on pourrait imaginer la constitution d'une équipe de recherche par la nomination d'un professeur par département. Le centre ENSAM de Châlons-en-Champagne, dont la situation est elle-même à consolider, pourrait participer à certaines initiatives.

Le département de Génie industriel et maintenance est adapté aux besoins des entreprises ; l'étudiant y reçoit une formation générale qui repose sur des disciplines de base (mécanique, électricité thermique et matériaux) et qui le prépare dans l'exercice de son métier à un rôle d'animateur technique ouvert aux réalités industrielles.

Les effectifs étudiants, après des évolutions successives, se retrouvent en 1998 à peine à leur niveau de départ ; on dénombre ainsi 38 étudiants en 1<sup>ère</sup> année et 24 en 2<sup>ème</sup> année. Le flux de diplômés se situe en moyenne à 32. Ce département connaît un grave problème de recrutement. 124 dossiers de candidature seulement ont été déposés en 1998 et le département en a sélectionné 104 pour recruter les 38 étudiants de 1<sup>ère</sup> année. La faible sélection qui s'opère a pour conséquence des difficultés de niveau pour certains étudiants, qui ne peuvent pas accéder à la seconde année. Une projection dynamique s'impose pour retourner la situation.

À la sortie de l'IUT, plus d'une moitié des étudiants poursuivent en écoles d'ingénieurs ou en IUP, ou préparent un diplôme d'université (bac + 3) ; pour les autres, il ne semble pas y avoir de problèmes de débouchés professionnels.

Le département de Génie des télécommunications et des réseaux a vu sa dénomination arrêtée très rapidement, alors que le principe d'un second département d'IUT à Châlons-en-Champagne avait déjà été fixé.

Le nombre de dossiers déposés a été conséquent : 349, avec 81 admis pour 48 entrants. Cette filière attire manifestement de nombreux étudiants. Toutefois, des étudiants ont des difficultés à assumer la rupture entre le lycée et l'IUT et ainsi à assimiler la 1<sup>ère</sup> année : 25% ne peuvent pas passer en 2<sup>ème</sup> année. Une attention pédagogique particulière se révèle indispensable.

#### 4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IUT Léonard de Vinci est un établissement de qualité, apprécié et parfaitement intégré dans son environnement économique. Il a largement développé les voies de la formation continue et mis en place des actions de coopération internationale recherchées par les étudiants. Il a engagé des moyens importants pour mettre à la disposition de ses étudiants un service de documentation qui devrait être soutenu par l'URCA à travers le Service universitaire de documentation. Enfin, il a favorisé l'implantation, dans de bonnes conditions, de deux équipes de recherche. Les étudiants apprécient les efforts faits par la direction pour leur assurer d'excellentes conditions matérielles et une qualité de vie favorables à leur épanouissement.

Toutefois, l'IUT de Reims se caractérise, pour les départements situés sur le site de Reims, par une assez grande disparité des moyens entre les différents départements (qualité des bâtiments, taux d'encadrement, matériel pédagogique). Cette disparité est nettement perçue par les étudiants qui reconnaissent que la direction fait des efforts pour modifier cet état de fait.

Une réflexion doit être conduite avec l'URCA pour améliorer cette situation (créations et redéploiements de postes, reconstruction de certains locaux anciens qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité, renouvellement de matériels obsolètes, soutien à une politique documentaire).

La création d'un DUT Génie de l'emballage et du conditionnement ne peut être envisagée que si l'ESIEC et l'URCA lui apportent leur soutien.

Le département GIM doit faire un effort significatif pour retrouver un recrutement valable en qualité et en quantité, sans malthusianisme.

Pour le site de Châlons-en-Champagne, l'université doit être attentive au développement de ses départements délocalisés et permettre aux enseignants-chercheurs qui s'y investissent de pouvoir maintenir une activité de recherche. Le département GTR doit maîtriser sa phase d'installation : il a la chance d'être sur un thème actuellement porteur.

Le développement d'une recherche technologique à Châlons-en-Champagne se trouve peut-être dans une collaboration plus forte avec le CER ENSAM.

### III - L'UFR STAPS

L'UFR STAPS a été créée en novembre 1998 et faisait partie jusqu'à cette date de l'ISTAPS, qui regroupait l'UFR Sport, le SUAS et le RUC. Cette création correspond à une volonté politique de mieux identifier les différentes activités sportives à l'université de Reims - Champagne-Ardenne, et notamment de donner un statut à la filière STAPS. L'université a déterminé les besoins respectifs en personnel et en fonctionnement de cette filière et du SUAS, tout en conservant la globalisation des moyens, ce qui pose des problèmes sur la répartition des charges. L'UFR dispose d'un gymnase Moulin de la Housse et doit louer des locaux à hauteur de 200 KF/an pour la natation, la gymnastique, la danse et l'athlétisme. Les enseignements sont cependant orientés vers les sports collectifs.

En trois ans, les effectifs d'étudiants ont triplé et atteignent 750 jusqu'à la licence. L'UFR a un taux de réussite de 50% en DEUG 1ère année, de 65% en DEUG 2ème année, de 60% en licence, et de 10% en maîtrise ; le taux de réussite au CAPES est satisfaisant et les débouchés sont encore suffisants.

C'est une UFR en transition, qui recherche une synergie avec le CREPS afin de professionnaliser ses enseignements. Sa grande faiblesse reste une recherche embryonnaire, qui est due essentiellement à la forte proportion d'enseignants du second degré (ils représentent les 2/3 du corps enseignant).

## L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS EN EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT (ESIEC)

### 1 - PRÉSENTATION

Lors de la dernière évaluation, l'ESIEC venait d'obtenir son statut d'école d'ingénieurs au sein de l'université de Reims - Champagne-Ardenne avec sortie de la première promotion (17 étudiants) en 1990. Depuis, le chemin parcouru confirme la pertinence de la thématique choisie : situation unique en France, sans équivalent en Europe. Le contexte régional est par ailleurs très porteur. L'École n'a eu aucun problème pour se faire réhabiliter pour 6 ans par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) en janvier 1998.

**La direction et les conseils.** Sur le plan des structures de pilotage de l'École, le directeur et son équipe sont responsables devant un Conseil d'administration présidé par un industriel et faisant une large place aux professionnels. Un Conseil de perfectionnement, également très ouvert, permet d'adapter en continu la formation aux besoins recensés dans les entreprises.

Une bonne harmonie semble prévaloir entre l'École et l'université qui assure sa tutelle. L'affectation des crédits et des moyens en enseignants et en personnel technique ne paraît pas poser de problèmes majeurs, car, à juste titre, l'université a mesuré l'importance de la réussite de l'ESIEC pour son propre rayonnement. Ainsi, le déficit en techniciens et administratifs constaté précédemment a été en partie comblé ces dernières années ; le problème se reposera si la croissance de l'École s'accroît.

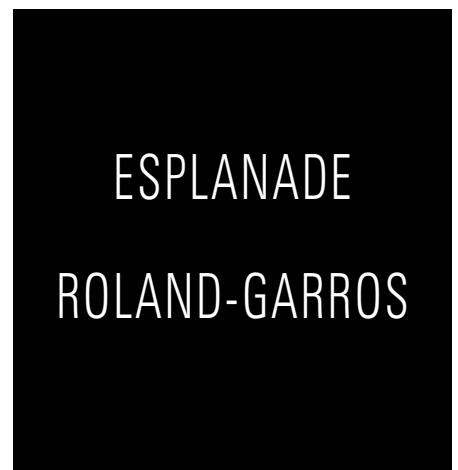
**Les étudiants.** L'évolution des effectifs montre une croissance régulière du flux d'entrée (40 admis/an) avec un total de 107 élèves en 1998-1999. Les élèves sont sélectionnés au niveau bac +2 sur dossier et entretien. La dernière campagne de recrutement a porté sur 340 candidats ; 120 ont été convoqués à l'entretien : les 40 entrants sont parmi les 70 meilleurs classés.

En 1998, on constate une origine diversifiée entre le DEUG, les CPGE, les DUT et les BTS. Il y a autant de jeunes filles que de garçons.

**Les personnels.** Pour accompagner le développement des effectifs, le nombre d'enseignants-chercheurs en poste à l'ESIEC a été sensiblement accru : 5 professeurs, 6 maîtres de conférences, 3 enseignants associés à mi-temps, 1 professeur certifié d'anglais et 1 lecteur représentent un encadrement convenable, d'autant que l'école fait appel à des enseignants d'autres composantes de l'université : UFR de Sciences, IUT, UFR de Pharmacie et UFR de Droit. Des vacataires d'origine industrielle sont également largement sollicités.

**Les locaux et l'infrastructure.** Spacieux et modernes (4 000 m<sup>2</sup>), ils sont le résultat d'une action conjointe des collectivités territoriales, la ville de Reims en premier lieu, le Conseil général de la Marne et le Conseil régional Champagne-Ardenne.

L'École est implantée sur la technopole de Reims à proximité de l'UFR de Sciences de l'université. On doit noter le souci d'associer la formation initiale et continue, la recherche et le transfert à un parc d'équipements scientifiques et techniques performants. Des investissements importants sont affectés à son développement au meilleur niveau.



**La gestion financière.** Le secteur économique concerné par l'École lui apporte un soutien important à travers la taxe d'apprentissage (environ 1 MF/an) et les contrats de recherche et/ou d'assistance technique via un Centre régional d'innovation et de transferts technologiques (CRITT) : l'ADRIAC. Les projets de fin d'études des élèves sont également de bons supports pour ces actions dans le cadre de prestations formalisées auprès d'industriels (50 KF/projet).

## 2 - LES ENSEIGNEMENTS

Le problème du développement à venir se pose cependant. Une formation d'ingénieurs ne peut être vraiment pérenne que si la masse critique est atteinte. Une centaine de diplômés par an paraît un objectif nécessaire compte tenu des besoins qui se manifestent au niveau national et international. Il pourrait être atteint en aménageant de nouvelles filières à partir d'un tronc commun consolidé avec de nouvelles options : achat, logistique, conception et ingénierie des emballages sont envisagés. Une ouverture pour l'accueil d'étudiants étrangers est en cours.

Cette évolution est probablement pertinente et devrait renforcer valablement la compétence de l'école en sciences de l'ingénieur et sciences industrielles.

L'École a pour projets le développement de la formation continue et la création d'une formation initiale à bac + 2, bac + 3 qui complèterait la formation d'ingénieurs. Il s'agit en fait de constituer un pôle majeur en emballage et conditionnement au plan français, voire européen.

Un centre de documentation collectif est en cours de constitution dans cette même perspective.

## 3 - LA RECHERCHE

La mission de recherche de l'ESIEC doit s'affirmer avec plus de force ; on ne peut que souhaiter le rapprochement des deux laboratoires, dont la masse critique n'est pas atteinte pour l'un (le Laboratoire des interactions contenant-contenu) et est encore fragile pour l'autre (le Centre d'études et de recherche en matériaux et emballage, ex- GREPAC). Une restructuration devrait s'imposer pour donner de la visibilité à cette activité qui servira d'accueil pour les prochains recrutements d'enseignants-chercheurs. Une étude prospective est nécessaire dans ce domaine.

Sur le plan des relations industrielles et des moyens de transfert, la situation paraît mieux préparée : l'École peut mettre à profit le CRITT ADRIAC.

## 4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À l'évidence, l'ESIEC est une réussite sur le plan de la formation des ingénieurs et de son adéquation aux besoins du marché. L'URCA dispose là d'un centre de compétence qui est un réel atout pour son rayonnement. Elle est bien inspirée d'en assurer le développement. Une dynamique pédagogique et de relations avec les entreprises se développe très favorablement. Le relais de structures de transfert s'est créé simultanément.

Le développement du cursus s'impose sur un plan quantitatif pour consolider la place acquise et diversifier les filières avec pertinence. Il faudra un accompagnement proportionnel des moyens, en jouant également les synergies dans le domaine des sciences de l'ingénieur : avec l'IUT de Reims, l'université de Technologie de Troyes, et particulièrement le centre ENSAM de Châlons-en-Champagne pour la conception mécanique et les systèmes industriels, dans le cadre du pôle régional mécanique et matériaux.

La recherche pâtit, quant à elle, d'un potentiel insuffisant qu'il faudrait déjà organiser en un seul laboratoire, structurant pour les développements à venir.

Depuis la dernière évaluation en 1991, le campus santé au sud-ouest de Reims a fortement évolué. Le point le plus important concerne la reconstruction complète des facultés de Médecine et de Pharmacie. L'inadaptation des locaux (pourtant construits dans les années 60...) avait été fortement critiquée lors de l'évaluation de 1991.

Cette reconstruction (locaux d'enseignement, locaux administratifs et locaux de recherche) a été rapidement menée : décidée en 1994, elle s'est achevée en 1998...

Les liens privilégiés noués entre le Conseil régional et la faculté de Médecine paraissent avoir joué un rôle essentiel. La qualité de la conception du bâtiment et de sa réalisation - outre la promptitude d'exécution - mérite d'être soulignée. L'ensemble donne une impression d'espace et de fonctionnalité. Les communications sont extrêmement faciles, et le bâtiment aisément identifiable : il en va de même, par conséquent, de l'institution qu'il abrite. Même si les locaux, ouverts depuis quelques mois seulement, paraissent encore assez froids, il ne fait pas de doute qu'on devrait s'y voir développer progressivement une vie étudiante studieuse, ouverte et, on peut l'espérer, chaleureuse.

L'équipement des locaux d'enseignement en matériel pédagogique moderne (projecteur vidéo, équipements informatiques, laboratoire de langues...) est au-dessus de toute critique.

À noter enfin que, vus de l'extérieur, les nouveaux bâtiments s'insèrent remarquablement dans le site, offrant avec les bâtiments hospitaliers voisins une image structurée et structurante du pôle santé de la métropole champenoise.

La mise en commun d'un certain nombre de moyens administratifs avec l'UFR de Pharmacie est une réalité tout à fait visible et paraissant bien vécue sur place. Outre qu'elle permet d'optimiser des ressources humaines en apportant une réponse partielle à la pénurie des personnels non enseignants, elle exprime de façon claire et forte la volonté des deux UFR de Médecine et de Pharmacie de collaborer ensemble sans pour autant sacrifier leur identité.

Les rapprochements opérés vont plus loin encore : création de certains enseignements communs, structuration de laboratoires des 3 UFR au sein de l'IFR Biomolécules. On peut donc affirmer la réalité du pôle santé à Reims et souhaiter la poursuite de son développement.

Depuis 1991, l'odontologie, la pharmacie et la médecine ont chacune fait l'objet d'un rapport thématique du CNE : *L'odontologie dans les universités françaises*, publié en 1994, *La formation des pharmaciens en France*, publié en juillet 1998 et *Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises*, publié en septembre 1998. Le présent rapport fera donc non seulement référence à l'évaluation de l'université de Reims réalisée par le CNE de 1989 à 1991, mais aussi - et très largement - aux conclusions de ces évaluations thématiques.



## I - L'UFR DE MÉDECINE

### 1 - GÉNÉRALITÉS

Les difficultés qui ont affecté dans un passé lointain les relations entre la présidence et certaines UFR ne sont pas cachées. Les différents acteurs - qui ont changé depuis la période de tension - revendiquent aujourd'hui des rela-

tions faciles, confiantes et constructives. Pour ce qui concerne l'UFR de Médecine, le doyen souligne que les modifications des règles d'attribution des crédits au sein de l'université se sont traduites par une augmentation sensible de ces crédits dans un passé récent.

Le développement, qui paraît remarquable, de l'analyse de gestion au sein de l'université de Reims - Champagne-Ardenne est évidemment de nature à créer un climat de transparence et de confiance avec les UFR. L'utilisation soigneuse de SAN REMO y contribue aussi certainement. À noter aussi l'effort récent et remarqué de l'organisation du suivi de cohortes d'étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. L'objectif de ce service est d'abord gestionnaire. À cet égard, il semble peu intéresser de prime abord une UFR de Médecine dont les effectifs sont à peu près stables (en raison du numerus clausus) dès le PCEM 2. Il faut souhaiter que la compétence acquise par cet observatoire pourra s'étendre au-delà des années d'études pour concerner les premières années "post-facultaires" et renseigner ainsi les responsables de la faculté sur le devenir de ceux qu'ils ont formés.

Concernant les locaux dans lesquels s'exercent les activités pédagogiques, les vœux émis par le CNE lors de sa précédente évaluation ont été comblés. L'évolution des structures a également fortement touché les activités de recherche : cet aspect de l'évolution de l'UFR rémoise de Médecine sera envisagé plus loin.

## 2 - L'ÉVOLUTION DES ENSEIGNEMENTS

**Les effectifs étudiants.** L'évolution des effectifs étudiants a été marquée - comme ce fut aussi le cas au cours des dernières années dans la quasi totalité des UFR de Médecine de France - par une sensible augmentation, intégralement due cependant à un gonflement des effectifs de PCEM 1 (1 958 étudiants en 1998-1999 contre 1 629 en 1989-1990). Les effectifs de PCEM 2 et de DCEM ont légèrement décru conformément au numerus clausus. La toute récente augmentation du numerus clausus profite nettement à la faculté rémoise, puisque l'effectif de PCEM 2 passe de 73 à 80.

Le nombre d'étudiants en cours de DES (qui reflète le taux de succès au concours d'internat de spécialités) reste stable. Les reçus au concours d'internat représentent environ le tiers des effectifs étudiants, ce qui est assez nettement inférieur à la moyenne nationale. Encore faudrait-il vérifier que les étudiants accomplissant leur DES dans une autre région que leur région universitaire d'origine restent bien rattachés, en terme d'effectifs universitaires, à la faculté où ils ont accompli le DCEM.

Pour ce qui concerne l'encadrement, le rapport préparé par la faculté insiste sur le décalage croissant entre les effectifs enseignants (stables) et les effectifs étudiants (globalement en augmentation, comme on l'a vu). Il convient cependant de rappeler que cette "détérioration" du ratio ne porte que sur la première année du premier cycle, la situation restant stable au-delà. Le nombre d'emplois de PU-PH est stable sur la période considérée, ainsi que le nombre de praticiens hospitaliers et le nombre de chefs de clinique-assistants. Comme dans beaucoup de facultés de médecine de ville moyenne, le nombre de postes de chef de clinique est effectivement bas au regard du nombre de lits hospitaliers et du nombre d'étudiants. Il en résulte un incontestable déséquilibre des conditions d'encadrement par comparaison à celles des facultés des grandes villes, les tâches liées à l'activité clinique étant souvent jugées prioritaires par les chefs de clinique. On sait que cette situation préoccupe les autorités de tutelle qui s'efforcent d'y porter progressivement remède. Mais à Reims rien n'a pratiquement changé en 8 ans.

### L'évolution des filières, la rénovation des cycles et la professionnalisation

**Le premier cycle (PCEM).** La première année du premier cycle est très chargée, puisqu'on y accueille un peu plus de 600 étudiants pour un effectif de PCEM 2 fixé par le numerus clausus à 73 (80 l'an prochain). Il y a très peu de triplements en PCEM 1 à la différence de ce qui se passait en 1991.

Le programme comprend 503 heures d'enseignement. Celui-ci est assuré avec la participation, dans certaines disciplines, d'enseignants de la faculté des Sciences. L'enseignement des sciences humaines et sociales tient une place notable dans le programme de PCEM. L'accent est notamment mis sur les relations entre la loi et l'exercice



médical, les situations de droit en médecine, etc. De plus, les étudiants suivent un enseignement d'anglais obligatoire de 40 heures. Les modalités de contrôle des connaissances comportent des épreuves rédactionnelles avec double correction. Les épreuves de sciences humaines et sociales comptent pour 23% dans la note globale.

On s'est beaucoup préoccupé à Reims, notamment sous l'impulsion du précédent doyen, du devenir des étudiants "reçus - collés", et de l'établissement de passerelles vers d'autres formations. Il existe déjà une voie "facilitée" vers la faculté des Sciences. Une autre est envisagée vers les IUT. La mise en place d'un DEUG de Technologie biomédicale est souhaitée.

**Le deuxième cycle (DCEM).** L'organisation pédagogique par certificats de spécialités ne semble pas avoir évolué au cours des dernières années. Elle est restée assez traditionnelle. Il y a encore peu d'enseignements "transversaux". La mise en place des réformes faisant l'objet de l'arrêté du 4 mars 1997 est encore très incomplète. Le mouvement ne sera sans doute accéléré que lorsque les modalités de sortie du 2ème cycle et d'entrée dans le 3ème cycle seront enfin arrêtées (il s'agit, comme on le sait, de l'un des principaux points de la réforme attendue des études médicales). Cette situation d'attente se constate dans nombre de facultés.

L'enseignement de l'imagerie tend à être intégré aux différents certificats. Cette réforme - très heureuse - rencontre cependant des difficultés de mise en œuvre, peut-être du fait de la réticence de certains responsables de certificats.

Le programme du deuxième cycle comporte 20 heures d'anglais obligatoires en DCEM 1 et un certificat optionnel (20 heures) en DCEM 2. L'enseignement des sciences humaines et sociales est poursuivi. Un enseignement de statistiques et d'épidémiologie a également été mis en place.

C'est l'introduction progressive de la formation à la médecine générale - dans l'esprit d'un tronc commun et non d'une sorte de "formation spécifique anticipée" - qui représente le fait le plus marquant. La démarche est cependant classique : organisation d'un module optionnel de 30 heures, puis d'un séminaire obligatoire pour les D3 et D4, enfin intervention de médecins généralistes dans l'enseignement des divers "certificats" de DCEM et même en sémiologie, ce qui paraît constituer une excellente initiative.

L'introduction à la vie hospitalière commence par un stage de soins infirmiers qui semble recueillir, comme ailleurs, beaucoup de succès. L'évaluation de ce stage est intégrée dans le carnet d'évaluation des stages hospitaliers proprement dit. L'intention de la faculté est d'organiser des stages hospitaliers couplés aux enseignements théoriques et de développer par ailleurs la pédagogie par objectifs. Le couplage stage hospitalier - enseignement théorique n'est pour l'instant réellement appliqué que dans une seule discipline (gériatrie - gérontologie). Pour faciliter cette réforme des stages et l'enseignement couplé par discipline, il est envisagé d'organiser chaque semestre en deux stages d'inégale durée de 4 et 2 mois, au lieu de la traditionnelle organisation en stages de 4 mois tout au long du DCEM. L'évaluation des stages hospitaliers devrait à l'avenir se faire sous l'égide de la commission de pédagogie et non plus sous la seule responsabilité des chefs de service. L'ensemble de ces orientations ne peut rencontrer qu'une totale approbation. Leur mise en œuvre effective devra être fortement soutenue par le doyen, le coordonnateur de 2ème cycle et la commission de pédagogie.

Le cursus du DCEM comporte 36 gardes validantes, ce qui est conforme à la pratique habituelle.

**Le troisième cycle (TCEM).** Ainsi que le souligne le rapport du doyen, la principale innovation introduite a été, comme dans toutes les UFR de Médecine, la mise en place du semestre de stage en médecine générale. Il existe à Reims un réel engagement en faveur de la formation à la médecine générale, l'impulsion ayant été donnée par les premiers coordonnateurs, universitaire et libéral, de la filière de médecine générale du TCEM. L'évaluation de la formation à la médecine générale réalisée par le CNE en 1997-98 a classé la faculté de Reims dans la moyenne nationale. Elle mérite mieux.

Le système d'enseignements décentralisés a connu des difficultés lors de la mise en place du stage de six mois. Les responsables actuels du 3ème cycle de médecine générale envisagent une réforme assez profonde de leur organisation. L'idée directrice est de concentrer l'enseignement théorique (sous forme de séminaires) sur la période de stage extra-hospitalier de six mois afin de peser moins sur la continuité des responsabilités cliniques des résidents en stage hospitalier, et de profiter d'une possibilité de mobilité accrue des mêmes étudiants pendant le semestre de stage extra-hospitalier. Cette idée est séduisante. Elle est d'ailleurs retenue par un certain nombre de facultés qui, comme l'UFR rémoise, se caractérisent par de faibles effectifs de résidents et une dispersion géographique.

La validation de l'enseignement théorique continue de reposer essentiellement sur le contrôle des présences. Une assiduité insuffisante doit être compensée par la participation à des séances de formation médicale continue (FMC). Il y a peu de redoublants dans le TCEM et très peu d'ajournés "définitifs".

Les formations des maîtres de stage fait appel - de façon optionnelle - à la participation au DIU de Pédagogie de la région Est, dont la valeur est largement reconnue et qui a l'originalité d'accueillir aussi bien des chefs de clinique-assistants désireux de poursuivre une carrière hospitalo-universitaire que des enseignants-associés de médecine générale et des maîtres de stage.

**Les formations post-doctorales.** De nombreux DU et DIU (28 au total) sont organisés à la faculté de Médecine de Reims. Certains le sont avec d'autres facultés de l'inter-région Est. 300 étudiants environ y sont inscrits. Faute de temps, il n'a pas été possible de se faire une idée du contenu et d'apprécier l'impact de ces formations sur la vie professionnelle.

**La formation médicale continue.** Le rôle et la responsabilité de la faculté dans la formation continue ont été assez longuement abordés. Comme partout ailleurs, la situation est assez désolante en raison de l'absence d'organisation de la formation médicale continue à l'heure actuelle, et de l'incertitude sur les formes de la collaboration entre l'université et les autres composantes de la FMC. Comme on le sait, la "FMC conventionnée" est aujourd'hui réduite à l'état d'un champ de ruines et rien ne permet de se montrer optimiste à court terme.

Il existe pourtant en Champagne-Ardenne des éléments favorables à une bonne participation de l'université à la FMC : rôle important et reconnu à la formation des formateurs (DIU de Pédagogie de l'inter-région Est), bonnes relations entre les responsables universitaires et les responsables libéraux, tradition de bon fonctionnement du conseil régional de FMC, implantation dans la nouvelle faculté de locaux spécialement conçus pour l'organisation de séances de FMC, etc...

Dans les circonstances actuelles, ce système ne peut malheureusement porter des fruits ni progresser. Mais on peut se montrer optimiste concernant les perspectives à moyen terme d'une bonne collaboration future entre la faculté et les autres instances de l'université.

**Le point de vue des étudiants.** Une délégation d'étudiants a été reçue. Dans l'ensemble les étudiants perçoivent très bien les efforts qui sont consentis localement pour l'amélioration de la pédagogie, mais critiquent certaines situations qu'ils jugent plus ou moins archaïques.

Ils soulignent leurs bonnes relations avec l'administration et le service de scolarité et expriment le sentiment que, dans l'ensemble, leurs études se déroulent, de leur point de vue, dans un climat plus favorable que dans d'autres facultés.

Ils apprécient évidemment les nouveaux locaux mais les trouvent encore peu chaleureux. Ils critiquent surtout le sentiment d'isolement qu'ils éprouvent dans leur vie étudiante : pas de vie de campus locale, liaisons difficiles avec les autres sites de la vie étudiante, médiocrité de la restauration universitaire.

S'agissant des programmes et des enseignements, ils font observer que 50% des étudiants de PCEM fréquenteraient des organismes privés (préparation de "colles"). Il n'a pas été précisé si les personnels des diverses facultés participaient à ces enseignements privés.

Les étudiants estiment que le PCEM 2 n'est pas assez médicalisé, ce qui est un reproche exprimé dans beaucoup d'UFR, mais pas forcément fondé.

Ils critiquent le fait que l'enseignement de la sémiologie, à juste titre considéré comme fondamental, est plutôt délivré sous forme d'un enseignement de pathologie. Cette critique est également souvent exprimée, et souvent justifiée...

Pour ce qui est du déroulement des "certificats de spécialités" au cours du DCEM, les étudiants regrettent de disposer de très peu d'indications bibliographiques, ce qui est d'autant plus fâcheux que dans nombre de certificats il n'existe pas de photocopiés officiels. La base du travail est alors la prise de notes dictées en cours, qui sont largement photocopiées. À l'heure où l'accès aux documents-sources est de plus en plus facile, et où la pédagogie consiste d'abord à apprendre à apprendre, cette situation peut évidemment préoccuper. La Commission de pédagogie paraît bien consciente du problème.

La moitié environ des étudiants est mobilisée à partir de D3 par la préparation à l'internat. Ceci a pour conséquence une forme de "dissolution" de la vie étudiante à partir du DCEM 3, d'autant plus qu'un certain nombre d'étudiants vont suivre des conférences d'internat à Paris. Les étudiants le regrettent.

Ils perçoivent très bien les efforts faits en faveur de la formation en médecine générale dès le deuxième cycle. La question de l'organisation du troisième cycle n'a pu être abordée : aucun des étudiants présents n'avait atteint ce niveau.

### 3 - L'ÉVOLUTION DE LA RECHERCHE

La situation de la recherche à la faculté de Médecine de Reims avait été très critiquée en 1990 et avait, d'autre part, fait l'objet de diverses recommandations de la part de l'INSERM et du CNRS. La critique essentielle portait sur une parcellisation marquée, qui conduisait à l'émiettement et à la dispersion des efforts avec, pour conséquence, une faible production.

La situation a considérablement changé au cours des dernières années et continue d'évoluer. La restructuration des activités de recherche du pôle santé de l'université de Reims - Champagne-Ardenne est manifestement le principal souci de l'actuel doyen.

La fiche d'analyse préparée par l'UFR expose de façon très détaillée les divers regroupements et les redéfinitions d'axes déjà opérées. Pour l'essentiel, l'opération a consisté à fédérer, de façon de plus en plus accentuée au fil du temps, la quasi-totalité des laboratoires et formations de recherche de l'UFR de Médecine mais aussi de Pharmacie, ainsi qu'une formation de l'UFR d'Odontologie et d'autres formations de la faculté des Sciences. Ce regroupement s'est opéré au sein d'un Institut fédératif de recherche (IFR n° 53).

L'intitulé de cet IFR est : "Biomolécules : interactions cellulaires et cellules - matrice extra-cellulaire". La note de synthèse précise que les thématiques de recherche de l'IFR 53 "sont centrées sur deux axes forts, largement interconnectés : communication cellulaire, d'une part, et interactions cellules - matrice extra-cellulaire, d'autre part. À ces deux axes centraux se superposent deux thèmes transversaux, essentiellement méthodologiques, également très fédérateurs pour les équipes participantes : imagerie cellulaire, d'une part, chimie thérapeutique et vectorisation, d'autre part. Les thèmes d'investigation principaux dans l'IFR sont l'invasion tumorale et la résistance aux médicaments anticancéreux, l'inflammation et la réparation tissulaires, l'immuno-modulation et les biomatériaux".

On doit comprendre que les thèmes affichés et les axes définis sont en fait très généraux et qu'on peut y rattacher, de façon plus ou moins directe, de nombreux thèmes dont la proximité réciproque n'est pas apparente au premier abord. Cette constatation ne doit pas surprendre : aller plus loin dans l'élagage des thèmes de recherche, auquel il a fallu sans doute procéder au nom d'un recentrage sur des axes clairs et complémentaires, aurait sans doute eu des conséquences négatives sur la continuité des efforts et des engagements d'équipes déjà constituées.

L'une des spécificités de la recherche du pôle santé rémois est la constitution d'un Centre d'étude et de recherche sur les biomatériaux, dont les composantes appartiennent à 4 UFR (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Sciences), et qui tisse des liens avec les deux IUT régionaux, l'IFTS de Charleville-Mézières, ainsi qu'avec des partenaires industriels. Une autre spécificité est l'intérêt porté par la recherche rémoise non seulement au médicament mais aussi à la cosmétologie.

La valorisation de la recherche paraît en effet constituer une préoccupation constante du Conseil scientifique de l'IFR 53 et des différents doyens. 50% des ressources de l'IFR proviennent des contrats avec l'industrie, dont une part notable en provenance de l'industrie pharmaceutique et de celle des cosmétiques.

L'intégration des différentes équipes paraît, sur le terrain, très poussée, avec la mise en commun systématique de nombreux équipements et l'adoption de nombreux programmes menés en coopération multidisciplinaire.

La volonté de rénovation et d'ouverture s'est encore illustrée par la politique de recrutement d'enseignants-chercheurs. Au cours des dernières années, cinq postes de responsables hospitalo-universitaires de grandes disciplines cliniques ont été pourvus par des candidats recrutés hors de la faculté rémoise.

Il faut souligner l'importance de la réorganisation qui a eu lieu ces dernières années. Les laboratoires occupent maintenant le bâtiment quasi-jumeau de celui qui abrite depuis quelques mois les facultés de Médecine et de Pharmacie. Il existe probablement peu d'exemples en France d'un tel travail de réorganisation de la recherche dans une UFR de Médecine, ou plus exactement d'un pôle santé, dont l'existence est réelle tant les collaborations sont nombreuses.

Cette réorganisation paraît maintenant quasiment achevée, conforme, semble-t-il, aux vœux de ses auteurs et des grands organismes de recherche qui exercent une tutelle sur la plupart des formations de recherche présentes sur le site. Mais les équipes n'ont intégré que tout récemment (en 1997 et 1998) leurs nouveaux laboratoires. Il est trop tôt pour juger des conséquences de ces transformations en termes de production scientifique.

#### **4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

La plupart des vœux et des recommandations exprimés en 1991 par le CNE ont été suivis d'effet.

Concernant la formation des étudiants, on peut souhaiter que l'effort de rénovation pédagogique entrepris affecte l'ensemble du cursus et notamment l'enseignement de la pathologie traditionnellement organisé par certificats encore très cloisonnés. La "professionnalisation" de la filière de formation à la médecine générale doit être accentuée. La faculté paraît prête à appliquer les principes de la réforme des études médicales à venir, dès que ces principes auront été précisés par les nouveaux textes législatifs et réglementaires.

L'effort de restructuration et de rénovation de l'activité de recherche a été très important. Il paraît opportun de réaliser, dans des formes et un délai à définir, un audit de la situation pour juger des retombées exactes, aussi bien en termes de production scientifique que de valorisation, des actions entreprises.

## **II - L'UFR D'ODONTOLOGIE**

### **1 - SPÉCIFICITÉ DE L'ODONTOLOGIE ET ÉVOLUTION DES STRUCTURES DEPUIS L'ÉVALUATION DE 1991**

Il convient de rappeler que l'odontologie, naguère enseignée dans des écoles professionnelles, n'a été que tardivement et progressivement intégrée à l'université. L'organisation des études médicales a servi de référence. Il persiste cependant des différences assez importantes qu'il faut bien avoir présentes à l'esprit :

- le statut plein temps des enseignants est loin d'être généralisé. Les PU-PH, qui ne forment qu'une minorité du corps enseignant, bénéficient d'un statut hospitalo-universitaire calqué sur celui de leurs collègues de médecine. En revanche, les MCU-PH peuvent être à plein temps ou à temps partiel. À l'heure actuelle, la majorité des MCU-PH d'odontologie reste en France à temps partiel, et l'extension du temps plein rencontre divers obstacles et résistances ;

- alors que la formation pratique des étudiants auprès du patient (qui se déroule, en règle générale, dans les services d'odontologie hospitaliers) est d'une particulière importance dans cette discipline, les étudiants hospitaliers n'ont pas encore de statut, à la différence des étudiants en médecine ;

- d'une façon générale, les UFR d'Odontologie ne peuvent, faute de crédits de fonctionnement suffisants, fournir elles-mêmes les instruments et matériels consommables nécessaires à l'apprentissage pré-clinique (c'est-à-dire les soins simulés dans des salles de travaux pratiques). Une participation financière, importante et variable selon les UFR, continue donc à être demandée aux étudiants. L'enquête réalisée en 1993-94 montrait que le total des débours pouvait aller de 20 000 à 40 000 F par étudiant ;

- plus préoccupant encore dans de nombreuses UFR, les étudiants en stage hospitalier doivent utiliser leur propre instrumentation ("la trousse") et même stériliser leurs instruments sous leur propre responsabilité. Cette situation, qui tend à se corriger rapidement, est évidemment aberrante et scandaleuse au plan de la santé publique ;

- dans l'ensemble, et pour des raisons qui tiennent notamment aux faibles effectifs d'enseignants-chercheurs à plein temps, la recherche constitue le maillon faible de beaucoup d'UFR d'Odontologie. Les conséquences de ces situations sont évidentes en termes de contribution nationale au progrès des connaissances et des techniques odontologiques, mais aussi en termes d'intégration de la discipline odontologique dans les disciplines universitaires de santé, qui s'opère en effet très largement à travers la collaboration active entre équipes de recherche.

**L'évolution des effectifs enseignants.** L'UFR d'Odontologie de Reims comprend actuellement 26 enseignants-chercheurs :

- 5 PU-PH (tous temps plein, de par leur statut) contre 4 en 1993,
- 18 MCU-PH, contre 12 en 1993. Le nombre de MCU-PH temps plein a modérément augmenté : 3 en 1993, 6 en 1998,
- 3 professeurs de 1er grade (cadre ancien en voie d'extinction) contre 7 en 1993.

Au total, l'encadrement a donc nettement progressé, tout en restant inférieur à la moyenne nationale (1 enseignant pour 13 étudiants à Reims, contre 1 enseignant pour 8 étudiants en moyenne).

La difficulté actuelle concerne l'augmentation du nombre de MCU-PH temps plein. Ce problème paraît général dans les UFR d'Odontologie. Les obstacles seraient essentiellement financiers, notamment au plan hospitalier. Il n'y a pas de possibilité de "rendu de vacances". Actuellement, trois postes (et trois candidats) sont "en souffrance" à Reims. Les candidats sélectionnés et formés pour occuper des emplois hospitalo-universitaires, mais n'acceptant pas de rester plus longtemps sur des postes de MCU à temps partiel sans certitude de carrière, peuvent décider, en fin de compte, de renoncer à leur orientation hospitalo-universitaire au profit d'une activité libérale quasi-exclusive.

**L'évolution des moyens.** Les locaux, construits dans les années 70, sont très proches des nouveaux locaux de médecine-pharmacie. Bien conçus et bien entretenus, ils occupent une place visible dans le campus santé de l'agglomération rémoise. Leur capacité d'accueil est suffisante compte tenu du *numerus clausus*. Elle devrait permettre de faire face sans difficulté à la mise en place d'une sixième année d'études (qui constituera le cycle court, d'une année, du 3ème cycle d'odontologie).

La faculté dispose de 65 postes de travaux pratiques pré-cliniques en 3 salles. Ces salles ont fait l'objet d'un réaménagement complet en 1996 grâce à une subvention du Conseil général dans le cadre de la rénovation des UFR de santé (plan Université 2000). Cette modernisation des équipements place l'UFR de Reims parmi les mieux dotées de France dans ce domaine.

Un laboratoire de langues de 20 postes a été récemment aménagé. Il est également mis à disposition des étudiants de médecine et de pharmacie.

Le point le plus régulièrement soulevé est l'insuffisance des crédits pour la dotation des salles d'enseignement pré-clinique en instruments et matériels consommables ou non, ce qui oblige les étudiants, on l'a vu, à en faire l'acquisition. Le doyen insiste sur le fait que les normes SAN REMO actuelles sont peu adaptées aux UFR

d'Odontologie. Les exigences matérielles de la formation d'un étudiant en odontologie ne sont pas les mêmes que celles d'un étudiant en droit...

**Conclusion.** La bonne qualité des relations avec la présidence est soulignée. Les discussions relatives à l'attribution des crédits de fonctionnement - une question de portée très générale au sein de l'université française - ne paraissent pas altérer ces relations.

La situation des locaux n'appelle pas de commentaires ; elle est très satisfaisante.

L'augmentation du corps des enseignants-chercheurs temps plein est probablement insuffisante et ne permet pas de soutenir le développement d'un ambitieux programme de recherches en collaboration avec les autres composantes du pôle santé.

Les étudiants continuent de devoir déboursier des sommes importantes pour l'instrumentation et les fournitures nécessaires à leur formation pré-clinique à la faculté. Ce problème est général en France.

## 2 - L'ÉVOLUTION DES ENSEIGNEMENTS

**La première année.** Comme dans toutes les universités françaises, la première année des études d'odontologie est commune à l'odontologie et à la médecine, chacune des deux filières "offrant" aux étudiants de PCEM 1 un nombre de postes en PCEM 2 et en deuxième année odontologique fixé par numerus clausus.

La situation se complique du fait que les universités ayant une faculté de Médecine ne comptent pas toutes une UFR d'Odontologie (16 en France). Chaque UFR d'Odontologie doit donc accueillir des étudiants venant, à l'issue de PCEM 1, d'autres facultés. Le concours de PCEM n'étant pas commun à l'ensemble des facultés, deux universités possédant une UFR de Médecine mais non une UFR d'Odontologie ont ainsi tissé des liens avec l'UFR d'Odontologie rémoise : Amiens (pour 7 étudiants admis en 2ème année) et, curieusement, Rouen (pour 9 étudiants). Dans le passé, les étudiants de Tours étaient également admis en 2ème année d'odontologie à Reims.

**Le deuxième cycle.** Le deuxième cycle n'appelle pas de commentaires particuliers. L'enseignement para-clinique est favorisé, ainsi qu'on l'a souligné, par la qualité des équipements récemment rénovés. L'évaluation du CNE de 1994 souligne cependant l'insuffisance numérique du corps des enseignants temps plein.

Un effort a été fait pour l'enseignement de l'anglais (installation du laboratoire de langues). Les autres enseignements, de sciences humaines ou de formation à la relation, sont encore peu développés, de même que les formations à la gestion, à l'informatique, etc...

**Les stages hospitaliers.** C'est de toute évidence l'un des points forts de l'UFR d'Odontologie rémoise. Ces stages se déroulent au sein de deux services d'odontologie hospitaliers très bien intégrés dans deux hôpitaux proches de la faculté. La motivation des chefs de service pour l'enseignement est marquée. La qualité de la formation aux soins et de l'encadrement a été soulignée dans l'évaluation de 1994. L'équipement, régulièrement renouvelé, n'appelle aucune critique. Les actes accomplis par l'étudiant sont variés et permettent d'acquérir une large palette des compétences techniques de la profession.

Il faut souligner aussi la place qu'occupe l'odontologie dans le système rémois d'accueil des urgences, système très structuré et très centralisé : une salle d'odontologie est accessible 24h/24, ce qui paraît unique en France. Un interne est d'astreinte à domicile ainsi, en cas de besoin, qu'un odontologiste temps plein.

**Le troisième cycle.** Il est constitué à présent d'un cycle court (d'un an : la sixième année) et d'un cycle long (de trois ans : l'internat d'odontologie).

L'introduction de la sixième année est prévue pour l'année universitaire 1999-2000. Cette mise en place ne posera aucun problème de locaux à l'UFR rémoise, mais son organisation ne sera cependant pas facile en raison du

faible encadrement par des enseignants temps plein. À quelques mois de la mise en place de cette sixième année, les objectifs et les programmes, que l'on voudrait "spécifiques", semblent encore imprécis.

L'accès à l'internat, institué il y a 4 ans, se fait par concours national. À la différence de l'internat en médecine, les effectifs sont extrêmement modestes : 31 places par an actuellement pour 16 UFR et 2 600 étudiants au total engagés (après le PCEM 1) dans les études d'odontologie. À Reims, deux étudiants ont "intégré" la filière de l'internat lors du dernier concours.

Les réformes introduites récemment dans le cursus des études odontologiques résultent pour l'essentiel de l'application de dispositions prévues par les directives européennes en la matière. L'internat n'est pas qualifiant ; ses objectifs ne sont, par conséquent, pas très clairs.

**Les formations spécialisées.** Elles sont accessibles à tous les chirurgiens dentistes après examen probatoire, et non réservées aux internes.

Le Certificat d'études cliniques spéciales, mention Orthodontie (CECSMO) conduit à l'acquisition d'une qualification en orthopédie dento-faciale. Reims, comme toutes les UFR d'Odontologie à l'exception de Brest et Nice (les dernières créées) offre la préparation au CECSMO, en association avec Lille II. La formation dure 4 ans, à temps partiel. Elle ne concerne à Reims qu'un faible effectif conforme à la moyenne nationale (4 diplômés par an en moyenne).

Le Diplôme d'études supérieures en chirurgie buccale (DESCB) n'est préparé que dans une minorité d'UFR. Celle de Reims est habilitée à dispenser le DESCB depuis la rentrée 1998, en collaboration avec Nancy I, Lille II et Strasbourg I.

Une quarantaine de DU sont proposés en France en odontologie. Reims n'en offre qu'un seul, depuis 1993 (DU de prothèse complète).

Les CES, CES A (Notions fondamentales) préparatoire au CES B (Grandes disciplines odontologiques) appartiennent quelque peu au passé. Ils sont néanmoins suivis par un certain nombre d'étudiants étrangers ou préparant le CECSMO.

Les DEA à vocation spécifiquement odontologique sont encore très peu développés en France. Reims partage avec Paris V et Nancy l'organisation de deux DEA. L'un est centré sur les biomatériaux, thème extrêmement important en odontologie et l'une des spécificités de l'UFR de Reims.

La formation continue est faiblement représentée à Reims. Même si quelques formations sont propres à l'UFR, elle est pour l'essentiel concentrée sur des réunions de la société savante régionale.

De nombreux chirurgiens dentistes français suivent des formations complémentaires à l'étranger, notamment pour l'acquisition de techniques spécifiques. Ces formations - généralement privées et fort coûteuses - sont laissées à l'initiative des intéressés. L'UFR a développé des liens avec des facultés étrangères, mais plutôt dans le domaine de la recherche, et centrés sur ses propres pôles d'intérêt.

### 3 - L'ÉVOLUTION DE LA RECHERCHE

L'UFR d'Odontologie n'est pas restée à l'écart du grand mouvement de concentration et de réorganisation qui a affecté le pôle santé rémois, même si, à l'évidence et pour des raisons parfaitement compréhensibles, la participation de l'odontologie à ce montage est de loin la plus modeste.

Le pôle de la recherche odontologique rémoise a été constitué par l'équipe d'accueil UPRES-EA 2068 (Centre d'étude des biomatériaux et interfaces) créée dans le cadre du plan quadriennal 1996-98. Cette équipe regroupait le Centre de recherches odontologiques (ex-EA 1241), le laboratoire de Microbiologie de l'UFR de Pharmacie (ex-EA 1242 : "Adhésion de biofilms bactériens aux cellules eucaryotes et aux biomatériaux") et le CRITT-MDTS de

Charleville-Mézières (organisme d'homologation et d'agrément de biomatériaux). La nouvelle formation a été rapidement intégrée dans l'IFR 53 Biomolécules. Elle collabore donc avec les équipes CNRS et INSERM locales, les services hospitaliers d'odontologie du CHR ainsi qu'avec les services de chirurgie orthopédique et traumatologique.

De nouveaux regroupements (avec le laboratoire de Microscopie électronique et le laboratoire d'Histologie-embryologie-cytogénétique) ont conduit à déposer une demande de création d'une équipe mixte INSERM - université (EMI-U) sous l'intitulé "Biomatériaux : onanophysicochimie et interfaces - Interactions biologiques avec les tissus hôtes". Ce projet n'a pu être retenu en 1999, mais une nouvelle demande, ainsi qu'une demande de labellisation, seront présentées dès cette année.

L'intitulé de cette équipe mixte décrit bien le champ d'intérêt et de compétence des laboratoires réunis ainsi que leurs ambitions. Ce programme devrait bénéficier de divers concours extérieurs, ceux d'industriels régionaux spécialisés dans la production de matériaux biocompatibles et du CRITT-MDTS de Charleville-Mézières.

Ce projet témoigne d'une volonté de valorisation de la recherche universitaire à travers la mobilisation de compétences régionales complémentaires. Mais il ne paraît pas certain que les objectifs visés soient aisément atteints : d'une part, parce qu'autour de l'axe retenu peuvent se rattacher en réalité de nombreux thèmes de recherche plus ou moins éloignés de cet axe et ne pouvant, de ce fait, contribuer que faiblement à l'effort principal ; d'autre part, parce qu'il faudrait apporter la démonstration que les coopérations extra-universitaires se nouent avec des partenaires dynamiques et produisent les effets attendus.

Le rapport de 1994 souligne que la faiblesse de la recherche est une des caractéristiques regrettables des UFR d'Odontologie. Cette situation n'est évidemment pas étrangère au caractère récent de l'intégration de cette discipline dans l'université, à la faiblesse de ses effectifs d'enseignants-chercheurs temps plein et, probablement, à un certain manque de considération de la part des grands organismes de recherche pour des domaines où sont fermement installées des firmes privées aux objectifs essentiellement commerciaux. Dans ce contexte, il convient de saluer les efforts de l'UFR d'Odontologie rémoise pour se structurer et développer sa recherche en l'intégrant à l'IFR 53.

#### **4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

L'évolution de l'UFR rémoise d'Odontologie au cours des récentes années va dans le sens des recommandations formulées dans le passé par le CNE :

- un important effort de renouvellement d'équipements devenus obsolètes a permis d'assurer une formation pré-clinique de qualité ;
- le corps enseignant s'est étoffé ;
- la formation pratique en service hospitalier a conforté sa réputation de qualité ;
- les formations spécialisées (en association avec d'autres UFR) ont été développées ;
- la recherche a été restructurée, recentrée sur des thèmes essentiels pour la discipline, mais concernant également d'autres disciplines médicales comme la chirurgie orthopédique.

En revanche, on peut déceler certaines faiblesses, qui ne paraissent cependant pas propres à la faculté rémoise :

- l'effectif d'enseignants-chercheurs temps plein est encore insuffisant. Certaines vocations sont malheureusement découragées, faute de postes de MCU-PH temps plein ;
- la dotation en crédits de fonctionnement est insuffisante et ne tient peut-être pas suffisamment compte des spécificités d'une UFR d'Odontologie en matière de matériels consommables ;
- le cursus de formation initiale ne fait pas encore de place suffisante à la "professionnalisation" (sciences humaines, langues étrangères, gestion, informatique...) ;
- les formations spécialisées restent probablement insuffisantes ;
- la formation continue est fort peu développée.



### III - L'UFR DE PHARMACIE

#### 1 - GÉNÉRALITÉS : ÉVOLUTION DES STRUCTURES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ÉVALUATION

Le constat fait pour l'UFR de Médecine s'applique également à celle de Pharmacie : pour ce qui concerne les locaux d'enseignement et de recherche, les vœux émis par le CNE lors de l'évaluation de 1991 ont été largement exaucés. L'évolution des structures matérielles a fortement contribué à la réorganisation de la recherche, ainsi qu'on le verra plus loin.

**L'évolution des moyens.** Les moyens en enseignants de l'UFR ont été renforcés entre 1991 et 1998 (+ 3 postes de rang A, + 8 postes de rang B, + 1 poste de chercheur CNRS). Dans leur quasi-totalité, les enseignants sont maintenant résidents, ce qui était encore loin d'être le cas au début de la décennie. L'augmentation des effectifs a bénéficié aux pôles naguère identifiés comme les plus faibles.

En revanche, le déficit en personnel ATOS s'est accentué (de 39 à 33 postes de 1991 à 1998). La mise en commun d'un certain nombre de services administratifs avec l'UFR de Médecine permet de pallier une partie de ce déficit. À noter cependant que cette mise en commun ne paraît pas vécue, du côté de l'UFR de Pharmacie, de façon aussi positive qu'à l'UFR de Médecine. Chez certains responsables du pôle pharmacie, on décèle la crainte qu'un scénario de type "recréation d'une faculté mixte" ne se joue au détriment de la filière pharmacie.

**Les relations avec la présidence.** Par comparaison avec les difficultés - maintenant aplanies - qui paraissent avoir affecté les relations entre l'UFR de Médecine et la présidence de l'université, ces relations vues de l'UFR de Pharmacie paraissent assez neutres. Aucune difficulté n'a été rapportée. On notera cependant que si les crédits de fonctionnement de l'UFR de Médecine ont sensiblement augmenté au cours des dernières années, en application des nouvelles règles de répartition de crédits au sein de l'université, la dotation de fonctionnement de l'UFR de Pharmacie a sensiblement diminué, d'environ 30% entre 1996 et 1998. Cette évolution est, bien sûr, déplorée mais paraît enregistrée - sinon acceptée - avec un certain fatalisme.

La collaboration avec la présidence se concrétise dans la mise en place des différents outils informatiques de gestion.

#### 2 - L'ÉVOLUTION DES ENSEIGNEMENTS

**Les effectifs étudiants.** Le nombre total d'étudiants (880 en 1998) classe l'UFR de Pharmacie de Reims, en termes d'effectifs, au quinzième rang sur 24 en France. Le numerus clausus fixe à 63 l'effectif étudiant au-delà de la première année. Il n'a pas varié depuis 1990. 300 étudiants sont inscrits en première année, ce nombre paraissant également stable depuis le début de la décennie. Le rapport entre les effectifs de deuxième année et ceux de première année est proche de la moyenne observée dans l'ensemble des UFR de Pharmacie.

Le rapport du CNE de 1991 pointait - pour le critiquer vivement - le nombre élevé et croissant de triplants en première année (+ de 10% de l'effectif total). Moins du tiers des triplants étant en fin de compte admis en deuxième année, cette dérive n'avait effectivement aucun sens et pénalisait des étudiants qui avaient entretenu de vains espoirs. Cette situation paraît exceptionnelle aujourd'hui.

Comme la médecine et l'odontologie (qui organisent en commun la première année du premier cycle), la pharmacie est confrontée au problème des "reçus-collés" en fin de première année. Les responsables de l'UFR de Pharmacie se préoccupent de cette situation en s'efforçant d'organiser des passerelles vers les enseignements de la faculté des Sciences. Il n'a pas été fourni de précisions chiffrées sur l'utilisation réelle de ces passerelles.

D'une façon quelque peu générale et diffuse, l'application d'un numerus clausus à l'ensemble de la pharmacie paraît critiquée à Reims où l'on semble souhaiter un certain desserrement. Comme on le sait, ce numerus clausus est avant tout destiné à réguler le nombre de pharmaciens se destinant à l'officine. Or, il est généralement admis - notamment

par les instances professionnelles et par la tutelle ministérielle - que le nombre d'officines, qui est fixé par voie réglementaire, est excessif en France. Des regroupements conduisant à des associations de pharmaciens dans des officines plus importantes paraissent inévitables. La tendance n'est donc pas à l'augmentation des effectifs professionnels. Néanmoins, certains, notamment au sein de l'université, prônent le maintien du numerus clausus pour la seule filière "officine", tandis que les autres filières (conduisant principalement à la recherche, à l'industrie, et à la pharmacie hospitalière) pourraient connaître une atténuation de la rigueur du numerus clausus. Une telle mesure suscite au sein de la profession de vives réserves, et n'aurait pas non plus la faveur des autorités de tutelle.

**L'évolution des filières, la rénovation des cycles et la professionnalisation.** Dans l'ensemble, l'encadrement des étudiants semble suffisant. Les critiques portent plutôt sur l'équilibre des diverses matières, les méthodes d'enseignement et les stages.

**Le tronc commun.** L'enseignement de l'UFR de Pharmacie de Reims suscite ou a suscité des critiques assez graves et récurrentes. La place de certaines matières traditionnelles, comme la chimie minérale, y a été jugée excessive, tandis qu'une matière absolument essentielle comme la pharmacologie clinique y est insuffisamment enseignée. Ce déséquilibre résulte pour l'essentiel de difficultés internes au corps enseignant. Des mesures énergiques paraissent avoir été prises. L'actuel doyen et l'équipe décanale sont décidés à corriger ces déséquilibres et à moderniser le cursus des études.

D'autres critiques ont porté sur l'organisation des TP jugés, en un mot, très "traditionnels". Cette situation est encore pointée dans le rapport thématique de 1998. L'emménagement de l'UFR dans ses nouveaux locaux d'enseignement étant tout récent, il est prématuré de juger de l'impact des réformes introduites, qui paraissent en tout état de cause prioritaires.

**Les différentes filières.** La filière "internat" connaît une relative désaffection (une dizaine d'étudiants environ par promotion de 63), ce que regrettent les responsables de l'enseignement. De surcroît, le taux de reçus est faible, de l'ordre du tiers des étudiants qui se présentent aux épreuves. Des efforts sont prévus pour tenter de motiver les étudiants et surtout pour mieux intégrer la préparation du concours au curriculum des études.

La filière "industrie" (environ 10 étudiants par an) fonctionne bien et profite de l'environnement de la région où sont implantées plusieurs grandes firmes pharmaceutiques. Les responsables de l'enseignement soulignent que des débouchés locaux sont régulièrement assurés aux diplômés de la filière "industrie" de la faculté rémoise.

**Les stages.** Les stages en officine sont jugés satisfaisants et bénéficient manifestement des bons rapports entretenus au sein de la région entre l'université, les officinaux, les représentants de la profession ainsi que le Conseil de l'ordre. La validation de ces stages, en particulier, paraît très bien organisée, ce qui est aussi une manière de reconnaître les efforts des différents intervenants.

Les stages hospitaliers (3 quadrimestres en 5ème année), apparemment bien organisés, ne répondent pourtant pas parfaitement à l'attente des étudiants. La majorité de ces stages se déroule dans des laboratoires de biochimie du CHU.

**Les enseignements optionnels.** L'enseignement de l'anglais et de l'informatique, jusqu'ici peu développé, devrait bénéficier des nouvelles installations ouvertes pour l'année scolaire 1998-1999, et notamment des salles dédiées à ces activités. L'UFR d'Odontologie a récemment aménagé un laboratoire de langues mis à la disposition des UFR de Médecine et Pharmacie.

Rappelons que le rapport du CNE de 1998 est plutôt critique à l'égard du contenu et du niveau des diverses formations, soulignant que les DU sont "en nombre réduit et tournés vers la pratique officinale", tandis que les DESS, mis en place depuis plusieurs années et tournés vers la filière "industrie", ne comptent que peu d'étudiants, "dont la majorité ne sont pas pharmaciens d'origine".

**La formation continue.** C'est, de l'aveu même des responsables rémois, un des points faibles de cette UFR, ou plus exactement un domaine dans lequel l'UFR souhaite s'investir bien davantage. Il existe des projets structurés en collaboration avec les instances professionnelles et l'Ordre des pharmaciens. Ces actions débutent au cours de la présente année universitaire et ne devraient monter en puissance qu'au cours des prochaines années. Cet engagement est évidemment très opportun, à l'heure où beaucoup d'officinaux cherchent un "second souffle" professionnel, mais aucune appréciation ne peut évidemment être portée pour l'instant sur les réalisations entreprises.

### 3 - L'ÉVOLUTION DE LA RECHERCHE

De profonds changements se sont produits au cours des récentes années.

Au début de la décennie, lors de l'évaluation de 1989-91 de l'université de Reims par le CNE, le fleuron de la recherche de l'UFR de Pharmacie de Reims était l'URA CNRS 492 "Isolement, structures, transformation et synthèse de substances naturelles". Cette unité très structurée regroupait une cinquantaine d'enseignants et de chercheurs de plusieurs disciplines (chimie organique, chimie thérapeutique, pharmacognosie, pharmacie galénique). Des liens solides existaient en outre avec la faculté des Sciences, notamment l'URA CNRS 459.

Les autres formations étaient plus modestes. On mentionnera cependant l'existence du Groupe d'étude des interactions biologiques des substances anticancéreuses (GIBSA), lié avec des équipes du Centre de lutte contre le cancer, et qui apportera par la suite une thématique essentielle dans le nouveau paysage de la recherche du pôle santé rémois.

La pharmacologie se faisait déjà remarquer par son insuffisance. D'autres laboratoires (microbiologie, biologie végétale, parasitologie) se consacraient pour une bonne part à des travaux plus ou moins éloignés de l'axe pharmaceutique proprement dit. Ils rencontraient d'évidentes difficultés de fonctionnement, quand ils n'étaient pas tout simplement en quête d'une identité.

Le rapport thématique de 1997-1998 soulignait la place importante occupée par "deux bonnes unités" : on retrouvait l'URA 492, déjà citée, et une nouvelle EA 1238 comprenant 3 laboratoires : biochimie et biologie moléculaires, physiologie cellulaire, biophysique. Le reste des structures de recherche était jugé éparpillé, et la production scientifique qualifiée d'insuffisante. De nouveaux regroupements étaient envisagés.

En 1999, les choses ont effectivement beaucoup changé. L'axe de ce changement est la création au sein du pôle santé rémois de l'Institut fédératif de recherche (IFR 53), "Biomolécules : interactions cellulaires et cellules - matrice extra-cellulaire". L'organisation de cet IFR est résumée dans les pages consacrées à l'UFR de Médecine.

L'URA CNRS 492 tient une place éminente dans ce montage, ce qui n'a pas empêché le renforcement des liens avec l'URA 459 de la faculté des Sciences. Le GIBSA, initialement de moindre importance, a joué un rôle majeur - du fait même de ses thèmes de recherche - dans le rapprochement avec les laboratoires de l'UFR de Médecine à l'origine de la création de l'IFR 53. Le GIBSA devrait à l'avenir être associé au CNRS.

D'autres formations de moindre importance se rattachent de façon plus ou moins directe à l'axe principal tracé par l'IFR 53 pour l'organisation de la recherche au sein du pôle santé rémois.

Les collaborations extérieures sont nombreuses, notamment à travers le Centre d'études et de recherche sur les biomatériaux, et de nombreux contrats avec des industriels visant à financer mais aussi à valoriser l'activité de recherche. À signaler enfin la participation de certaines équipes à Europol'Agro, structure soutenue par les collectivités locales.

Ainsi qu'on l'a déjà souligné à propos de l'UFR de Médecine, le regroupement opéré à Reims dans le domaine de la recherche au sein du pôle santé est réellement impressionnant. Il est cependant trop tôt, bien entendu, pour juger de ses conséquences, aussi bien en termes de quantité que de qualité de la production scientifique.

#### 4 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'essentiel des recommandations formulées en 1991 et en 1998 par le CNE a été suivi d'effet, est en passe de l'être, ou pourrait l'être à court terme :

- reconstruction complète des locaux, ce qui a mis fin à une situation insupportable et a eu d'importantes conséquences sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche ;
- rééquilibrage des matières de base enseignées dans le tronc commun des études, notamment au profit de la pharmacologie clinique, notoirement négligée jusqu'à une époque récente ;
- rénovation des travaux pratiques ;
- profond remaniement de l'organisation des activités de recherche autour de l'axe constitué par l'IFR 53, et défini en commun avec les deux autres UFR du pôle santé rémois.

Cependant, il est prématuré d'apprécier les retombées, tant pour l'enseignement que pour la recherche, des changements importants qui ont affecté l'UFR de Pharmacie de l'université de Reims au cours des toutes récentes années. L'étude de l'impact des mesures prises et d'éventuels ajustements pourraient être un des objectifs du prochain contrat d'établissement.

## L'INSTITUT DE FORMATION TECHNIQUE SUPÉRIEURE

### 1 - PRÉSENTATION ET ORGANISATION

L'Institut de formation technique supérieure (IFTS) est un institut de l'URCA situé à Charleville-Mézières. Il est localisé sur le pôle universitaire de Charleville-Mézières en périphérie de l'agglomération, près du département de Gestion administrative et commerciale de l'IUT de Reims, de l'IUFM et d'un CRITT.

**Les locaux.** L'IFTS est installé dans des locaux récents, modernes et fonctionnels, mis à la disposition de l'université et gérés par un syndicat mixte financé par le Conseil général des Ardennes et la ville de Charleville-Mézières.

Une première tranche de 3 500 m<sup>2</sup> a été ouverte en septembre 1990 pour accueillir les étudiants de la MST Matériaux. L'institut, créé en 1985, occupait jusqu'alors des locaux provisoires. Les locaux ouverts en 1990 comportent des halles de technologie, des laboratoires, des salles de cours et de TD (700 m<sup>2</sup> environ) et un amphithéâtre de 150 places. En septembre 1997, une deuxième tranche de 850 m<sup>2</sup> a été ouverte, qui comprend des salles de TD et TP, un amphithéâtre de 80 places, et des laboratoires de recherche.

**Les équipements.** Là aussi, l'IFTS a bénéficié de soutiens financiers importants, en particulier de l'Union européenne (fonds FEDER) et des collectivités territoriales. En effet, ses domaines de compétence qui concernent les sciences et génie des matériaux, l'informatique industrielle et l'automatique, la qualité..., sont en relation étroite avec le milieu industriel local (forge, fonderie, emboutissage, plasturgie). Les fonds FEDER (13,5 MF) ont permis l'acquisition de matériel de laboratoire (caractérisation des matériaux métalliques, polymères...) varié et moderne, de matériel informatique avec stations de travail pour la CAO-DAO et de matériel lourd (centre d'usinage de prototypage par stéréolithographie, presse à injecter...), avec lesquels l'institut peut assurer non seulement la formation et la recherche, mais aussi un service aux entreprises.

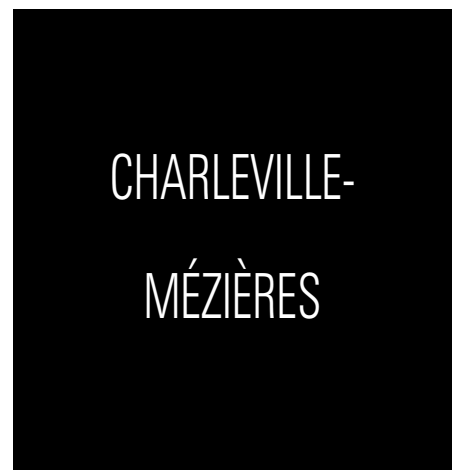
Par ailleurs, l'IFTS se situe à proximité des locaux du CRITT MDTS (Matériaux, dépôts, traitements de surface). Il devrait mettre à profit cette situation pour établir des relations plus étroites. Le CNE recommande à l'URCA de tirer le meilleur parti possible de ces équipements installés à l'IFTS.

**Les moyens financiers.** Les moyens relatifs à la dotation ministérielle sont affectés à l'IFTS sur les mêmes critères que pour les autres UFR de l'URCA.

Le budget de fonctionnement, pour l'année 1999, s'élève à un peu plus de 4 MF, avec une dotation de fonctionnement inférieure à 700 KF et des droits atteignant 580 KF. On constate que l'aide des collectivités locales (au total plus de 1,8 MF) et la taxe d'apprentissage (450 KF) représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Les ressources propres que l'IFTS dégage grâce à ces prestations financées par les collectivités locales lui permettent de faire face à la réalité des coûts engendrés par l'importance de son potentiel technique.

**Le personnel.** Deux assistants-ingénieurs et un technicien assurent l'encadrement, la maintenance des laboratoires et du réseau informatique.



L'institut compte quatre personnes pour assurer les tâches d'administration générale, de scolarité (dont les nombreuses conventions de stage), ainsi que la comptabilité.

L'institut souffre d'un sous-encadrement en personnel IATOS : il est nécessaire de créer un emploi supplémentaire pour en assurer le bon fonctionnement.

**Le centre de documentation.** Il est indispensable pour l'institut d'avoir un centre de ressources documentaires sur place. C'est un personnel en Contrat Emploi Solidarité (CES) qui en assure le fonctionnement. On retrouve ici une défaillance du service de documentation de l'URCA, déjà signalée à propos de l'IUT.

## 2 - LES ENSEIGNEMENTS

L'IFTS abrite actuellement un DEUG de Sciences et technologie de l'ingénieur (une cinquantaine d'étudiants), un IUP Génie des matériaux, qui accueille aujourd'hui 120 étudiants, un DESS intitulé "De la conception au recyclage des produits plastiques", ouvert en septembre 1998 et qui accueille 10 étudiants dont 2 en formation continue. Enfin, les diplômés d'université rassemblent une soixantaine d'étudiants et la préparation au CAPET concerne 6 candidats. L'effectif total est stable à 250 étudiants depuis 1995.

L'IUP délivre une trentaine de diplômes d'ingénieur-maître chaque année ; les autres élèves de la filière reçoivent une maîtrise.

L'IFTS réfléchit actuellement à la création de deux nouveaux DESS, l'un en informatique industrielle et l'autre dans la mise en oeuvre des matériaux métalliques. L'IFTS projette également d'ouvrir une licence professionnalisée.

Pour assurer les enseignements, l'IFTS dispose de 6 professeurs ou maîtres de conférences de l'enseignement supérieur, 5,5 PRAG/PRCE et 2 PAST. Ce potentiel couvre un peu plus de 50% des besoins de formation initiale, auxquels il faut ajouter les diplômés d'université. Les enseignements ne peuvent être assurés qu'en faisant appel à de nombreux vacataires. Des créations de postes ou des redéploiements au sein de l'URCA doivent être envisagés.

Par ailleurs, l'IFTS abrite un centre CNAM accueillant de 70 à 80 auditeurs et participe à la formation d'ingénieurs ITII avec l'ENSAM de Châlons.

## 3 - LA RECHERCHE

Trois thématiques de recherche sont actuellement développées à l'IFTS :

- dans le secteur des matériaux, le Laboratoire d'analyse des contraintes mécaniques (LACM) rassemble 2 professeurs, 6 maîtres de conférences, un ATER et six boursiers. Six doctorats sont en cours de préparation ;
- un groupe se consacre au diagnostic de processus industriels. Il comprend un enseignant habilité à diriger des recherches, un maître de conférences et un doctorant. Il est rattaché au laboratoire d'Automatique et de Micro-électronique de Reims ;
- un groupe, composé d'un professeur, d'un post-docteur et de trois doctorants, développe une action en informatique industrielle. Cette équipe étudie son regroupement avec d'autres équipes de l'URCA pour former un groupe de recherche en informatique et réseaux.

Tous les doctorats préparés se font dans le cadre d'un partenariat industriel ; la recherche conduite à l'IFTS est bien cohérente avec le projet pédagogique d'ensemble.

Tous les groupes développant leur recherche à l'IFTS devraient s'associer, se regrouper ou se fondre dans une structure plus importante de l'URCA ou d'un autre établissement et associée à un grand organisme de recherche. C'est en effet la seule solution pour bénéficier d'un environnement scientifique indispensable à une recherche de haut niveau et être régulièrement et sérieusement évalué sur le plan scientifique.

#### 4 - CONCLUSION

Grâce à l'action des collectivités territoriales et au soutien de fonds européens, l'Institut de formation technique supérieure dispose de locaux et d'équipements tout à fait remarquables et bien adaptés aux formations professionnalisées qu'il propose.

Malgré l'engagement de son personnel enseignant et de son personnel administratif et technique, il souffre des maux habituels dans les structures universitaires de création récente et dans des villes sans tradition universitaire :

- une insuffisance de personnel d'autant plus regrettable qu'il s'agit de quelques postes qui permettraient d'utiliser au mieux les importants moyens investis,
- une insuffisance de moyens documentaires,
- peu d'activités culturelles offertes aux étudiants.

L'IFTS souhaiterait développer un véritable pôle mécanique-matériaux. Toutefois, dans ce secteur, la recherche est actuellement dispersée sur les sites de Reims et de Charleville-Mézières. Plusieurs petites équipes, dont quelques unes de très bon niveau, développent des actions scientifiques intéressantes mais trop disparates pour que ce secteur puisse être identifié sur le plan national et international. Si l'université de Reims souhaite devenir un des pôles mécanique-matériaux français, il est indispensable qu'elle entreprenne une réflexion stratégique pour identifier des axes de développement cohérents tenant compte des moyens techniques importants dont elle dispose déjà.





## I - L'ANTENNE DE TROYES

L'antenne des UFR de Lettres et de Droit qui fonctionne à Troyes répond à un réel besoin en premier cycle, et scolarise une population de l'Aube et de la Haute-Marne qui ne viendrait pas à Reims, vu les difficultés de communication, et irait plutôt à Dijon. Il en va de même pour l'IUT de Troyes.

**En droit**, les effectifs de l'antenne sont passés, durant la période 1995-1998, de 577 à 437 étudiants. Une préparation à la capacité y est également assurée.

Un IPAG a été créé il y a deux ans à Troyes et à Reims ; cette antenne comporte 50 étudiants et conduit à une licence d'Administration publique.

**Une filière AES**, sous la responsabilité commune de la faculté de Droit et de celle de Sciences économiques et de Gestion, a été créée en 1994.

**En lettres**, deux DEUG peuvent être préparés, l'un de Lettres et langues, l'autre de Sciences humaines et sociales, mention histoire. Les inscrits à Troyes sont passés de 439 en 1993 à 494 en 1997. Les contenus de l'enseignement et le personnel enseignant y sont les mêmes qu'à Reims, ce qui garantit l'identité du niveau mais cause de lourdes pertes de temps en raison de l'inexistence de liaisons ferroviaires. Les étudiants demandent des réductions sur les trajets Troyes-Reims.

**Une bibliothèque** de premier cycle fonctionne bien : on se reportera au chapitre sur les services communs.

Le gros problème de fonctionnement, déjà mentionné, concerne tous les membres du personnel enseignant : ils sont certes remboursés de leurs frais de transport, mais leur indemnité de sujétion particulière a été supprimée sur recommandation de la Chambre régionale des comptes. Cette récente décision faisant obstacle à la rémunération complémentaire des enseignants exerçant à Troyes risque de ne plus permettre de donner exactement les mêmes enseignements à Reims et à Troyes. Il faudra y apporter rapidement une solution légale.

Le projet d'IUP de Gestion du patrimoine culturel et documentaire à Troyes est très conforme à la vocation historique de la ville, dont les imprimeurs s'étaient fait une spécialité de la bibliothèque bleue et de la littérature de colportage. Il s'accorde aussi avec les projets de médiathèque communs à la bibliothèque universitaire et à la bibliothèque municipale de Troyes. Rassemblant à Troyes les UFR de Droit et de Lettres, il s'inscrit dans le cadre de l'axe Patrimoine et apportera, il faut le souhaiter, la dimension de recherche qui manque actuellement à cette antenne.



LE CAMPUS  
DE TROYES

## II - L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE TROYES

### 1 - PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT

Créé en 1968, l'IUT de Troyes comporte aujourd'hui comme en 1991, quatre départements, deux du secteur tertiaire, Gestion des entreprises et des administrations (GEA) et Techniques de commercialisation (TC), et deux du secteur secondaire, Génie mécanique et productique (GMP) et Génie électrique et informatique industrielle (GEII).

**Les locaux.** L'IUT occupe 21 000 m<sup>2</sup> de locaux sur un site situé en bordure de l'agglomération de Troyes et voisin de l'implantation de l'université technologique de Troyes. Le site est agréable et les locaux, en général fonctionnels, sont bien entretenus et globalement en bon état, à l'exception de quelques fuites de toiture ; ils ont fait l'objet de travaux importants pour être mis aux normes de sécurité. Toutefois, les locaux affectés au département GEII sont peu agréables car ils comportent de nombreuses salles borgnes. Ils mériteraient une profonde réhabilitation ou une reconstruction.

Le site n'est plus desservi par les transports en commun à partir de 19 heures, ce qui empêche les étudiants de participer à la vie de la cité.

**Les effectifs.** L'IUT de Troyes accueille 1 250 étudiants (formation DUT, formations complémentaires, auditeurs CNAM, ...) et 750 auditeurs de l'Institut universitaire du temps libre.

Pour les deux années 1988 et 1998, les effectifs accueillis en première année, dans les différents départements, sont les suivants :

	1988	1998
GEA	135	147
TC	129	149
GMP	90	101
GEII	139	128
<b>Total</b>	<b>493</b>	<b>525</b>

On peut donc constater, sur 10 ans, une légère augmentation des effectifs, plus forte toutefois en TC que dans les autres départements.

On remarque également, sur la même période, une diminution sensible des effectifs entre la première et la deuxième année, particulièrement pour les deux départements secondaires pour lesquels elle est de l'ordre de 30% de l'effectif de première année. Le nombre élevé de redoublements en 1998 (30 étudiants non admis sur 93 en GMP, 34 sur 122 en GEII), s'explique par une baisse importante du nombre de candidatures à l'admission en première année et un recrutement qualitativement insuffisant. Le département GEII a recensé 414 dossiers de candidature en 1998 pour 128 inscriptions, contre 655 en 1990 pour 127 inscriptions.

Pour les deux départements du secteur tertiaire, la diminution des effectifs entre la première et la deuxième année est plus faible (10 à 15%). Toutefois, on constate aussi une diminution du nombre de dossiers de candidature. Cette diminution s'explique par une offre de formation importante récemment créée dans un rayon de 150 km autour de Troyes (classes nouvelles de BTS ou nouveaux départements d'IUT). On constate ainsi les effets pervers de la création d'une offre de formation mal coordonnée et mal contrôlée.

**Le personnel enseignant.** L'IUT de Troyes regroupe aujourd'hui 78 personnes (70 en 1991) :

- 35 enseignants de l'enseignement supérieur, dont 6 professeurs,
- 40 enseignants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique,
- 3 PAST.

On constate une diminution du nombre de professeurs (9 en 1991). Il convient de réfléchir à une stratégie locale, en particulier pour la recherche, afin de remédier à cette situation dans l'intérêt des étudiants, mais aussi dans l'intérêt de la carrière des maîtres de conférences.

**La gestion financière.** Les ressources financières annuelles sont actuellement de l'ordre de 16 MF, la dotation ministérielle représentant environ 40% de ce montant, le reste provenant du financement de formations complé-

mentaires par les collectivités locales (environ 20%), des droits d'inscription (5%), de la taxe d'apprentissage (5%), de la formation continue (5%) et de diverses prestations. Les ressources propres sont importantes. Ces moyens et une gestion équilibrée ont permis de dégager au cours de ces dernières années une capacité d'autofinancement en capital de l'ordre de 5% du budget annuel.

**La documentation.** On se reportera au chapitre consacré aux services communs.

**Les relations avec la présidence.** Les enseignants et surtout les étudiants souffrent d'un sentiment d'abandon de la part de la présidence et des services centraux de l'université, malgré des relations sereines et cordiales. Si ce sentiment est exprimé de façon un peu désabusée par le corps enseignant, son expression par les étudiants est beaucoup plus véhémente, ceux-ci ayant l'impression, à tort ou à raison, de souffrir de deux handicaps : être étudiants dans un IUT et être à Troyes.

Il paraît important que la présidence et le directeur de l'IUT prennent conscience de cette situation et essaient de la modifier par des mesures correctives ou en améliorant la communication et en expliquant les arbitrages.

## 2 - LES ENSEIGNEMENTS

**Le département de Gestion des entreprises et des administrations (GEA).** Il rassemble 5 groupes d'élèves en première année et 5 en seconde année. La deuxième année est organisée en 3 options : une en finances et comptabilité, une autre en ressources humaines, la troisième en petites et moyennes organisations. Cette dernière option a été créée en 1992 pour répondre à des besoins locaux (tissu important de PME-PMI de la région de Troyes).

Le recrutement des étudiants est de plus en plus local et ceux-ci semblent venir souvent moins par choix que par nécessité : ils recherchent une formation à bac + 2 sans avoir toujours une réelle motivation pour la gestion. Cette situation est largement due à une offre nouvelle de formation en BTS qui crée une grande concurrence.

Le département a organisé, pour la filière des petites et moyennes organisations, une préparation au DUT par la formation continue pour des bacheliers demandeurs d'emploi. Organisée en UV capitalisables sur 5 ans, elle accueille une trentaine de stagiaires.

Une année spéciale destinée à des étudiants issus du DEUG de l'antenne universitaire de Troyes permet à 24 d'entre eux de recevoir une formation professionnalisée. Deux diplômés sur trois prolongent leurs études (diplôme universitaire, MSG, licence d'AES ou licence de droit, IUP, écoles de commerce, ...).

Disposant de 13 enseignants statutaires (4 maîtres de conférences, 2 PRAG, 7 PRCE), ce département fait exécuter plus de 50% de ses enseignements par des vacataires. C'est trop, même si cela a un côté positif lorsque ces vacataires viennent des entreprises ou des administrations.

Les conditions de fonctionnement de ce département semblent satisfaisantes, notamment grâce à l'implication des enseignants et au grand nombre d'enseignants du second degré. Toutefois, un nombre peu élevé d'enseignants du supérieur et une recherche trop faible, qui de plus ne peut guère s'effectuer sur place, conduisent à une situation sans réelle perspective d'avenir.

**Le département de Techniques de commercialisation (TC).** Ce département était le seul dans la région jusqu'en 1992. L'ouverture d'un département semblable, d'une part à Reims, d'autre part à Auxerre, a conduit, comme en GEA, à un recrutement plus local d'étudiants globalement moins motivés. Pour préserver la qualité du recrutement, ce département, qui comportait 6 groupes en 1992, a réduit ses effectifs à 5 groupes depuis cette année.

Il a organisé pour la Poste, depuis 1994, une formation par l'apprentissage qui doit se terminer cette année. La quatrième promotion de cette formation acquise en deux années, comporte 18 étudiants. De plus, en coopération avec le département GEA, il a mis en place une année spéciale permettant à des étudiants ayant reçu une formation technique d'acquies une double compétence.

50% des diplômés s'engagent dans la vie active ; les autres font une année supplémentaire de spécialisation. Les secteurs d'accueil principaux sont l'hôtellerie, les assurances, les banques et la grande distribution. Le département a su mettre en place de nombreuses relations avec les établissements bancaires. Il tente actuellement de le faire avec la grande distribution.

L'équipe enseignante est constituée de 16 personnes, qui ne sont cependant pas toutes en permanence à Troyes. C'est en particulier le cas de quelques maîtres de conférences. Il est à noter que 25% des enseignements de deuxième année sont assurés par des vacataires issus des milieux professionnels.

**Le département de Génie mécanique et productique (GMP).** Ce département, comme de nombreux autres départements de GMP, connaît de réelles difficultés de recrutement. La création d'une classe de BTS à Troyes et d'une filière Organisation et génie de la production (OGP) à Auxerre explique cette situation. Le département, qui accueillait précédemment 4 groupes en première année et 3 en deuxième année, vient de réduire ceux-ci respectivement à 3 et 2.

Le département a mis en place sans moyens supplémentaires la semestrialisation et offre une rentrée supplémentaire en février, permettant d'accueillir non seulement des étudiants de DEUG ou de classes préparatoires souhaitant se réorienter, mais aussi des étudiants ayant intégré l'IUT en octobre et se trouvant en difficulté. Il s'agit d'un véritable semestre de rattrapage. Cette année, cette rentrée de février a permis d'accueillir 25 étudiants dont 17 redoublants.

60% des diplômés cherchent du travail ; 20% préparent, grâce à une bourse régionale, un diplôme universitaire, souvent pour acquérir une double compétence ; 20% s'inscrivent en maîtrise.

Le département a renouvelé son parc informatique. Toutefois, le renouvellement de certaines machines-outils, centres d'usinage ou robots devrait se faire en partenariat avec l'université de Technologie de Troyes (UTT).

19 enseignants, dont 11 de l'enseignement supérieur et parmi eux 2 professeurs, constituent l'équipe pédagogique. 10% des enseignements sont donnés par des vacataires professionnels. L'équilibre est ici satisfaisant.

**Le département de Génie électrique et informatique industrielle (GEII).** Créé il y a 25 ans, ce département qui accueillait antérieurement 6 groupes, a réduit aujourd'hui le nombre de ses groupes à 5, encore une fois à cause de l'augmentation de l'offre de formation dans la région (BTS en Électrotechnique, en Maintenance informatique industrielle, classe de math sup techno...). C'est cependant le seul département de ce type au sein de l'URCA.

Le département souhaite mettre en place une année spéciale qui permettrait d'accueillir des étudiants quittant l'UTT ou certaines classes préparatoires.

Le département a organisé un service efficace de suivi de ses diplômés depuis 1991 ; les résultats sont publiés chaque année. Une proportion importante des étudiants poursuit des études après l'obtention de leur diplôme. Enfin, comme en GMP, 4 à 5 étudiants vont en Angleterre, certains pour préparer un bachelor.

En ce qui concerne les moyens, il faut noter qu'une bonne gestion a permis de renouveler et de maintenir à un bon niveau le matériel pédagogique.

Le corps enseignant comporte 24 personnes, dont 12 de l'enseignement supérieur. Deux professeurs des universités sont présents sur le site ; l'un fait sa recherche au laboratoire d'Analyse d'images implanté à l'IUT, l'autre à l'UTT. Parmi les enseignants vacataires, 5% seulement viennent de l'industrie.

Un groupe de recherche intitulé "Groupe de traitement d'images", créé en 1989, a été intégré en 1996 au LAM de Reims, équipe d'accueil reconnue par le ministère. Constitué d'un professeur, de deux maîtres de conférences et d'un professeur certifié, il accueille deux doctorants. Au total, 11 DEA ont été encadrés, 5 thèses soutenues et, depuis 1990, 5 publications sont parues dans des revues avec comité de lecture.

Depuis 1997, un nouveau groupe de recherche sur la mise en oeuvre des capteurs intelligents, s'est constitué autour d'un permanent et d'un doctorant.

**Les autres formations.** L'IUT de Troyes a mis en place de nombreuses formations, notamment 7 diplômes d'université, dont certains font appel à une pédagogie par projet. De plus, il participe au développement de la filière Logistique, qui est une originalité de l'URCA et qui se compose de trois formations diplômantes :

- un DUT de Gestion logistique et transport, au sein de l'IUT Léonard de Vinci à Reims,
- un DU de Gestion des opérations logistiques, délivré par l'IUT de Troyes et réalisé en collaboration avec l'IUT d'Aix-en-Provence et en partenariat avec de nombreux industriels,
- un DESS de Logistique, gestion des flux, en collaboration avec l'UFR de Sciences économiques.

**Les projets.** L'IUT de Troyes propose la création de deux départements : l'un intitulé "Service et réseaux de communication", l'autre "Science et génie des matériaux".

Le département Service et réseaux de communication serait un département mixte du secteur secondaire (ses moyens seraient les sciences et la technologie) et du secteur tertiaire (sa finalité serait la communication et Internet). Il serait ouvert aux bacheliers scientifiques et technologiques et aux bacheliers littéraires. Cette formation serait la seule de ce type dans la région. Les compétences existent à l'IUT de Troyes.

Le projet de département Science et génie des matériaux est proposé en complémentarité du département GMP. Il conviendra d'analyser soigneusement les besoins des entreprises locales, leur demande de formations nouvelles dans le domaine des matériaux et la répartition des moyens humains et des moyens de recherche de ce secteur parmi les différents sites de l'URCA. Actuellement, compte tenu de la localisation du potentiel de recherche existant à Reims et à Charleville-Mézières dans le secteur mécanique-matériaux, il ne semble pas judicieux de créer à Troyes un département Science et génie des matériaux.

### 3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IUT de Troyes est parfaitement inséré dans sa région. Ses nombreuses collaborations, notamment avec les entreprises, en témoignent. De plus, il accueille 120 étudiants du CNAM et 750 auditeurs de l'Institut universitaire du temps libre. Il connaît cependant des difficultés de recrutement liées à l'accroissement important de l'offre de formation.

Globalement, l'IUT de Troyes assure bien sa mission et a su se créer les ressources nécessaires à un fonctionnement de qualité. Toutefois, il souffre de son isolement. Il devrait, conjointement avec l'université de Reims, entamer une réflexion pour modifier cette situation et notamment rééquilibrer la structure du corps enseignant en augmentant le nombre d'enseignants-chercheurs et en leur offrant les mêmes conditions de travail qu'à Reims.

Ce rééquilibrage en enseignants-chercheurs devrait faciliter leur rapprochement, contribuer à une coopération indispensable avec l'université de Technologie de Troyes et favoriser un développement des thèmes de recherche communs, ce qui éviterait les risques de secondarisation.



L'université de Reims - Champagne-Ardenne apparaît comme une bonne université généraliste et pluridisciplinaire, prise entre Paris d'un côté, les universités du Nord et de l'Est de l'autre. Traditionnelle, de structure facultaire, elle remplit bien sa mission d'établissement d'enseignement supérieur de proximité.

Quoiqu'elle ait corrigé bon nombre des insuffisances notées lors de l'évaluation de 1991 (tendances centrifuges, vétusté et inadaptation des locaux, endogamie du recrutement...), quelques-unes demeurent.

## 1 - LA LUTTE CONTRE LES TENDANCES CENTRIFUGES

Un certain nombre de ces tendances se manifestent encore.

**L'éclatement géographique.** L'éclatement géographique en trois campus assez éloignés les uns des autres, joint à des disparités de répartition des moyens entre les secteurs disciplinaires, explique en partie la gravité de la crise vécue par cette université en 1995.

Cette crise est désormais surmontée par la construction en cours de bâtiments neufs, par une réforme de la représentation des diverses composantes et surtout par une meilleure concertation entre la présidence et les composantes. Il ne faut pas oublier l'effort de l'État en termes de financement et de postes pour maîtriser cette situation.

**Recommandations.** L'unité de l'université doit être renforcée pour développer un sentiment d'appartenance communautaire. Pour cela, différentes conditions doivent être remplies :

- la réflexion sur la participation des diverses composantes aux trois conseils de l'université doit être poursuivie dans le sens d'une meilleure représentation des grands secteurs disciplinaires ;

- les relations entre les composantes se sont améliorées grâce à la politique de consultation menée par le nouveau président, mais tous les problèmes ne sont pas complètement réglés. Il est souhaitable que l'effort financier, consenti par l'État pour redresser la situation résultant de la crise de 1995, soit réparti de manière à atténuer les disparités ;

- l'utilisation de la méthode SAN REMO pour la répartition des crédits a permis de réduire rapidement les tensions entre composantes. Mais, outre le fait que cette application n'a pas été prévue pour cet usage, le risque existe de figer ainsi des situations acquises. La préparation du nouveau contrat d'établissement offre un cadre fédérateur dynamique pour concrétiser la politique de concertation et mobiliser les différentes composantes ;

- le campus santé a été reconstruit, celui des sciences rénové. Des amphithéâtres sont en cours de construction sur le campus Croix-Rouge, où l'on rencontre encore de nombreux bâtiments très dégradés. Les efforts de rénovation devraient se concentrer sur ce campus.

**La "fuite" des étudiants.** La "fuite" des étudiants, au terme du 1er cycle et davantage encore après la licence, vers Paris, Nancy ou Dijon, persiste dans bien des composantes ; cet état de fait entraîne un déséquilibre patent des différents cycles : le premier est hypertrophié, le deuxième insuffisant et le troisième très réduit. A cela s'ajoute un nombre trop important d'enseignants non résidents, ce qui ne facilite ni les échanges au sein du corps enseignant, ni la nécessaire implication de ceux-ci dans les différentes instances de réflexion et de gestion des UFR et de l'université.



En revanche, l'université de Reims a bien résisté à la tentation des délocalisations : l'antenne droit-lettres de Troyes, qui répond à un réel besoin en 1er cycle, ne cherche pas à briser l'unité avec Reims ; l'existence d'un département d'IUT à Charleville-Mézières semble se justifier, ceux de Châlons-en-Champagne ont du mal à atteindre un régime satisfaisant, et les nouvelles tentatives de création, venues notamment de Saint-Dizier, n'ont pas été encouragées.

**Recommandations.** La dispersion des enseignements en un trop grand nombre de petites unités de valeur devrait être réduite pour amener à la constitution de filières mieux ciblées, débouchant sur un petit nombre de formations de troisième cycle et de DESS.

De même, la coordination des enseignements post-bac reste à améliorer. Les créations de BTS et de départements d'IUT n'ayant pas toujours eu lieu dans la plus grande cohérence, une réflexion approfondie, commune avec le rectorat, doit être entreprise pour alimenter les débats qui auront lieu à l'occasion du prochain contrat de plan.

## 2 - LE GOUVERNEMENT ET LA GESTION

Depuis la crise de 1995, un effort considérable de rigueur et de cohérence a été entrepris au niveau du gouvernement de l'université. Des progrès nets en matière d'administration et de communication ont été enregistrés, et on assiste au développement d'un sentiment identitaire au sein de l'établissement.

Les relations avec les collectivités locales sont inégales : très fructueuses avec Troyes et le département de l'Aube ainsi qu'avec la Région Champagne-Ardenne, quasi-inexistantes avec Reims, ce qui est rare pour une ville de cette importance.

Les étudiants, qui sont au nombre de 25 000, rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle, les débouchés locaux étant relativement limités.

L'université entretient aussi des liens très étroits avec l'IUFM de Reims, ce qui est une force. On se reportera au rapport du CNE sur l'IUFM de Reims.

**Recommandation.** La gestion est encore imparfaite, notamment en ce qui concerne les heures complémentaires, toujours trop nombreuses, même si des progrès ont été réalisés. Il y a des marges de manœuvre financières à dégager, notamment en examinant la fragmentation de certains enseignements effectués devant de petits effectifs.

## 3 - LES SERVICES COMMUNS

Le SUAS faisait partie, jusqu'à une date très récente, de l'ISTAPS évalué en novembre 1998. Celui-ci regroupait l'ensemble des activités sportives : sport de haut niveau et formation sportive en général, ce qui ne va pas sans inconvénient dans la délimitation des frontières entre les différentes sortes d'activité. La situation du sport en général était fort préoccupante.

**Recommandations.** Une réorganisation est en cours. S'il est encore tôt pour formuler des avis à ce sujet, l'examen récent de la situation montre que l'université doit rester très vigilante sur le devenir de cette jeune UFR et de ce jeune service.

Quant à l'Institut d'aménagement du territoire et d'environnement de l'université de Reims (IATEUR), il offre un excellent exemple de coopération aux plans local, national et international.

Cette université présente une originalité : l'existence d'un service de télé-enseignement de philosophie et de psychologie qui touche un millier d'étudiants, alors même que l'enseignement de la philosophie, au sein de l'université proprement dite, est presque inexistant et semble en sursis .

La formation continue doit être renforcée et mieux dotée. Le suivi des étudiants demeure un autre point faible de cette université.

Les bâtiments sinistrés de la bibliothèque universitaire doivent être reconstruits.



#### 4 - LA RECHERCHE

En 1991, on dénombrait 4 équipes labellisées ; on en compte 8 aujourd'hui. Le nombre de thèses est en fort accroissement. L'université a développé ses originalités et ses points forts, qui bénéficient d'une aide particulière de la part de la Région, comme EuroPol'Agro et le pôle des biomolécules, au sein duquel se manifeste une véritable synergie entre les sciences, la médecine et la pharmacie. Une mention doit être faite pour l'EEA, qui a su créer une dynamique de recherche malgré une dispersion sur plusieurs sites. On aimerait pouvoir en dire autant du pôle mécanique-matériaux, qui est encore à l'état de linéaments dispersés. En effet, ce pôle a reçu un soutien très important des collectivités territoriales et de l'Union européenne. Il doit répondre, en outre, à un besoin exprimé par les industriels. La cohérence, l'efficacité et l'impact de ce pôle ne sont pas actuellement à la hauteur des efforts consentis.

Si la recherche a fait des progrès, elle reste encore trop fragmentée, ce que traduisent l'absence d'école doctorale (sauf en droit public, où justement un potentiel important est bien fédéré), et le trop grand nombre de petites formations qui n'atteignent pas encore la masse critique. La valorisation prendra tout son sens lorsque la recherche sera mieux structurée.

Peut-être le futur pôle patrimoine, qui devrait s'intéresser à la fois au patrimoine monumental et au patrimoine documentaire et faire appel à différentes disciplines universitaires, pourra-t-il jouer un nouveau rôle fédérateur pour les sciences humaines.

**Recommandations.** L'organisation de la recherche doit faire l'objet d'une réflexion globale permettant de proposer des regroupements, rapprochements ou alliances avec des équipes extérieures à l'URCA autour de projets fédérateurs, afin que se développent des pôles thématiques ayant un rayonnement national. Une attention particulière doit être portée au pôle mécanique-matériaux.

En d'autres termes, la recherche doit être plus fortement structurée.

#### 5 - LES COMPOSANTES

**Le campus des lettres et du droit.** Il est plutôt mal loti : bâtiments dégradés, transports insuffisants, insécurité, absence d'équipements sportifs...

Dans ce campus, l'UFR de Droit présente un bilan très positif, mais les taux d'échec en 1er cycle de droit ainsi qu'en AES, filière récemment créée, sont très élevés. Les sciences économiques et la gestion entretiennent d'excellentes relations.

L'UFR de Lettres a des points forts en histoire, géographie, français, anglais, musique. Les résultats des littéraires sont très contrastés selon les cycles : souvent mauvais en 1er cycle, bons en 3ème cycle. Les taux de réussite aux concours de recrutement sont satisfaisants.

Le service d'enseignement du français aux étudiants étrangers fonctionne bien.

Depuis la précédente évaluation, on enregistre une chute sensible des effectifs en sciences humaines et un développement important des activités artistiques : essor de la musique et projet de création d'une section d'arts plastiques.

**Recommandations.** La réhabilitation du campus s'impose. L'université ne peut seule la mener à bien. Il est nécessaire qu'un plan global, associant l'État et les collectivités locales, en particulier la ville, soit élaboré.

L'UFR de Lettres mérite une attention toute particulière car elle doit remettre en ordre l'ensemble de ses formations : supprimer les unités de valeur à effectifs trop réduits, renforcer les principales filières, soutenir les départements défaillants et diversifier l'offre de formation en direction des activités artistiques. La formation permanente proposée par cette UFR ne répond pas assez aux attentes de la communauté rémoise. La recherche a besoin d'être recentrée sur quelques axes bien définis : le thème du patrimoine pourrait être l'un de ceux-ci.

**Le campus des sciences.** Sur le campus des sciences, qui dispose de locaux neufs ou rénovés, l'UFR de Sciences comprend plusieurs points forts : la chimie et l'Europol'Agro. Ce pôle agronomique constitue un ensemble exceptionnel propre à faciliter l'évolution de toutes les sciences naturelles de l'université de Reims.

En revanche, si l'on constate une consolidation des enseignements dans les différents cycles et en direction de formations plus professionnalisantes, par rapport à 1991, les taux d'échec en 1er et 2ème cycles sont très élevés (de 40 à 60%) et l'analyse des débouchés se révèle insuffisante.

L'École supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement (ESIEC) est un succès de portée nationale.

Il faut souligner la qualité et le développement de l'IUT Léonard de Vinci ; le choix était bon, qui avait fait de Reims le siège de l'un des premiers IUT. Il doit maintenant préserver l'équilibre de ses composantes et de ses différents sites d'implantation.

L'IFTS dispose de locaux et de moyens techniques remarquables, mais souffre d'une insuffisance de moyens d'accompagnement.

**Recommandations.** L'université et l'UFR de Sciences exactes et naturelles doivent entreprendre une analyse du problème récurrent des taux d'échec trop importants en DEUG et en second cycle, afin d'y apporter rapidement remède. Le rééquilibrage vers de nouvelles filières doit s'accompagner d'un redéploiement des moyens en personnel enseignant et IATOS.

Les recommandations concernant la recherche à l'université s'adressent aussi à certaines disciplines de cette composante. En mathématiques et en chimie, l'université doit se préoccuper de la relève à court terme des responsables.

L'université doit prendre en considération la situation de l'IUT de Troyes qui, tout en exerçant très convenablement sa mission, souffre de son isolement.

**Le campus de la santé.** Médecine, pharmacie et biologie ont réalisé un programme ambitieux de constructions. Les collaborations de qualité entre ces diverses disciplines contribuent à faire du pôle santé rémois une réalité impressionnante pour une ville de cette taille.

## 6 - CONCLUSION

L'URCA peut-elle, à partir des points forts que l'on vient d'énumérer, devenir un établissement d'excellence ? La situation de cette université encore jeune, trop proche de Paris et en concurrence avec les grandes universités plus anciennes du Nord et de l'Est, est un handicap. Mais elle a su, après une crise grave, opérer un redressement spectaculaire, qui augure bien de l'avenir.

POSTFACE :  
RÉPONSE DU  
PRÉSIDENT



**UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE**

---

*Le Président*

C'est toujours avec intérêt, et parfois un peu d'appréhension, que l'on attend les rapports d'évaluation externes, a fortiori lorsqu'ils émanent du Comité National d'Evaluation.

Le " Droit de Réponse " offert au Président de l'Université ne doit pas, à mon sens, se transformer en une suite de contestations factuelles sur tel ou tel point (bien que dans ce rapport on puisse fort naturellement y trouver matière) ni sur une évaluation des évaluateurs et du C.N.E. (sujet qui relève d'autres instances, Ministère ou CPU) mais tout simplement doit permettre de formuler quelques remarques, de nature à éclairer les conditions de l'évaluation.

Il convient tout d'abord de relever l'excellence du climat qui a présidé à l'ensemble des travaux. Convivialité et chaleur humaine ne sont pas antinomiques de rigueur intellectuelle. Bien au contraire ! Ce fait mérite d'être souligné et offre l'occasion de remercier vivement tous ceux qui ont participé à l'expertise (évaluateurs, évalués, administratifs).

Il convient aussi de remarquer que l'expertise a eu lieu au moment où l'Université réfléchissait à son devenir, réflexion provoquée par l'élaboration du Plan U3M, du Schéma Régional de Services de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Contrat de Développement de l'Université. Les documents élaborés puis transmis au C.N.E., les appréciations et réflexions " à chaud " des experts, leurs discussions avec les universitaires rémois sont donc arrivés fort opportunément pour aider l'Université dans ses propres réflexions et ses décisions.

Pour bien comprendre ce rapport, il me semble indispensable de constater (à la suite des experts qui l'ont pointé à plusieurs reprises) que l'Université a beaucoup changé en peu de temps. Constatons qu'elle continue de changer très vite, au point que plusieurs éléments du rapport et certaines de ses recommandations apparaissent comme " dépassés ". Je me contenterai de citer deux exemples :

- Le mouvement de structuration de la recherche auquel appelle de rapport s'est poursuivi depuis le passage des experts, dans le cadre de l'élaboration du contrat d'établissement 2000-2003 comme du futur Contrat de Plan Etat-Région. Aux trois pôles anciens, s'ajoutent deux autres pôles d'excellence : " Mathématiques et Sciences de la Matière " qui réunit une bonne partie des équipes associées au C.N.R.S. et " Patrimoine,

Culture, Institutions ", dont le rapport a relevé l'intérêt, qui regroupe la plupart des équipes de lettres, sciences humaines, droit et sciences économiques.

L'informatique, dont le rapport souhaite le renforcement, a déjà réuni toutes ses composantes (UFR Sciences, IUT de Reims et de Troyes, IFTS) dans une demande d'unité commune.

Conformément aux souhaits du C.N.E., les deux laboratoires de l'E.S.I.E.C. ont fusionné pour faire du Centre d'Etudes et de Recherche en Matériaux et Emballage une équipe de recherche technologique de pointe dans ce domaine.

De même, l'analyse du sport à l'Université repose sur des données de 1997, qui sont maintenant totalement dépassées. Cette partie du rapport ne me semble donc plus conforme à la réalité.

Enfin, je terminerai mes propos par l'expression d'un regret : il me semble que la méthode d'analyse retenue, consistant à étudier spécifiquement chaque composante, et au sein de chaque composante, chaque département ne permet pas d'appréhender globalement une université totalement pluridisciplinaire comme celle de Reims. Au moment où se développent des filières, des recherches aux thématiques variées liant des disciplines parfois éloignées, il n'est pas sûr qu'une évaluation doive reposer sur une succession d'analyses aux contours prédécoupés suivant une structure purement administrative (UFR et département).

Ce regret ne retire rien de la qualité de l'expertise ni de l'intérêt de ses appréciations et de ses recommandations.

Fait à Reims, le 23 août 1999

**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**

**Jacques MEYER**

CNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION





## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999  
L'université française du Pacifique\*, 1999

### Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'Ecole française d'Athènes\*, 1997

L'Ecole française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'Ecole nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999

### Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

### ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

### RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993),  
La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport  
1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités,  
La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987,  
Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers  
et de service dans les établissements d'enseignement supérieur,  
1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les  
structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-  
Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants,  
1999

### **Bulletins n° 1 à 27**

### **Profils n° 1 à 37**



## COMPOSITION DU COMITÉ



Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier  
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin